L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1457 - VENDREDI 05 JANVIER 2018 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232





Côte d'Or

› Transmission

Un sacré défi à relever



Nièvre

› Formations 2018

La Chambre innove



Yonne

› Union Charolais Croissance

Top départ pour les ventes







Sommaire

Côte d'Or

04 • Transmission: Un sacré défi à relever
05 • Élevages ovins: Pour y voir plus clair
06 • Élevage: L'Afrique en visite
07 • Crédit Agricole: Médailles et retraités à l'honneur

Nièvre

08 • Offre Cléo élevage: Un accompagnement pour répondre aux obligations
09 • Catalogue des formations 2018: La Chambre innove
10 • Cosne-sur-Loire/Clamecy: Le sous-préfet en visite de terrain

Yonne

11 • Union Charolais Croissance: Top départ pour les ventes UCC
12 • Service de Remplacement de l'Yonne: On recherche des salariés
13 • Crédit Agricole Champagne-Bourgogne: Remise de médailles et départs en retraite

Région et plus…

14 • FCO sérotype 4: Du vrai changement…
15 • Distributeurs de matériels agricoles: Investir dans l'avenir
16 • L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Infos Services

17 • Économie & Gestion
18-19 • Analyse & Tendances
20-21 • Petites annonces
22-27 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

en bref

Installations Baisse de 6,2% en 2016

D'après les chiffres recueillis par la MSA, 14 146 personnes se sont installées en tant que chef d'exploitation agricole en 2016. Soit 940 nouveaux installés de moins qu'en 2015. Cette baisse de 6,2% des installations succède à une hausse de 16,8% en 2015. 65,5 % des nouveaux installés ont moins de 40 ans. Avec 9246 jeunes installés l'effectif reste donc stable par rapport à l'année dernière. Le taux de féminisation des jeunes installés se stabilise ; depuis 2005 il oscille entre 27 et 30%. Il était de 29,6 % en 2016 contre 28,9% en 2015. Avec, respectivement, des hausses d'installations de 10,5% et 4,8%, la Corse et les Pays de la Loire sont les régions les plus dynamiques.

Filières Une interprofession pour la filière apicole

Le 18 décembre, les acteurs de la filière apicole ont confirmé leur volonté de constituer une interprofession apicole, composée de deux collèges pour la production et la commercialisation. Les acteurs de la filière ont validé cette décision en signant une charte d'engagement adressée au ministère de l'Agriculture pour qu'il prenne acte de la structuration de la filière. Cette interprofession aura notamment pour mission d'être un outil de représentation de la filière, mais aussi de permettre le développement de la production en encourageant l'installation. La construction de l'interprofession s'inscrit dans les travaux des États Généraux de l'alimentation et amorce l'élaboration du plan de la filière apicole.

Conjoncture La collecte de lait poursuit sa progression en octobre

La collecte de lait a progressé de 5,2% en octobre par rapport au même mois l'année dernière, indique Agreste Conjoncture. En cumul, depuis le début de l'année, elle reste cependant en retrait de 1,2% par rapport à l'an passé. Les éleveurs ont été encouragés par la hausse du prix du lait, qui s'est vendu à 348 euros les 1000 litres (lait à teneur réel). Il est donc supérieur de 46 euros au prix de l'an passé mais reste 5 euros en dessous du prix du mois de septembre 2017. Les collectes de lait de chèvre et de brebis ont respectivement progressé de 6 et 8,5 % par rapport à l'an passé.

FCO Fin de l'obligation de vacciner

L'évolution *«inexorable»* du nombre de départements touchés par les cas de FCO (Fièvre catarrhale ovine) et le manque de vaccins ont poussé les autorités à mettre fin à l'obligation de vacciner, selon un communiqué de la préfecture de l'Ardèche publié le 29 décembre. Compte tenu de l'expérience acquise ces deux dernières années avec la FCO à sérotype 8, c'est à dire une *«progression inexorable du virus»*, le Comité National d'orientation des politiques sanitaires animales et végétales (CNOPSAV) *«a décidé de placer l'ensemble du territoire continental en zone réglementée BTV 4-8 (du nom des souches de la maladie présentes en France, NDLR)»*, selon ce texte. *«L'objectif d'éradication poursuivi n'est désormais plus approprié, notamment en l'absence de quantité suffisante de vaccins pour tous les ruminants des nouvelles zones réglementées, avant la reprise d'activité vectorielle du printemps prochain»*, indique le texte. *«Les mouvements d'animaux seront donc libres à compter du 1er janvier sur tout le territoire continental. Un arrêté sera publié à cette fin au Journal officiel le 31 décembre»*, et comme pour la FCO à sérotype 8, *«la vaccination devient facultative, à la charge des éleveurs»*, ajoute le communiqué.

Paiement Pac Un rapport "précis" du gouvernement sous six mois (JO)

La loi de finances rectificative 2017 a été publiée au Journal officiel du 29 décembre. Son article 9 prévoit que le gouvernement remette au parlement *«dans les six mois à compter de l'adoption de la loi un rapport précis détaillant département par département le détail du paiement de la Politique agricole commune pour les millésimes 2015, 2016 et 2017»*. Par ailleurs, la loi de finances rectificative 2017 reconduit la défiscalisation des travaux forestiers (mesure DEFI Travaux) et l'élargit à près de trois millions de propriétaires forestiers qui ont moins de 4 hectares de propriété forestière. Concrètement, la mesure permet d'accéder à un crédit d'impôt de 25% du montant de travaux forestiers via *«un regroupement économique»*.

Météo Pluviométrie excédentaire de «près de 20 %» en décembre

Décembre a été marqué par un cumul de pluie supérieur de *«près de 20 %»* à la moyenne de 1981-2010, a indiqué le 29 décembre Météo-France. *«En moyenne sur le pays et sur le mois, la pluviométrie devrait être excédentaire de près de 20 %, selon un bilan provisoire. Il faut remonter à 2012 pour retrouver sur la France une pluviométrie excédentaire en décembre»*.Les cumuls de pluie devraient être proches de la normale dans le Poitou-Charentes, le Centre-Val de Loire, les Pays de la Loire ainsi que dans le Grand Est. Cette situation intervient après *«plusieurs mois généralement déficitaires sur une grande partie des régions»*. La température moyenne sur décembre apparaît quant à elle *«légèrement supérieure à la normale»*.

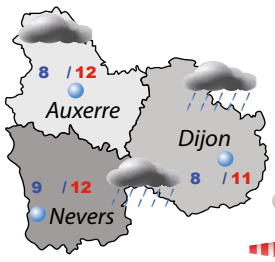
la météo présentée par Dijon Céréales

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 05 Janvier



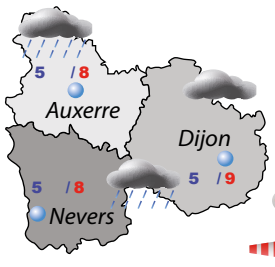
Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 11 à 13 °C

Vents : Sud-Ouest 30 km/h

St Edouard
Soleil : 08:34 - 17:10
Lune : 21:38 - 10:57

Samedi 06 Janvier



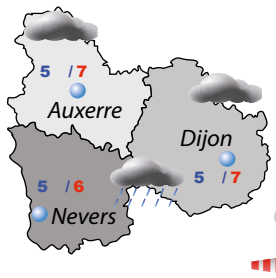
Maussade
Le ciel restera menaçant et les précipitations persisteront. Les vents seront modérés.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 8 à 10 °C

Vents : Ouest 20 km/h

Ste Mélaine
Soleil : 08:34 - 17:11
Lune : 22:50 - 11:30

Dimanche 07 Janvier



Perturbé
Le ciel restera menaçant et quelques précipitations persisteront par endroits.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 6 à 8 °C

Vents : Nord-Nord-Est 20 km/h

St Raymond
Soleil : 08:33 - 17:12
Lune : 24:00 - 11:58

Prévisions à 7 jours

Lundi 08 au Mercredi 10 Janvier :

Un temps couvert avec quelques pluies.

Vents : Sud à 30 km/h
T° mini. : 5 à 7 °C T° maxi. : 7 à 9 °C

Jeudi 11 au Dimanche 14 Janvier :

De nombreuses précipitations en perspective.

Vents : Sud à 30 km/h
T° mini. : 0 à 6 °C T° maxi. : 6 à 8 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

États généraux de l'alimentation

La loi prendra en compte les demandes de la production

Conformément aux annonces du Président de la République à Rungis, le 11 octobre, le gouvernement entend bien mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour rééquilibrer les négociations commerciales et redonner de la valeur à la production agricole, au sein d'une loi qui sera présentée au Parlement, possiblement début février.

«Nous déposerons un projet de loi au début de cette année. L'idée est bien de remettre totalement à plat les règles du jeu, en particulier celles qui sont faussées, pour garantir des conditions de marché justes, efficaces et saines», a réaffirmé le Premier ministre Édouard Philippe en clôturant les États généraux de l'alimentation le 21 décembre, à Bercy. Prenant en compte les mesures préconisées par les ateliers du chantier 1, la loi promise sera *«une loi d'habilitation»* et aura donc recours aux ordonnances, a précisé Édouard Philippe. Elle comprendra, à titre expérimental sur une durée de deux ans, le relèvement du seuil de revente à perte (à hauteur de 10 %), ainsi que l'encadrement des promotions à hauteur de 34 % en valeur et de 25 % en volume. Ces mesures seront accompagnées d'un *«renforcement des clauses de renégociations»* qui doivent être possibles rapidement à chaque aléa, a précisé de son côté la secrétaire d'État Delphine Gény-Stephann lors de son intervention. Par ailleurs, les clauses de cession pour prix abusivement bas ne seront plus restreintes qu'aux périodes de crise.

Parmi les autres engagements de l'État, Delphine Gény-Stephann a indiqué que la DGCCRF allait élaborer un guide reprenant les évolutions prévues par le règlement européen omnibus. Des ordonnances devraient également clarifier le code du Commerce sur certains points relatifs aux relations commerciales. Une clarification qui ne sera pas inutile, d'autant plus que malgré la charte d'engagement signée par l'ensemble des acteurs le 14 novembre, les négociations commerciales actuelles se passent mal. *«Le gouvernement réunira un comité de suivi en début d'année pour faire un point précis sur leur déroulement. On en tirera des conséquences sur le contrôle à effectuer et sur les textes en préparation»*, a prévenu le Premier ministre.

Engagements des filières

Ces mesures sont la contrepartie des plans de filière demandés aux interprofessions, qui ont rendu leur copie le 15 décembre. Les parties-prenantes ont travaillé dur pour élaborer ces documents en temps et en heure, d'autant plus que les discussions n'ont pas été faciles au sein de toutes les filières. Dans le porc, l'interprofession a renoué le dialogue avec le maillon de la transformation, qui devrait désormais revenir au sein d'Inaporc, a précisé le président Guillaume Roué. Concernant le lait, ce sont les deux années de crise *«qui ont rendu certains points, comme la création et le partage de la valeur, difficiles à travailler»*, témoigne Thierry Roquefeuil, président du Cniel mais aussi de la FNPL. Dans l'ensemble, les filières sont cependant déterminées à répondre aux attentes sociétales, ce qui passe par l'amplification d'une dynamique déjà à l'œuvre, comme l'explique André Bernard, président de l'Anifelt (fruits et légumes transformés) : *«les travaux que nous menons sur la partie technique vont dans le sens de l'évolution demandée par les citoyens, mais nous espérons que grâce aux États généraux de l'alimentation, des moyens vont être mis pour accélérer»*. Ainsi, les plans de filière contiennent des objectifs de développement de l'offre de produit sous signes de qualité ou en production biologique. Par exemple, le plan de filière d'Interfel prévoit sous cinq ans 50 % produits certifiés, et 25 % signes de qualité, celui de la filière laitière entend doubler la production de lait bio en cinq ans. Pour appuyer la dynamique, un nouveau plan Ambition Bio sera ainsi défini au premier trimestre 2018. *«Nous sommes prêts à reprendre à notre compte l'objectif de 15 % de la surface agricole utile en bio en 2022. Mais avant de le confirmer, la concertation devra permettre de bien déterminer les moyens d'y parvenir»*, a précisé le Premier ministre. La restauration collective doit par ailleurs intégrer d'ici 2022 50 % de produits bio, locaux ou sous signes de qualité. Toutes les filières insistent cependant sur les besoins d'investissements pour développer des modes de production plus en phase avec les attentes sociétales tout en restant compétitif. Ces investissements pourront être pris en charge dans le cadre des cinq milliards d'euros prévus d'ici 2022 pour le secteur agricole.

Vers une politique de l'alimentation plus ambitieuse

Si les États généraux de l'alimentation ont permis, à travers le premier chantier, de définir des leviers de création de valeur pour l'ensemble des maillons de la chaîne agroalimentaire, et notamment pour les producteurs, le deuxième chantier a complété ce travail et ébauché des pistes pour une nouvelle politique de l'alimentation, plus juste, plus saine et plus durable.

«Nous avons identifié les bases d'une politique de l'alimentation ambitieuse pour la France. Elle doit constituer la feuille de route de sortie des États généraux de l'alimentation», a souligné Stéphane Travert lors de la journée de clôture de ces États généraux, le 21 décembre. La préservation de la souveraineté alimentaire française en constitue le premier axe, à travers des actions pour renforcer l'excellence agricole et alimentaire française. La marque France, qui offre des garanties à l'étranger, sera renforcée par une bannière France et la nomination prochaine d'un fédérateur des actions de promotion, et le retour économique sur les exploitations, qui doit être assuré par la loi en préparation, servira de socle à la transformation environnementale et sanitaire, estime le ministre. Ce dernier a précisé à ce sujet *«qu'un échange avec la société civile devra avoir lieu au mois de janvier, avant un retour du Président de la République»*, alors que le ministre de la Transition écologique Nicolas Hulot a finalement boudé l'évènement, jugeant probablement insuffisants les engagements de l'État sur la partie environnementale.

Garanties sociales, sanitaires et environnementales

Le ministre de l'Agriculture a pourtant dressé dans les grandes lignes un certain nombre d'actions pour *«promouvoir des choix d'alimentation respectueux de la santé et de l'environnement»*. Certains doivent d'ailleurs être créateurs de valeur pour l'agriculture, comme le plan d'action bioéconomie, qui doit être présenté au Salon de l'agriculture. Un nouveau plan Ambition Bio devra également être finalisé avant la fin du premier trimestre 2018. L'État renforce également son action au niveau de la sécurité sanitaire, notamment sur les plateformes d'épidémiosurveillance, et la France se veut porteuse d'une meilleure concertation entre les agences européennes et nationales, ainsi qu'à l'initiative d'un projet d'observatoire des risques sanitaires liés à l'importation de produits non-conformes aux normes de l'Union européenne. Le pouvoir de contrôle et de sanction de l'État sera en outre renforcé. Par ailleurs, *«un plan de sortie des produits phytosanitaires est en préparation et sera construit sur base d'études et de rapports connus»*, a précisé le ministre. *«Ce plan fera l'objet de concertation avec l'ensemble des parties prenantes au mois de janvier»*, a-t-il également indiqué. Enfin, le bien-être animal sera aussi renforcé, à travers des sanctions plus importantes et des moyens supplémentaires pour les services de contrôle.



Photo: Actuagri

Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, le 21 décembre 2017 à Bercy

Accès à l'alimentation

Dernier axe de cette politique de l'alimentation rénovée, la réduction des inégalités d'accès à une alimentation durable et de qualité. Le Conseil national de l'alimentation doit *«devenir un véritable Parlement de l'alimentation»* avec un élargissement de ses débats au monde associatif, et un partage de sa tutelle avec le ministère de la Transition écologique, a indiqué Stéphane Travert. La lutte contre le gaspillage alimentaire et l'encouragement aux dons font partie des mesures issues du deuxième chantier des États généraux. Par ailleurs, l'accès à l'information du consommateur va être renforcée, avec *«un étiquetage amélioré sur le plan nutritionnel, mais aussi sur la durabilité, les modes et origines de production, et par des signes de qualité fiables et significatifs»*, a souligné Stéphane Travert. Au-delà des frontières, un volet concernant l'aide au développement met en avant l'agroécologie et le maintien d'une agriculture vivrière. Satisfait de la méthode et des premiers résultats de ces États généraux de l'alimentation, le ministre de l'Agriculture a invité les différentes parties prenantes à se réunir de nouveau sous sa gouverne, en juin et décembre 2018 puis une fois par an pour faire le point sur l'avancement de ces objectifs.

Transmission

Un sacré défi à relever

La Chambre d'agriculture propose un accompagnement à la transmission tout au long de l'année. Le prochain rendez-vous est fixé le 16 janvier.



La formation Acte (Agir pour ma Cessation et la Transmission de mon Exploitation) propose de longs moments d'échanges, comme ici, lors d'une visite d'exploitation.

Formez-vous pour transmettre. Tel est le message de la Chambre d'agriculture qui propose une formation de deux jours et demi aux exploitants en réflexion sur leur transmission.

Sept agriculteurs participent à l'actuelle session qui prendra fin d'ici quelques jours. Leurs profils sont très différents, mais tous reconnaissent l'utilité de se réunir et d'échanger, dans le but de bien négocier leur projet. La formation proposée jusqu'à présent par la Chambre d'agriculture ne durait qu'une seule journée.

Afin de l'étoffer et de répondre au plus grand nombre d'attentes, une nouvelle version avec trois rendez-vous espacés a été lancée pour aborder l'ensemble des problématiques. La participation d'une formatrice en gestion, comptabilité et fiscalité est l'une des nouveautés.

Se faire aider

L'un des actuels participants avait d'ailleurs suivi la précédente session d'une journée, il y a trois ans: *«Cette nouvelle formation est beaucoup plus complète. Se faire aider, même si l'on sait précisément ce que l'on veut et où l'on va, me paraît quasiment indispensable. Il ne faut surtout pas partir dans tous les sens: une fois que l'on a avancé, il est difficile de faire marche arrière. Je suis revenu pour apprendre davantage de choses sur les aspects fiscaux, il y a clairement des erreurs à ne pas faire. Dans nos exploitations respectives, nous sommes constamment le nez dans le guidon quand nous travaillons : il n'est pas toujours facile de se préoccuper de sa transmission avec tout ce qu'elle implique. Il est impératif de fixer des dates et des échéances pour bien avancer. Si l'on est mal préparé, partir en retraite peut s'avérer beaucoup plus difficile que de s'installer».*

Contact : Amélie Fercoq, conseillère Transmission : 03 80 68 66 84 - amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr

AURÉLIEN GENEST

«Une transmission demande du temps»



**Les futurs cédants se sont rendus une demi-journée à Magny-les-Aubigny chez Rémy Marpeaux, qui transmettra officiellement son exploitation d'ici quelques jours. L'ancien producteur céréalier livre son ressenti sur les démarches récemment suivies : «*Les étapes sont longues et parfois fastidieuses. Une transmission d'exploitation demande du temps, il est très important de s'en occuper en amont. La retraite, on y pense peu, mais elle arrive bel et bien un jour... De nombreuses questions doivent trouver réponse : à qui transmettre son outil ? Comment ? Dans quelles conditions ? Comment organiser sa nouvelle vie ? La Chambre d'agriculture a eu une super idée en lançant cette formation qui permet aux futurs cédants de mieux se préparer et de mieux s'organiser. Dans mon cas, deux journées d'informations proposées par la Chambre d'agriculture m'auront été très utiles. En ce qui concerne mes démarches, tout s'est très bien passé avec mes propriétaires et les rapports avec mon repreneur sont excellents. Une erreur à ne pas commettre, selon moi, est de vouloir aller trop vite et de s'y prendre trop tard».*

À noter

Recherche de maître d'apprentissage

Clémence, actuellement en BTSA Développement et Animation des Territoires Ruraux, recherche un maître d'apprentissage pour poursuivre sa formation.
Sa recherche porte sur des exploitations avec transformation et vente de produits ou des fermes pédagogiques.
Au cours de sa formation, elle a effectué des stages en élevages caprin et avicole.
Si vous souhaitez en savoir plus pour l'accueillir sur votre exploitation durant son apprentissage, contactez Jennifer au 03 80 68 67 68.

Promotion de l'agriculture

Découverte des métiers et des formations

Dans le cadre de la semaine école entreprise organisée par le rectorat, la FDSEA, les JA, les groupements d'employeurs (Agriressources 21 et GEIQ Agri 21) et le Service de remplacement de Côte-d'Or ont organisé, le 30 novembre, une présentation de l'emploi et des formations agricoles pour des conseillers et des responsables de service d'orientation. Les conseillers interviennent dans les collèges pour orienter les jeunes dans leur parcours scolaire. Il est donc primordial de les informer sur les différentes possibilités de formations et d'emploi afin qu'ils soient de bon relais d'information. Lors de cette présentation, les conseillers ont pu découvrir quels sont les enjeux de l'agriculture d'aujourd'hui et quels sont par conséquent les besoins de main d'œuvre au sein des exploitations (chef d'exploitation, salarié) et les différentes formes d'emploi proposées par le secteur agricole. Pour terminer cette journée de découverte, les conseillers ont visité le Gaec Estivalet-Bureau situé à Etaules, orienté en polyculture élevage ovin et porcin et dotée d'un laboratoire de transformation et d'un magasin de vente directe à la ferme. La visite de cette entreprise leur a permis une approche diversifiée du secteur agricole. Une dégustation des produits de la ferme a clôturé la matinée.



Élevages ovins

Pour y voir plus clair

Les services de la DDT et de l'ASP sont intervenus dans une exploitation pour présenter les nouvelles modalités d'attribution de l'aide ovine.

À l'initiative de la FDSEA de Côte-d'Or, une réunion d'informations ouverte à tous s'est tenue le 19 décembre à Francheville, dans un contexte où, dès ce mois de janvier, les éleveurs doivent déposer leur demande d'aides ovine via télépac. *«Les modalités d'attribution peuvent parfois être complexes et conduire à des erreurs de déclaration. De même, les modalités de contrôle peuvent parfois paraître floues»* signale Hubert Coucheney, président de la commission ovine de la FDSEA21.

Plusieurs points ont été développés mardi 19 décembre, parmi lesquels les modalités de dépôt et les règles d'éligibilité. Une exploitation doit toujours détenir au moins 50 brebis éligibles pour prétendre à ce soutien (218 exploitations en ont bénéficié cette année dans le département).

Des aides supprimées

A partir de 2018, les deux aides complémentaires ovines sont supprimées (aide pour les élevages en contractualisation ou en vente directe, aide pour les nouveaux producteurs).

Suite à un audit de la Commission européenne, les aides couplées doivent effectivement *«soutenir des productions en difficultés mais pas orienter la production»*. Le montant de l'aide de base sera augmenté mais son futur niveau n'est pas encore connu. Pour l'aide caprine, qui concerne douze exploitations dans le département, le seuil éligibilité est désormais abaissé à 25 chèvres.

L'aide complémentaire aux bonnes pratiques en 2015 et 2016 (3 euros) est supprimée depuis cette année.

Attention aux seuils

Jusqu'en 2016, le ratio de productivité était de 0,4 agneau vendu/brebis/an, l'aide était totalement exclue si ce ratio n'était pas atteint. Depuis 2017, le ratio est augmenté à 0,5 mais si le ratio n'est pas atteint, le nombre de brebis primées est simplement réduit. La fin de la réunion a permis d'aborder les contrôles en rappelant les principales anomalies rencontrées (absence totale de notification de mouvement, identification non conforme pour plus de trois animaux, absence ou incomplétude du document de pose des repères ou du document de circulation). Les services de la DDT et de l'ASP ont alerté les éleveurs possédant un nombre d'animaux éligibles proche de 50 brebis ou 25 chèvres, sur le risque de passer *«rapidement»* sous ce seuil. Renseignements : Claire Schwick (FDSEA) au 03 80 68 67 67 ou Chantal Magnon (DDT) au 03 80 29 43 20.

AURÉLIEN GENEST



Le rendez-vous s'est déroulé à l'EARL de l'Abrepin, chez Hubert Mony.

Hubert Coucheney : *«Soyons très rigoureux»*



Le président de la commission ovine de la FDSEA réagit à cette demi-journée de présentation : *«Les éleveurs doivent tenir à jour les documents et éléments demandés : le registre, la date de pose de boucles, le carnet d'agnelage, le recensement annuel... Il faut bien surveiller les bêtes, les identifier avec les boucles et notifier leurs mouvements. Soyons très rigoureux, sous peine de perdre la totalité des aides. Les contrôles sont aléatoires et peuvent survenir à n'importe quel moment. Pour les nouveautés de 2018, je regrette forcément la suppression des primes complémentaires, elles vont diminuer la prime totale à la brebis. Cette décision prise par l'Europe va casser une certaine dynamique alors que la France ne produit que 40% de sa consommation. C'est bien dommage».*

Fédération Charolaise

Sylviane Baulot nouvelle présidente

L'éleveuse de Villars-et-Villenotte a pris les rennes de la Fédération Charolaise le 5 décembre.

Le conseil d'administration de la Fédération Charolaise de Côte-d'Or s'est réuni quelques jours après sa récente assemblée générale.

Thierry Lechenault ayant émis le souhait de passer la main tout en restant au conseil, un nouveau président, ou plutôt une nouvelle présidente, a été élue en la personne de Sylviane Baulot.

Membre du conseil d'administration depuis de nombreuses années, l'éleveuse de 59 ans a fait part de son intention de poursuivre au mieux le travail mené par Thierry Lechenault en défendant les intérêts de tous les éleveurs charolais de Côte-d'Or, car *«les prix au kilogramme de carcasse sont en forte baisse sans pour autant voir les prix de vente baisser dans les étalages»*. Sylviane Baulot est revenue sur les deux préoccupations du moment, à savoir la suppression de l'aide génétique et le projet d'une nouvelle manifestation d'élevage : *«Aller chercher une alternative à l'aide génétique est notre grande priorité. Nous l'avons bien compris, son maintien en l'état actuel n'est plus possible à cause de la loi. Nous devons être en mesure de trouver des solutions pour continuer d'aider les éleveurs de notre département. Ce soutien est indispensable pour inciter, voire récompenser, ces éleveurs de Côte-d'Or qui achètent des reproducteurs nés et élevés dans notre département, inscrits au Herd Book Charolais et avec un potentiel génétique confirmé»*. L'éleveuse de Villars-et-Villenotte, petit village à proximité de Semur-en-Auxois, souhaite également redynamiser le commerce de reproducteurs avec son équipe.

À ce titre, la nouvelle présidente de la Fédération Charolaise réfléchit à l'organisation d'une nouvelle exposition de bovins en période hivernale :*«le but est de redynamiser les ventes en reproduisant le même genre d'expositions qu'autrefois, quand le contexte était beaucoup plus favorable. Nous allons essayer d'innover en rassemblant tous les acteurs génétiques du département et en y associant une festivité qui attirera du monde. Nous ne sommes qu'aux prémices de la réflexion. Je terminerai en citant Steve Jobs: Les meilleures choses dans le monde de l'entreprise ne sont pas le résultat du travail d'un seul homme. C'est le travail de toute une équipe»*.



Trois nouveaux vice-présidents ont également été élus avec Adrien Ménétrier, Éric Bize et Thierry Lechenault. Charles Virely est le nouveau trésorier, Laurent Choubley le nouveau secrétaire.

AURÉLIEN GENEST

▸ Agenda

13-01 Forum des MFR à Dijon

Les Maisons familiales rurales de Côte d'Or préparent un forum des métiers qui se tiendra samedi 13 janvier à Dijon, de 9h30 à 17 heures dans la salle de la grande orangerie au Jardin des sciences de l'Arquebuse. Ce forum, ouvert aux jeunes, familles, enseignants et toutes personnes concernées par l'orientation des jeunes, vise à présenter les formations professionnelles par alternance ou par apprentissage proposées après les classes de 4ème et 3ème, du CAP au BTS.



Élevage

L'Afrique en visite

Une délégation tunisienne s'est rendue dans quatre élevages côte-d'oriens du 4 au 7 décembre.

Une dizaine de Tunisiens, appartenant à diverses organisations agricoles de leur pays, viennent d'effectuer un voyage de formation en France. L'organisation de plusieurs visites d'élevages, réalisée dans le cadre d'un accord d'assistance technique entre l'Institut de l'élevage et l'Office agricole de Tunis, visait à découvrir le modèle français, et plus particulièrement son organisation. En Côte-d'Or, les rendez-vous étaient donnés au Gaec Colson pour les vaches laitières, à l'EARL Ferme du Magny pour les ovins, au Gaec de Pergeot pour l'élevage Charolais et à la P'tite ferme de Poiseul-la-Ville pour l'engraissement et la vente directe. La visite de la Fromagerie Gaugry était également au programme, avec une présentation de la transformation fromagère et un exposé sur l'AOP Époisses.



Lors de la visite chez Éric Bize, à Châtellenot.

Les membres de la délégation tunisienne ont été *«très impressionnés»* par la *«capacité des éleveurs français à avancer et travailler ensemble, en créant notamment des groupements et des coopératives»*. *«Les personnes que nous avons rencontrées sont toutes passionnées et travaillent dans les règles de l'art. Ici, il y a une force collective, les éleveurs ont leur destin entre leur main pour valoriser leurs produits»* confiait l'un des membres de la délégation. *«Tout ne sera pas transposable chez nous, bien entendu, car nous n'avons pas le même climat, les mêmes ressources végétales ni les mêmes habitudes de travail, mais nous tâcherons de trouver un certain équilibre. Il est certain que ce voyage de formation nous sera très utile»* termine le jeune ingénieur tunisien, résumant en quelques mots l'élevage dans son pays : *«nous avons différents types de productions. Nous recensons environ 450 000 mères vaches, le lait est plus représenté que la viande. Plus de 80% des exploitations sont de petites unités, comptant entre 5 et 15 vaches. Des ateliers de productions sont assez dispersés»*.

AURÉLIEN GENEST

Groupement d'employeurs

Maîtriser ses coûts de main d'œuvre et fidéliser les salariés

De nombreuses exploitations ont des besoins de main d'œuvres à temps partiels ou saisonniers et rencontrent des difficultés pour recruter et fidéliser sur ces postes. Le groupement d'employeurs départemental Agri Ressources 21 est une solution à cet obstacle. Le groupement d'employeurs est une association qui recrute des salariés qu'elle met à disposition de ses membres adhérents selon leurs besoins respectifs (temps partiel ou saisonnier). En mutualisant les besoins de main d'œuvre sur un même territoire, Agri Ressources 21 peut proposer des emplois à temps plein aux salariés tout en répondant aux besoins à temps partiel des exploitations qui bénéficient d'un salarié *«le juste temps au juste prix»*. Au-delà de la fidélisation des salariés et de la maîtrise des coûts, cette formule présente différents avantages pour les exploitants. Le groupement prend en charge l'ensemble des formalités liées au salariat (contrat de travail, bulletin de salaire, DSN, entretiens professionnels…), accompagne ses membres dans la gestion de la relation avec le salarié (management, gestion des conflits...) et leur apporte les conseils nécessaires pour être en conformité avec la législation en matière d'obligations liées au salariat. Les adhérents quant à eux sont facturés en proportion de l'utilisation du salarié. Renseignements : Céline Flückiger au 03 80 68 67 68.



Rencontre avec les Parlementaires

Ne pas passer au travers



La réunion s'est déroulée à la Maison de l'agriculture avant les fêtes de fin d'année.

La FDSEA et les JA ont abordé la problématique des ZDS avec les Parlementaires.

Plusieurs jours avant la réouverture du dossier ZDS au ministère, la FDSEA et les JA de Côte-d'Or avaient tenu à rappeler les enjeux de la révision des zones défavorisées simples aux Parlementaires. La carte définitive sera connue avant l'été, pour une application au 1er janvier 2019. *«Nous ne savons pas sur quelles bases repartiront les nouvelles discussions. Les communes qui avaient disparu du zonage doivent pouvoir le réintégrer, je pense notamment au Val de Saône, au Tonnerois et à l'arrière Côte. Dans un second temps, nous voulons intégrer de nouvelles communes dans le dispositif, le plus grand nombre possible»* martèle Samuel Bulot. Le secrétaire général de la FDSEA a bien souligné l'importance de l'ICHN et de toute aide susceptible de revenir sur les exploitations. *«Ces soutiens sont primordiaux compte tenu des spécificités et des difficultés de l'élevage côte-d'orien. Il est impératif de rentrer dans cette classification, elles sera la porte d'entrée pour les aides des futures Pac, en lien avec le deuxième pilier qui va prendre de plus en plus d'importance»*. Un second sujet d'actualité a été abordé avec la gestion de la FCO : *«le classement de l'intégralité du département en zone de surveillance est injuste, seules quelques communes du val de Saône étaient initialement concernées. Les impacts commerciaux sont considérables. L'inactivité du moucheron responsable de la FCO doit être acté au plus vite pour permettre de faire circuler le plus grand nombre d'animaux. La Côte-d'Or est encore coincée aujourd'hui à cause d'un piège qui se trouve dans la Somme ! Quelle ineptie»*.

AURÉLIEN GENEST

Crédit Agricole

Médailles et retraités à l'honneur

La cérémonie annuelle de remise des médailles du travail et des départs en retraite du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'est déroulée en décembre à Dijon.



Cet événement a été l'occasion de retracer les parcours professionnels des jeunes retraités.

Quarante-deux salariés et vingt retraités ont été mis à l'honneur à la caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, en présence du directeur général Jacques Kermarrec. Médaillés argent (20 années de travail): Sandrine Celerier, Pierre-Emmanuel Desfaits, Christelle Gastaud-Simonne, Stéphanie Jarlaud, Marie-Josephe Jeannin, Céline Ligeron-Bellesort, Angélique Pradel, Alix Rimbaut, Irène Seve. Vermeil (30 années de travail) : Marie-Pierre Berthier-Ronnet, Rebai Bouacha, Marc Chaveriat, Catherine Demay, Catherine Dumont, Denis Martin. Or (35 années de travail) : Jean-Jacques Baudoin, Martine Bellicam, Régine Briottet, Jean-Paul Caldini, Jean-Pierre Colombert, Pascale Ducloux, Philippe Elbachir, Frédéric Gautheron, Corinne Gillant, Fabienne Haag, Patrick Jeannot, Laurent Maire, Jean-François Morot, Rémi Sellier, Gilles Yvon. Grand or (40 années de travail) : Marie-Pierre Delompre, Marie-Christine Devilliers, Dany Dubois, Édith Henry, Marie-Odile Huens, Dominique Jacob, Agnès Jauvain, Bernard Monceaux, Christine Paris, Claude Petit, Roland Picot, Gérard Rabut. Médaillés grand or et retraités : Françoise Brion, Joelle Prud'homme, Charles Tribouley. Retraités : Marie-Lucinda Agosto, Philippe Bonnevaux, Bernard Bonnin, Jean-Marc Bouchard, Marie-Jeanne Braud, Simonne Canetti, Daniel Dhuez, Brigitte Horiot, Jean-François Jaillette, Robert Jeannin, Jean-Marie Martin, Pierrette Miot, Catherine Pechoux-Prost, Denis Poirel, Jeannine Poirel, Fabienne Roche, Élisabeth Sturm.

▸ Agenda

Service Juridique Emploi de la FDSEA 21

Le Service Juridique Emploi vous propose régulièrement des réunions ou des formations pour vous accompagner dans votre rôle d'employeur et vous permettre de comprendre et de maîtriser le droit du travail. Voici la programmation du début d'année 2018 :12 janvier de 9h à 17h à Bretenière : formation DUER, 16 janvier de 9h à 12h à Bretenière : réunion Actu'Paie, 18 janvier à Chorey-lès-Beaune de 9h à 12h : réunion Actu'Paie, 23 janvier de 9h à 17h à Pouilly-en-Auxois : formation Duer, 23 janvier de 9h à 17h à Châtillon-sur-Seine : formation Duer, 30 janvier de 9h à 12h30 à Bretenière : réunion sur les entretiens professionnels, 6 février de 9h à 17h à Beaune : formation Duer, 8 janvier de 9h à 12h30 à Chorey-lès-Beaune : réunion sur les entretiens professionnels, 15 février de 9h à 12h30 à Châtillon-sur-Seine : réunion sur les entretiens professionnels, 22 février de 9h à 17h à Bretenière : formation Droit des sociétés, 27 février de 9h30 à 12h30 à Bretenière : café RH sur la formation professionnelle. Le nombre de places étant limité pour chaque réunion ou formation, n'hésitez pas à prendre contact rapidement avec le Service Juridique Emploi pour de plus amples renseignements (www.fdsea21.fr) ou pour enregistrer votre inscription (03 80 68 67 68 ou sje@fdsea21.fr)

En image

La carte de la prévention



L'échelon local MSA de Châtillon, Laignes, Montigny et Recey-sur-Ource vient d'organiser deux journées de formation à l'utilisation en sécurité de la tronçonneuse. Les délégués du canton, sensibles aux nombreux accidents qui arrivent durant l'hiver, ont souhaité jouer la carte de la prévention.

Ont participé à la deuxième session : Romain Verstraete, Alexandre Brion, Vincent Renault, Victor Matrat et Pascal Cornet.



▶ Agenda

11/01/2018 Cerfrance
Réunions petites régions
Réunions Petites Régions 2017 2018 avec pour thème : Notre territoire évolue : Quelle place pour moi ? Au programme : panorama des résultats 2017 des exploitations agricoles ; Tables rondes (face aux mutations actuelles, quelle posture adopter ? ; Créer de la valeur sur les territoires (présentation d'une étude prospective. Cerfrance veut décortiquer les résultats des principaux systèmes de production. Prochaine réunion jeudi 11 janvier à 14h30 à la Salle des fêtes de Donzy (place Gambetta). Inscriptions : Secrétariat du site de Nevers Cerfrance 03 86 71 92 50

13/01 L'élevage en fête



Finale départementale de jugement de bétail organisée par les JA de la Nièvre. Gaec de Fontaine Blanche à Moux-en-Morvan. Présentation des taureaux d'insémination par Elva Novia. Courses de caisses à savons. Repas sur place, le soir sur réservation au 06 40 51 65 10. A partir de 10h, entrée gratuite.

20/01 Concours de jugement de bétail
Organisé par les JA de Moulins-Engilbert. Chez Ludovic Gauthier lieu-dit Mont sur la commune d'Onaly. Repas du soir : Tartiflette, charcuterie, salade, gâteaux. 12 euros vin compris. Réservations avant le 15 janvier au 06 21 05 65 55/ Inscriptions au concours au même numéro.

25/01 Vente aux enchères de la station *«taureaux conseillés dur génisses»*
Pour répondre aux attentes des éleveurs, cette 9ème édition proposera à la vente aux enchères 41 reproducteurs *«taureaux conseillés sur génisses»* le jeudi 25 janvier à l'Agropôle du Marault, à Magny-Cours (58).
Cette année encore la qualité de l'ascendance, tant maternelle que paternelle, est un point fort pour les 41 veaux présentés à la vente. Issus de 30 pères et 34 grands-pères maternels différents, cette promotion propose un éventail varié d'origines génétiques afin de satisfaire les attentes des futurs acquéreurs. L'ensemble de ces reproducteurs présente des aptitudes de facilités de naissance, mais sont également porteurs de qualités maternelles tant sur les aptitudes laitières que les aptitudes au vêlage.
Ces reproducteurs sont adaptés à tout type d'élevage et de production. Chaque éleveur trouvera le reproducteur adapté à ses besoins. 9h, présentation des animaux. 14H, début de la vente. Restauration sur place, entrée gratuite. Des portes ouvertes seront organisées les 19 et 20 janvier sur le site du Marault. Toutes les performances des animaux sont consultables sur le www.charolaise.fr

Offre Cléo Élevage

Un accompagnement pour répondre aux obligations

Les éleveurs le savent : il n'est pas simple d'être en conformité avec les obligations auxquelles sont soumises les exploitations. Cette offre de la Chambre d'agriculture permet de faire le point et de corriger d'éventuelles anomalies.



Jean-Louis Bridier et Elodie Merlin

Comme le souligne Jean-Louis Bridier, conseiller à la Chambre : *«Souvent le diable se niche dans les détails»*. Et anticiper les problèmes avant les contrôles Pac en vérifiant en amont que l'on respecte toutes les obligations, est une bonne solution pour éviter les soucis. Arrêter de craindre l'épée de Damoclès de la conditionnalité ! D'autant que cette prestation de conseil n'est pas là pour se substituer aux éleveurs, mais bien les aider à trouver une feuille de route pour faciliter cette gestion que l'on évite parfois. L'objectif : mettre en place une méthode. Car chaque cas est unique, et si globalement les contraintes sont partout les mêmes, aucune exploitation n'a le même profil. A la demande d'un exploitant, un conseiller Chambre va donc procéder en deux temps. Tout d'abord, une première visite où il va partir de l'inventaire des animaux présents dans l'EdE ; pointer et vérifier leur présence ; repérer les erreurs d'inventaire ; vérifier les passeports et cartes vertes puis réaliser les corrections nécessaires. Puis lors d'une seconde visite, un tour d'horizon de la réglementation sera fait. Concernant l'élevage, on parlera de l'identification, l'IPE, la CPB.

Ne pas se comparer au voisin

Le volet sanitaire sera également abordé, les registres d'élevage et le transport des animaux vivants. Côté environnement, de nombreux points sont détaillés : régime des Installations Classées, ICPE, plan d'épandage, directives nitrates... Enfin, le matériel n'est pas oublié avec la conformité des pulvérisateurs ou des engins de levage et de manutention. *«Avancer, trier, sécuriser»* : Jean-Louis Bridier insiste sur le fait que même si on discute avec ses voisins, on ne peut pas comparer deux cas ni calquer les méthodes à appliquer.

Rassurant, il explique que dans la trentaine d'exploitations qui ont demandé l'aide de la Chambre cette année, rares sont les grosses erreurs. A la fin de la seconde rencontre, l'état des lieux est fait point par point avant de donner un plan détaillé d'actions correctives. Diagnostic, informations, outils pertinents, logiciels... Cleo Elevage doit ainsi fournir des clés et des outils afin que les éleveurs - parfois dépassés par une surcharge de travail, des changements professionnels ou personnels - puissent sécuriser leur revenus en évitant un impact négatif évitable sur leurs aides Pac. Ne pas prendre de retard ni perdre de temps, et surtout ne pas mettre la tête dans le sac, tels sont les conseils de Jean-Louis Bridier, afin de gérer au mieux ses obligations incontournables.

FABIENNE DESSEUX

Accompagnement par l'EdE

Une démarche rassurante

Cela fait trois campagnes que Jérôme Bros fait appel à la chambre d'agriculture et à l'Ede pour faire le point. Une démarche qui le rassure et lui a permis de passer un cap difficile.


Cleo Elevage : un moyen de se rassurer et d'éviter les erreurs inutiles.

«*On n'est jamais à l'abri de faire une bourde !*» Alors pour éviter des désagréments inutiles, Jérôme Bros installé à Lucenay-les-Aix a décidé de rester fidèle à cette mise au point annuelle : *«Il y a tellement de papiers, d'administratif, c'est lourd…alors cela me décharge»*. À la tête d'une exploitation bovins-viande et ovins-viande, Jérôme Bros explique que tout a commencé avec son père : *«Il était d'une autre génération. Il avait connu l'exploitation avec presque aucun papier, puis ensuite avec»*… C'est donc lui qui a demandé les premières expertises. Pour ne pas se laisser déborder, pour être certain de ne pas commettre de faute, par omission ou par méconnaissance. Un chemin qu'a continué d'emprunter son fils et qui a aussi permis à celui-ci de franchir les épreuves. Ainsi, au moment du décès de son père l'an dernier - et au-delà du chagrin - il lui a bien fallu faire face. Car durant cette période, Jérôme Bros s'est retrouvé avec deux exploitations à gérer. De quoi perdre pied.

Une sécurité

Cleo élevage a été un moyen pour lui de faire la transition, de *«passer le cap, le coup dur»*. Car il est facile de se laisser déborder et de commettre des erreurs même si globalement il estime *«qu'on en fait tous»*. Depuis, il a pris l'habitude de noter s'il a un doute. Cela permet de refaire le point. Et puis ce suivi annuel permet de tisser des liens avec l'équipe de la Chambre, de faciliter le contact en cas de question. Pour cet exploitant, pas de doute : *«Psychologiquement, ça rassure. C'est une sécurité. Je fais ça au moment de l'hivernage, c'est plus facile. Ou avant une grosse période de vêlage… qu'on soit à jour»*. Aujourd'hui, après ces trois années, Jérôme Bros sait qu'il ne fait plus de grosses erreurs et qu'elles ne sont pas si nombreuses. Mais pour avoir l'esprit tranquille, il continue de demander à bénéficier de ces visites et de ces suivis. Un confort qu'il estime essentiel pour ne pas se tracasser inutilement.

FABIENNE DESSEUX

Catalogue des formations 2018

La Chambre innove

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture va envoyer son catalogue de formations. Avec cette fois encore, des nouveautés, notamment en communication, marketing et télé-pilotage de drone.


Formations : des journées sur le terrain.

Dans une vie professionnelle, la formation est un incontournable afin de gagner en performance et en autonomie. Comme l'explique Éric Bertrand : «*Pour rester performante, notre agriculture doit s'adapter continuellement sur les trois composantes que sont l'économie, l'environnement et le sociétal*». La cuvée 2018 se divise donc en neuf catégories représentant plus de soixante formations différentes et balayant ces champs d'action. Installation et transmission ; Gestion de projet et management ; Entreprise ; Entretien et maintenance ; Réglementation ; Élevage ; Culture et agronomie ; Diversification et enfin Bio-Bourgogne. La rubrique «*Élevage*» propose toujours le plus grand nombre de modules (vingt-cinq au total) avec là aussi des nouveautés. 2018 proposera le thème de la kinésiologie animale et un perfectionnent à la phyto-aromathérapie concernant les maladies néo-natales ou le parasitisme. Le volet «*Diversification*» propose quant à lui quatre nouveautés : Les clés de la réussite commerciale des circuits-courts, des stratégies adaptées à une future activité équine ; centre équestre : améliorer son revenu ; conduite du troupeau caprin, augmenter son revenu. Beaucoup de thèmes inédits sont également annoncés en «*Entretien et maintenance*». Comme le souligne le président de la Chambre : «*En réponse à la demande des stagiaires, nous avons étoffé notre offre en développant des partenariats avec l'AFPA*». On trouve ainsi des journées autour des fondamentaux de l'électricité comme obtenir l'habilitation électrique BS BE Manœuvres. Mais encore s'initier à la maçonnerie, réaliser des soudures oxy acétylène (au chalumeau) ou s'initier au soudage à l'arc.

Des formations au plus près des besoins

En «*Gestion de projet et management*» deux nouvelles formations seront au menu : faciliter les échanges avec la communication non-violente et une autre à destination des maîtres d'apprentissage afin de renforcer leurs capacités d'accueil et d'encadrement. Enfin, en catégorie «*Entreprise*», on pourra s'initier au télé-pilotage de drone pour collecter des informations. Une formation véritablement dans l'air du temps. Mais ce nouveau catalogue n'est pas figé et sera complété au fur et à mesure des mois, notamment en communication et marketing. Ainsi une formation sur les outils et les bonnes pratiques en communication sera mise en place et un autre plus spécifique sur l'utilisation de Facebook. L'objectif dans les deux cas étant de fidéliser ses clients et en atteindre d'autres. La Chambre ayant bien compris l'enjeu des réseaux sociaux dans l'économie actuelle, elle étend donc ses offres de formations afin de répondre au mieux aux attentes des exploitants dans une société en perpétuel mouvement. À noter, comme le détaille encore Éric Bertrand, que les équipes programment des sessions tout au long de l'année afin de correspondre aux moments où les agriculteurs sont les plus disponibles en fonction de leurs productions. Et afin de faciliter l'accès à la formation, des sessions sont organisées dans une vingtaine de lieux. Des groupes pouvant se constituer autour d'une même thématique afin d'organiser une formation au plus près. Le catalogue devrait arriver dans quelques jours dans les boîtes aux lettres. Il sera mis à jour régulièrement et toutes les modifications, ajouts ou nouveautés, seront à retrouver sur le site internet de la Chambre d'Agriculture.

Fabienne Desseux


Drone : des modules sont dans le catalogue 2018

Devenir de l'abattoir de Corbigny

La section bovine FDSEA donne rendez-vous aux éleveurs le 17 janvier à Corbigny

La section bovine de la FDSEA de la Nièvre, réunie vendredi 22 décembre dernier en conseil d'administration à Nevers, a longuement échangé sur le devenir de l'abattoir de Corbigny, après la confirmation mi-décembre, du retrait de son principal apporteur, le groupement de producteur Sicarev.

Acte a été pris, le 13 décembre dernier, de la volonté affichée par Sicarev, de sortir «*proprement*» de Corbigny.
Acte a été pris de l'urgence d'engager un plan d'action en 2018, soutenu par les éleveurs, les utilisateurs de l'abattoir et les collectivités publiques, avant le désengagement définitif de Sicarev.
En outre, la section bovine considère que la seule vente directe et les seuls débouchés locaux ne suffiront pas à sauver l'outil.
Dans ce cadre, animée de pragmatisme économique, la section bovine de la FDSEA de la Nièvre, identifie comme nécessaire :

- De mettre en place un comité de pilotage avec une gouvernance assurée par les éleveurs locaux et chargé de coordonner les initiatives prises à l'échelle territoriale.
- D'au plus vite définir le modèle économique dont aurait besoin l'abattoir pour assurer sa pérennité.
- D'identifier les éleveurs et utilisateurs de l'abattoir qui souhaitent pouvoir continuer à bénéficier de ses services et connaître leur niveau d'engagement, en volume.

Les enjeux liés au maintien de l'abattoir sur le territoire Centre-Nivernais sont larges, de nombreux emplois et plusieurs familles sont concernés, un outil de service à l'élevage est menacé. Pour la section bovine de la FDSEA, la première étape consiste à s'organiser localement pour tenter de sauver l'outil. La FDSEA est disposée à prendre une part active à l'accompagnement de toute initiative.
En conséquence, la section bovine de la FDSEA invite tous les éleveurs bovins, ovins, porcins, adhérents ou non, et souhaitant s'engager pour maintenir l'outil d'abattage et de découpe de Corbigny à une réunion, le mercredi 17 janvier, à 10h00, à la mairie de Corbigny.

Communiqué

Rendez-vous

L'élevage en fête le 13 janvier

Le samedi 13 janvier à partir de 10h sera organisée la finale départementale de jugement de bétail. Des candidats de tout le département sont attendus sur l'exploitation du Gaec de Fontaine Blanche à Moux-en-Morvan. Le site a été choisi par l'équipe organisatrice des Jeunes Agriculteurs du canton de Montsauche-les-Settons, en partenariat avec le département. Cet événement permet de mettre en avant les qualités des jeunes dans une ambiance conviviale. En effet, l'appréciation du jury portera sur l'aptitude des jeunes à juger trois animaux par rapport à un animal témoin à partir de plusieurs critères : les qualités de la race, le développement musculaire ou encore le développement squelettique.
Les concurrents ont été sélectionnés par le biais des concours cantonaux organisés par les JA et des concours organisés par les lycées agricoles nivernais. Les candidats sélectionnés à la suite de cette finale départementale auront le privilège de représenter la Nièvre lors de la finale nationale qui aura lieu lors du prochain Salon de l'agriculture à Paris du 25 février au 5 mars.
Si vous souhaitez vous restaurer, les JA vous proposeront un repas sur place le midi et sur réservation le soir pour 18 euros (Apéritif, quiche Morvandelle, jambon du Morvan à la crème, gratin dauphinois, tarte aux pommes et café).
Informations et réservation: au 06 40 51 65 10.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Cosne-sur-Loire/Clamecy

Le sous-préfet en visite de terrain

Michel Robquin, nouveau sous-préfet de Cosne-Clamecy, a pris ses fonctions en juillet, succédant à Nicolas Regny. Afin de mieux comprendre et appréhender les réalités des exploitants, il a demandé à la FDSEA une visite de terrain.


Jean-Fernand Thibault, Nicolas Saillard, Yves Thibault, Michel Robquin, Sylvain Rousset et Marc Thibault.

Mi-décembre, c'est sur quatre exploitations que Michel Robquin est venu écouter les réalités du quotidien de diverses professions de l'agriculture nivernaise. La matinée a débuté au Gaec des Picard à Anay, exploitation de polyculture-élevage bovins lait plus contrat de semence. Ensuite, c'est sur le Gaec de Villargeau à Pougny, exploitation céréalière et viticole que s'est poursuivie cette visite. L'après-midi, le sous-préfet s'est rendu sur le Gaec Seutin à Saint-Germain-des-Bois, exploitation de polyculture-élevage bovins viande diversifié avec un atelier volailles et enfin, sur le Gaec Taupin à Saizy, polyculture-élevage bovins viande engraissement de femelles. Un large panel qui représente les multiples visages de l'agriculture nivernaise. Accompagné de Sylvain Rousset, directeur-adjoint de la DDT et de membre de la FDSEA - Nicolas Saillard, vice-président, Julie Nérot, secrétaire générale, et Lucie Lecointe, animatrice syndicale - Michel Robquin a pu comprendre au plus près les fonctionnements divers et les problématiques propres à chacun de ces exploitants. Ainsi, à Pougny avec la famille Thibault, on a longuement parlé du fonctionnement du Gaec, du parcours des uns et des autres, de la diversification mise en œuvre mais aussi de l'emploi et de la formation. De la difficulté de trouver des jeunes impliqués qui ont l'envie de travailler sur des exploitations, le constat actuel étant que trop souvent ils sont là par défaut. Et si des exploitants ont des emplois à pourvoir, ils ont de véritables difficultés à trouver des profils motivés. Sur ce sujet, Michel Robquin saisit bien la problématique des exploitants, soulignant *«que les territoires ont droit à l'excellence, c'est même un devoir»*.

Prendre le temps de la discussion

Mais dans la pratique, il semble toutefois difficile de changer le mode d'intégration dans les lycées agricoles ou même dans les formations pour adultes. Concernant la multiplication du travail administratif et les problèmes d'harmonisation dus au décalage entre les centres administratifs et les centres professionnels, Michel Robquin reconnaît *«qu'on a des marges de progression sur ces questions. Mais on avance quand même avec, par exemple, les contrats inter-régionaux»*. Yves Thibault explique aussi *«qu'on est un métier artisanal à qui l'on impose des normes industrielles»*. L'occasion d'aborder les soucis de réglementations qui risquent de devenir ubuesques pour la filière viticole. Michel Rubquin, au fil de l'écoute, prend également des notes sur les informations données soulignant *«un modèle assez étonnant, la coexistence de plusieurs exploitations en une»*. Et il ajoute : *«Les solutions pour l'agriculture de demain, des solutions originales, je les vois dans ce département»*. La discussion a ainsi continué sur de nombreux thèmes concernant la filière viticole, sur son fonctionnement et sa structuration. Il en a été ainsi sur chaque exploitation visitée, où chacun a pris le temps de détailler son fonctionnement, ses particularités et ses difficultés. L'objectif visé par la FDSEA étant de permettre au sous-préfet d'aller au contact de nombreux modèles et d'avoir du même coup, une vision la plus exhaustive possible de son nouveau périmètre de compétences.

FABIENNE DESSEUX

Les vœux des présidents

2018: «L'envie d'avoir envie»

L'année 2017 se termine par la clôture des États Généraux de l'Alimentation (EGA). Les commentateurs voient une victoire de la FNSEA, capable de dicter sa vision de l'avenir au ministère de l'Agriculture, et au passage, de révéler les humeurs du ministre de l'Environnement. C'est idéaliser la FNSEA.

Certains agriculteurs sont quant à eux plutôt sceptiques quant à la réalité de l'influence de la FNSEA, et quant à l'utilité des EGA. C'est sous-estimer la FNSEA.
Et chaque jour de l'année, notre quotidien, élus et collaborateurs de la FDSEA est de naviguer entre ces deux eaux de la bouteille perçue comme moitié pleine ou comme moitié vide selon le point de vue de celui qui la regarde.

Alors pour 2018, j'exprime le vœu que nous trouvions ensemble *«l'envie d'avoir envie»* de renforcer notre action collective. Laissons-nous entrainer par l'optimisme, pas un optimisme béat, mais un optimisme de combat.

L'optimisme de ceux qui sont dans l'action, qui sont en capacité de mesurer les progrès, le chemin parcouru. Chacun sait bien au fond de lui-même que tous les problèmes ne se règlent pas dans la cour de ferme.

Dans la cour de ferme, on encaisse, on s'adapte, quand on le peut. On ne s'adapte pas toujours à tout... En dehors de la cour de ferme, on cherche à intervenir sur l'origine des choix et des politiques agricoles. Et si nous ne nous occupons pas de ces



politiques, ces politiques s'occuperont de nous.
La liberté n'est pas donnée, elle se gagne ! Que 2018 puisse être une année du recul du chacun pour soi, parce que le chacun pour soi, c'est la mort de tous !

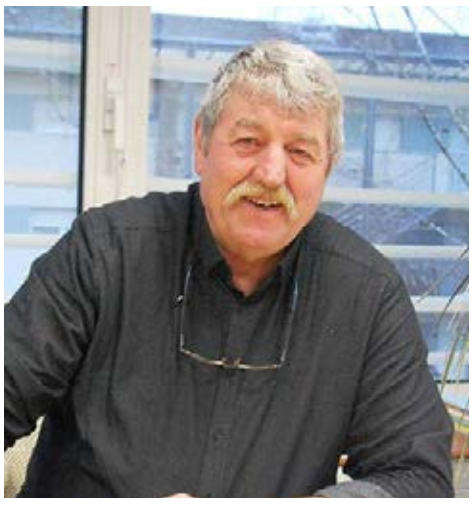
Bonne année à vous et vos familles, réussite dans vos entreprises, vos projets et vos engagements !

STÉPHANE AUROUSSEAU

Le temps passe et rien ne se passe !

Certes, les conditions nous ont été plus favorables cette année 2017 que pour la calamiteuse année 2016. Néanmoins nos revenus sont toujours aussi médiocres et ce, depuis plusieurs campagnes successives. Une augmentation substantielle de nos marges est devenue indispensable afin de redonner de la sérénité dans nos exploitations et sur nos territoires. Pourtant, des initiatives, nous en prenons tous les jours. Des groupes se structurent pour toujours essayer de mieux faire (groupes élevage, GIEE, production d'énergie renouvelable, groupe 30 000 autour de l'agro-écologie, etc, etc,...) Des opportunités sont toujours possibles et devraient sûrement êtres plus exploitées dans certaines de nos entreprises (production de viande blanche, volailles, production ovine, production caprine, engraissement de bovins, productions de plantes aromatiques et médicinales,etc...). Cependant, nos productions dominantes doivent impérativement retrouver un lien entre les prix de marché et les coûts de production. Nous subissons les prix mondiaux face à des charges nationales, nous sommes au bout du système. Quelques petits espoirs subsistent. Les États Généraux de l'alimentation ne seront peut être pas une caricature de ce que savent faire les politiques. Souhaitons qu'ils nous ouvrent des perspectives (et pas dans cinq ans) et que les conclusions ne se limitent pas à nous dire, qu'il faut que nous fassions plus avec moins, comme d'habitude. Pourrons-nous, en 2018 trouver des solutions pour que ceux d'entre nous qui devraient ou souhaiteraient quitter le métier puissent le faire dignement. Trop de décisions non prises nous laissent dans une incertitude insupportable. Quand saurons nous exactement comment vont évoluer les zones défavorisées simples (ZDS) et l'indemnité de compensation de Handicap Naturel (ICHN) ? Quelle sera l'évolution de la Pac ? Comment faire évoluer nos entreprises avec des règles du jeu que nous ne connaissons pas ou que nous connaissons trop tard ? Notre capacité à nous regrouper, à nous former, à partager, à mutualiser a toujours été le moteur et la force de notre profession. Elle le sera encore en 2018. Votre Chambre d'agriculture est là et sera là pour vous y aider. A vous, à vos proches, je souhaite santé, bonheur et sérénité pour cette nouvelle année 2018.

ERIC BERTRAND - PRÉSIDENT CA 58



Union Charolais Croissance

Top départ pour les ventes UCC

Les périodes de fêtes viennent de se terminer et le mois de janvier marque le démarrage des ventes de l'Union Charolais Croissance. Prochaine vente à Charmoy mercredi 10 janvier



Plus de 200 taureaux charolais sélectionnés chaque année, sur l'ensemble des trois stations

Ce programme de sélection a été créé en 1983 à l'initiative de deux coopératives de l'Yonne, la Cecna et la Cialyn. Au fur et à mesure des années, l'UCC s'est développée avec l'arrivée de nouvelles coopératives pour finalement aujourd'hui être composée de douze partenaires (6 Entreprises de Mises en Place et 6 Organisation de Producteurs), ce qui représente une vingtaine de départements sur un grand quart Nord Est de la France.

Cette complémentarité entre OP et CIA (Centre d'Insémination Artificielle) a pour but de procréer et diffuser des taureaux de monte naturelle correspondant le plus possible aux attentes de la filière. Les techniciens des EMP sont responsables de la procréation génétique, c'est-à-dire de sélectionner parmi les 180 éleveurs qui participent au programme UCC, des femelles qui seront accouplées avec les Pères à Taureaux (PAT) choisis pour ce schéma. Ces Mères à Taureaux sont sélectionnées sur des critères morphologiques, de qualités d'élevages, d'indexation Iboval et doivent être inscrites au livre du Herd Book Charolais. Concernant les PAT, ils sont choisis par l'équipe technique du programme et sont renouvelés tous les ans ; ils respectent les principes de base qui ont fait la force et la réussite de l'UCC: du potentiel de croissance, des bonnes qualités maternelles, de la variabilité génétique tout en maitrisant les poids de naissance.

150 places à la station de Charmoy

De ces accouplements, naissent les veaux : les femelles sont conservées par les éleveurs et seront ré-introduites dans la base de sélection des Mères à Taureaux. Quand aux mâles, durant le début de l'été, ils sont expertisés par les différents techniciens pour ne retenir que les meilleurs qui intègrent, vers l'âge de 8 à 10 mois, l'une des trois stations d'évaluations du programme (Charmoy dans l'Yonne (150 places), Créancey dans la Côte d'Or (42 places) et Montrond les Bains dans la Loire (42 places)). Après une période de quatre semaines d'adaptation à leur nouvel environnement, débute alors la phase de contrôle de 84 jours : avec une alimentation permettant un GMQ théorique de 1500 g/j, chacun peut alors exprimer son potentiel génétique spécifique, avec un suivi mensuel des performances de pesées. À l'issue de cette phase, ils sont notés par un agent de l'Institut de l'Élevage et un inspecteur du HBC sur leurs caractères morphologiques : masses musculaires, développement squelettique et aptitudes fonctionnelles. Toutes ces informations déterminent alors les indexations du potentiel génétique de chaque animal. À cette étape, seuls 80% des meilleurs sont retenus pour l'une des ventes aux enchères au vu de leur indexation, de leurs qualités morphologiques, du contrôle de spermatogénèse ainsi que de leurs évaluations génomiques.

Prochaines ventes mercredi 10 janvier

Ce sont ainsi quelques 180 futurs reproducteurs charolais qui sont donc proposés lors des cinq ventes aux enchères organisées en ce début d'année 2018. Le niveau génétique est excellent avec une indexation IVMAT moyenne des pères de 116 et des mères de 109, un index moyen sortie station IMOCR de 108 et une croissance moyenne supérieure à 1600 g/j. La première vente aura lieu ce mercredi 10 janvier à la station de Charmoy et ce sont 46 jeunes taureaux de 14-15 mois qui seront présentés. Chaque éleveur pourra trouver le taureau dont il a besoin dans son élevage : avec des profils morphologiques variés, des taureaux utilisables sur génisses, des taureaux génétiquement sans cornes…. C'est à cette étape que les techniciens des Organisations de Producteurs partenaires de l'Union Charolais Croissance apportent toutes leurs expertises dans le conseil des profils de taureaux qui conviennent le mieux à vos élevages. N'hésitez pas à prendre contact avec eux pour solliciter leurs conseils. La semaine suivante, le 18 janvier, ce sera le tour de la vente de Montrond les Bains dans la Loire où 30 jeunes reproducteurs seront présentés avec les mêmes qualités génétiques et morphologiques.



Marabout, n° 46, présent à la vente du mercredi 10 janvier, à Charmoy (89)

Toutes les équipes de l'Union Charolais Croissance vous accueilleront avec plaisir lors des cinq prochaines ventes des trois stations d'évaluation :
Les mercredis 10 et 31 janvier ainsi que le 7 février, à la station de Charmoy (89)
Jeudi 18 janvier, à la station de Montrond-les-Bains (42)
Mercredi 21 février, à la station de Créancey (21) : visites sur rdv à partir du 1er février (03 80 90 68 81)
Informations et catalogues de ventes sur le site : www.charolaiscroissance.fr
Renseignements :
Guillaume Hamart : 06 20 97 23 93 - gha@cialyn.fr
Bruno Elmanowsky : 06 09 82 85 46 - b.elmanowsky@cecna.fr

▸ Agendas

16/01 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra mardi 16 janvier à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : dijon@apecita.com

17/01 Valoriser sa production AB par un triage de qualité

Formation organisée par Bio Bourgogne, sur le thème «*Valoriser sa production AB par un triage de qualité*», mercredi 17 janvier, de 9 h à 17 h 30, Salle du conseil, Mairie de Michery. Matinée en salle et après-midi sur le terrain. Inscription avant le 8 janvier. Renseignements auprès de : Hélène Levieil, responsable grandes cultures au 06 77 30 78 82 - helene.levieil@biobourgogne.org

Soigner ses animaux d'élevage par l'acupuncture

Formation organisée par Bio Bourgogne, sur le thème «Soigner ses animaux d'élevage par l'acupuncture», mardi 23 janvier et lundi 26 février, de 9 h 30 à 17 h 30, au GAEC Gobier des Merles, Les Merles - Chastenay, à Ouanne. Intervenante : Nayla Cherrino Para, vétérinaire orientée médecines naturelles. Inscription avant le 10 janvier. Renseignements auprès de : Marion Primat, animatrice polyculture élevage au 06 08 02 87 94 - marion.primat@biobourgogne.org

09/01 Syndicat Betteravier de l'Yonne

Le Syndicat Betteravier de l'Yonne tiendra sa réunion d'information destinée aux planteurs mardi 9 janvier, toute la journée, au Domaine du Val, Val Saint-Etienne, à Véron. Réunion réservée aux adhérents.

20/01 Inscriptions pour le Concours des Vins de Chablis

Le 32e Concours des Vins de Chablis se déroulera samedi 20 janvier, à partir de 9h30, au BIVB, 1 rue de Chichée à Chablis. Matinée de dégustation de Petits chablis, chablis et chablis 1er cru 2016, ainsi que de chablis grands crus 2015. Inscriptions avant le 5 janvier prochain au 03 86 42 22 22 ou par email : bivb.chablis@bivb.com

Prochaines réunions cantonales FDSEA 89

Cantons de Courson les Carrières/ Coulanges sur Yonne : mardi 9 janvier, à 14 h, Salle de la Mairie, à Courson-les-Carrières
Canton de Chéroy : mardi 9 janvier à 14 h, Salle de la coopérative, à Saint-Valérien - Cantons Auxerre Ouest/ Vermenton/Auxerre Est : mardi 9 janvier, à 9 h 30, Salle de réunion à la FDSEA de l'Yonne - Cantons de Pont sur Yonne/Sergines : mercredi 10 janvier à 14 h, Salle des Fêtes de La Chapelle sur Oreuse
Canton de Chablis (élargi aux adhérents Sevy) : jeudi 11 janvier, à 17 h, Salle des Fêtes de Milly
Canton de Coulanges-la-Vineuse : vendredi 12 janvier, à 9 h 30, Maison du Pays Coulangeois, à Coulanges-la-Vineuse - Cantons de Charny/ Saint Julien du Sault : vendredi 12 janvier, à 13 h 45, Salle de la Mairie, à Villefranche-Saint-Phal

Service de Remplacement de l'Yonne

On recherche des salariés

Le Service de Remplacement de l'Yonne peine à répondre à la demande, faute de candidats salariés. Une activité qui, à temps partiel, peut représenter une source de revenus supplémentaires pour tout exploitant, à l'image de Laurent Cartaut, éleveur ovin et viticulteur à Bleigny-le-Carreau.



Laurent Cartaut le reconnaît : *«il faut aimer les animaux avant tout, pour bien s'en occuper».*

Le mal est endémique. Victime de son succès, le Service de Remplacement de l'Yonne peine à pouvoir satisfaire toutes les demandes, faute de trouver suffisamment de salariés, que ce soit pour un temps plein ou un temps partiel. Les candidats ne sont pas légion, particulièrement en secteur laitier, où il est de plus en plus difficile de se faire remplacer, ne serait-ce que quelques jours.

Sont également recherchés, des salariés pouvant assurer des soins aux animaux en bovin allaitant. Le plus souvent, pour des missions n'excédant pas quelques heures par jour, pouvant se combiner avec le travail au quotidien sur sa propre exploitation, rappelle Anne Antoine, animatrice du Service de Remplacement de l'Yonne : *«en moyenne, la traite et les soins représentent 5 heures de travail par jour. Une activité complémentaire pouvant très bien intéresser des exploitants en quête de revenus supplémentaires. D'autant que le système est très souple et que l'on n'est pas obligé d'accepter toutes les missions proposées. Le seul impératif : que la personne soit majeure».* Une activité qui n'est pas incompatible avec le statut de jeune installé : *«à l'image de ce jeune éleveur laitier, en Gaec avec son père et un autre associé, qui assure des traites sur une autre exploitation pour le compte du Service, en s'organisant en conséquence».* Et pouvant également intéresser certains retraités qui souhaiteraient conserver une attache dans le mode professionnel, autre que familial.

Pour tout renseignement : tél 03 86 48 98 79

«Leurs problèmes sont les miens…»

Éleveur ovin et viticulteur, sur la commune de Bleigny-le-Carreau, Laurent Cartaut mène de front à 51 ans, une activité salariée pour le compte du Service de Remplacement. C'est en 2013 qu'il a décidé de franchir le pas, contraint à trouver un complément de revenus, suite aux rendements médiocres de la vendange 2012. A l'époque, son travail se limitait à un week-end de temps à autre, principalement chez des voisins et amis, dans un périmètre relativement restreint. Bien vite, ses qualités professionnelles ont forgé une réputation qui l'a conduit à monter en puissance et multiplier les remplacements. Jusqu'à ce 8 décembre 2015, de triste mémoire, où les trois quarts de son cheptel ont disparu dans l'incendie de sa bergerie. Un traumatisme qui l'a contraint à cesser un temps son activité salariée : *«c'est vrai qu'on s'en remet, mais ça laisse des traces…»* Ironie du sort, ses vignes ont gelé au printemps qui a suivi. Pas une goutte de vin attendue, il fallait trouver une solution et c'est ainsi qu'il a réintégré le service de remplacement au printemps 2016.



Une solidarité sans faille de ses collègues éleveurs, voire employeurs, a joué à plein temps, à l'heure de la reconstruction de la bergerie, suite à l'incendie. D'où cette plaque apposée sur le bâtiment.

■ Comment parvenez-vous à concilier votre activité d'éleveur et viticulteur avec un emploi à l'extérieur ?

Laurent Cartaut : *«Depuis quelques années, je suis passé en bio pour l'élevage et c'est vrai que cela m'a aidé à tout mener de front. L'économie sur les heures de traitement m'a apporté du temps pour faire le reste. Pour ce qui est du vin, on a abandonné la vente en bouteilles pour ne plus faire que du vrac et le temps de travail s'est trouvé diminué là aussi de moitié. Quand je vais travailler à l'extérieur, je remplis bien les râteliers et dis à mes moutons : «vous me verrez demain, mais je ne sais pas à quelle heure et ils acceptent ! (rires)».*

■ Dans quel secteur fait-on le plus appel à vous ?

«C'est bien sûr dans les élevages laitiers que la demande est la plus importante. Aujourd'hui, cela représente pour moi un bon mi-temps. Et encore ! Je suis obligé de mettre un frein, sinon, je serai parti pour un temps complet. Financièrement, pour la filière, c'est dur, mais certains prennent quelques jours de temps en temps et je les comprends. Ils ont besoin de souffler. Trop souvent, on se réfugie dans le travail quand ça va mal, jusqu'à ce que ça casse. Il suffit parfois d'une journée de repos, pour mieux repartir».

■ Est-ce toujours facile de mener ainsi plusieurs activités en parallèle ?

«Il faut savoir jongler ! En ce qui me concerne, c'est en juin que ça se bouscule le plus, du fait de la fauchaison combinée au travail dans les vignes. Je pars à l'extérieur de 5 h à 9 h et y retourne le soir, de 17 h à 20 h, avant d'aller travailler dans les vignes jusqu'à la nuit. Je reconnais que parfois les journées sont longues, notamment en période de vendanges. La fatigue s'installe, on décroche un peu, mais ça repart vite ! Pas toujours facile, mais suite à l'incendie, s'il n'y avait pas eu le Service de remplacement, je n'avais rien pour faire face ! C'est ce qui m'a permis de rester la tête hors de l'eau».

■ Comment être à la fois patron sur son exploitation et salarié sur une autre ?

«C'est un pas à franchir et il faut savoir mettre un peu son orgueil dans sa poche, mais en règle générale, ça se passe bien. Il faut avant tout s'adapter à la maison et j'essaie toujours de respecter au maximum la façon de faire en vigueur, qui peut être très différente de la mienne. Je suis d'un naturel assez «speed», là où d'autres ont parfois un rythme plus lent dans leur travail. Tout dépend du caractère de chacun et c'est là qu'il faut savoir mettre le frein pour aller au rythme de celui qui vous emploie. Mais l'habitude aidant, les gens me font très vite confiance. Aidé en cela dans le fait que je suis moi même exploitant. Je suis un ouvrier allant travailler chez un patron, mais en même temps, suis mon propre patron sur mon exploitation et cela crée une relation particulière. On parle les mêmes choses, leurs problèmes sont les miens».

■ En dehors du complément de revenus, que vous apporte cette activité salariée ?

«Par delà l'aspect financier, cela peut être intéressant d'aller travailler ailleurs que chez soi, ne serait-ce que pour avoir une autre vision des choses et de s'interroger sur ce que l'on fait depuis toujours au quotidien. Il y a toujours du bon à prendre quelque part, ça ne peut pas nuire, bien au contraire».

■ Conseilleriez-vous à de jeunes retraités un emploi à temps partiel pour le Service de Remplacement ?

«C'est sûr que c'est parfois un peu physique, mais à 60 ans, avec un peu de volonté, on a encore la moelle ! Et puis du fait de l'expérience acquise tout au long de leur vie professionnelle, c'est vrai qu'ils passent mieux parfois sur certaines exploitations que des jeunes. Il serait peut-être intéressant d'ailleurs, avant d'envoyer ces jeunes sur le terrain, de créer pourquoi pas, des binômes avec des retraités, de sorte de les former et passer le flambeau… il faut d'ores et déjà, penser à la relève».

DOMINIQUE BERNERD

Crédit Agricole Champagne-Bourgogne

Remise de médailles et départs en retraite

Ce sont au total 19 salariés et 9 retraités qui ont été récompensés le 5 décembre dernier à Auxerre, pour la traditionnelle cérémonie de remise des médailles de travail et départs en retraite.



Une cérémonie qui s'est déroulée dans les locaux du site administratif de la Caisse régionale, rue Weiss, à Auxerre.

La cérémonie annuelle de remise des médailles du travail et des départs en retraite des salariés icaunais de la Caisse régionale, s'est tenue le 5 décembre dernier, sur le site administratif du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à Auxerre.

À cette occasion, Jacques Kermarrec, directeur général, accompagné de Véronique Rigal-Antonic, directrice Bancaire, Assurances et Crédits, a distingué 19 salariés et 9 retraités icaunais, pour un total de 21 médailles remises, dont 4 Grand Or récompensant 40 années de travail et 10 médailles d'or, pour 35 années.

L'évènement aura été également l'occasion de célébrer les départs en retraite de l'année, en retraçant les parcours professionnels des jeunes retraités. A l'échelle de la caisse régionale, ce sont au total 101 médaillés et 35 retraités, qui se sont vus ainsi récompensés au cours de l'année 2017, pour leur investissement.

La liste des médaillés et retraités

Médailles du travail :
Argent (20 années) : Didier Bacot ; José Cabreira ; Elsa Ciudad ; Caroline de Francolini ; Laurence Picq
Vermeil (30 années) : Éric Blondelet ; Gérald Depeige
Or (35 années) : Pierre-François Aubert ; Véronique Beau ; Hélène Compère ; Philippe Delaval ; Hervé Dubreuil ; Florence Fillon-Coltier ; Thierry Fontaine ; François Mateos ; Gérard Thibault
Grand Or (40 années) : Martine Baudinot ; Raynald Culot ; Annie Dalle-Nogare
Médaillés et retraités :
Or (35 années) : Christian Alessio
Grand Or (40 années) : Joël Huart
Retraités :
Chantal Girard ; Annie Magot ; Maryse Marti ; Pierre Poifoulot ; Gautier Raffard ; Eliane Simplot ; Evelyne Vernagallo

Union des Productions Végétales de l'Yonne

L'UPVY rencontre le préfet

Le 15 décembre dernier, l'Union des Productions Végétales de l'Yonne a invité monsieur Patrice Latron, préfet de l'Yonne sur un silo d'Ynovaé à Saint Julien du Sault. Structure originale, l'UPVY réunit les organismes stockeurs, coopératives et négoces du département ainsi que des représentants des producteurs en grandes cultures de la FDSEA et JA.

Plusieurs sujets ont été au cœur des débats, notamment la dérogation au temps de travail hebdomadaire qui reste une nécessité lors des moissons afin de permettre de répondre aux demandes des exploitants. D'autant plus, lorsque les conditions météorologiques sont difficiles. Monsieur le Préfet, conscient des enjeux, a proposé d'organiser une rencontre au printemps avec la Direccte (Ministère du travail) afin d'envisager les aménagements pour la récolte 2018. Autre sujet sur lequel le Préfet encourage les organismes stockeurs a l'interpeller en cas de désaccord : les mises aux normes. Sur les difficultés liées au fret ferroviaire et au dossier des produits phytosanitaires, le préfet, en tant que représentant de l'État, prend acte des remarques et demandes de la profession. La rencontre s'est terminée par une visite du silo et une explication de son fonctionnement. Monsieur le Préfet a tenu a rappeler qu'il était conscient du poids économique de l'agriculture dans notre département et plus particulièrement en ce qui concerne les grandes cultures.

COMMUNIQUÉ UPVY



Le préfet de l'Yonne s'est dit conscient du poids économique de la filière grandes cultures dans le département.

Agenda

Marché de créateurs à Saint-Sauveur-en-Puisaye

Jusqu'au 7 janvier, les Créacteurs de Puisaye organisent une exposition de Noël, dans leur galerie, 6 rue de la Roche, à Saint-Sauveur. Samedi et vendredi, de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 18 h 30; dimanche et mercredi, de 10 h à 12 h 30

Exposition de Noël à La Feré-Loupière

Jusqu'àu 13 janvier, l'Espace Acanthe, 16 rue Pierre-de-Courtenay, accueille une exposition de Noël (peintures, céramiques, photographies, sculptures…), tous les jours, sauf lundi, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h.
Renseignements au : 03 86 73 14 24.

Nouvelle formule pour la reunion technique d'hiver de la Chambre d'agriculture

Chaque année, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une réunion technique à Joigny en décembre, avec les instituts Terers Inovia et Arvalis. ce rendez-vous prend une nouvelle forme au plus près du contexte phytosanitaire et agronomique avec une journée au champ en mai 2018. Le programme de cette journée est en cours d'élaboration et vous sera communiqué en temps utile. En revanche, la réunion Maïs avec Arvalis en janvier est maintenue. la date retenue est le 12 janvier après-midi (points variétés, protection aux semis, nouveautés herbicides, nouveautés engrais…), avec Yann Flodrops (Arvalis)

Les fossiles au Muséum d'Histoire Naturelle

Le Muséum d'histoire naturelle présente une exposition *«Drôles de fossiles»* jusqu'àu 21 janvier. Exposition temporaire présentant une sélection des 45 000 fossiles des réserves du musée, parfois plus vieux que les dinosaures. Dans le parc, expo photo «Fossiles d'hier, biodiversité d'aujourd'hui». Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30 et le dimanche, de 14h à 17h30, au Muséum d'histoire naturelle, boulevard Vauban, à Auxerre



FCO sérotype 4

Du vrai changement…

Depuis le dernier Cnopsav, les choses ont fortement évoluées en matière de FCO sérotype 4. On peut même parler de changement radical. Détails avec le GDS 21.

« *C'est avec une grande impatience et soulagement qu'aujourd'hui et au terme de ces deux mois de blocage, les décisions du Cnopsav consacré à la FCO du 21 décembre prennent forme au travers d'un arrêté ministériel modifié en date du 28 décembre 2017 qui permet le passage de l'ensemble du territoire continental en zone réglementée BTV 4 (FCO sérotype 4)*». Telle est la nature du message contenu dans le communiqué de presse adressé le 29 décembre au soir par les GDS de Côte d'Or et de Saône-et-Loire.

De ce fait, désormais et comme pour la FCO sérotype 8 :

- les animaux peuvent circuler librement (sur l'ensemble du territoire national) ;
- la vaccination contre le sérotype 4 de la FCO devient volontaire.

Les éleveurs des trois zones règlementées sont ainsi enfin libérés de leurs contraintes, notamment celles qui pesaient sur les restrictions aux mouvements et le commerce national peut reprendre son cours normal, comme le précise le GDS. Par ailleurs, et comme cela est le cas depuis le début de la crise, les conditions d'échanges d'animaux vers l'Espagne et l'Italie restent inchangées.

Un changement radical de stratégie

GDS France, les GDS des différentes zones réglementées, les GDS de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or notamment, se sont mobilisés aux côtés des autres représentants de la profession pour faire évoluer la situation. Ainsi, l'ensemble des familles professionnelles (GDS, éleveurs, coopératives, négoces, marchés) s'est prononcé à l'unanimité pour approuver la décision de la DGAl d'étendre la zone réglementée à l'ensemble du territoire continental *«et ce dans les plus courts délais autorisés par les enjeux d'exportation auxquels nous étions contraints»*.

L'État a ainsi profondément modifié sa stratégie. Ce changement radical s'explique notamment par la plus que probable sortie du virus en dehors de la zone réglementée actuelle, et cela depuis le printemps dernier…, et par les "capacités" de l'État à maintenir des mesures drastiques, onéreuses et inacceptables sur le terrain pour tenir cet objectif d'éradication.

Désormais, *«la stratégie de vivre avec le virus BTV 4 est décidée, il conviendra désormais d'utiliser les doses de vaccins BTV 4 disponibles, prioritairement vers les ovins et les caprins, ainsi que les animaux destinés à l'export»*.

Pour la profession, et comme le rappelle le GDS, *«l'enjeu est de pouvoir utiliser à terme un vaccin bivalent aux deux sérotypes 4 et 8 de la FCO pour faciliter les conditions de vaccinations»*.

Toutefois *«cet épisode douloureux nous rappelle que les risques d'introduction de virus FCO exotiques sont élevés et qu'il est urgent et nécessaire de renforcer les contrôles aux mouvements avec les pays à risque»*.

Par ailleurs, la DGAl a informé la profession que les discussions étaient d'ores et déjà bien engagées à Bruxelles pour déclasser complètement ou au moins certains sérotypes de la FCO, notamment dans le cadre de la nouvelle loi de santé animale.

Et le GDS de conclure, *«en attendant une réglementation plus souple au regard des risques cliniques engendrés par cette maladie, nous demandons à l'État des mesures concrètes pour un renforcement des contrôles sur les animaux entrant sur notre territoire»*.



Photo: Réussir

La vaccination devient facultative et, de ce fait, à la charge des éleveurs. Compte-tenu du nombre de doses disponibles, les priorités dans l'attribution des vaccins seront concertées et décidées par les GDS qui devront commander les vaccins dont ils estiment avoir besoin.

La version officielle…

L'évolution de la situation sanitaire de ces derniers jours montre que au delà du département de la Haute Savoie, sont à présent concernés par des foyers les départements de l'Ain, de la Saône-et-Loire, de la Haute-Saône et du Jura. Des résultats d'analyse sont également en attente pour les départements de la Haute-Saône, de l'Isère, de l'Ain, de la Savoie, de l'Yonne, de la Seine-et-Marne, de la Vienne et de la Loire.
L'objectif d'éradication poursuivi depuis la confirmation du premier cas début novembre n'est désormais plus approprié compte tenu :
· de l'absence de quantité suffisante de vaccin pour tous les ruminants des nouvelles zones réglementées, avant la reprise d'activité vectorielle du printemps prochain ;
· du fait qu'aucun signe clinique n'a été observé, tant sur les bovins que sur les petits ruminants infectés par le BTV4 ;
· des mesures de restriction des mouvements des animaux qui sont très coûteuses, mal acceptées socialement et économiquement, et qui ont montré leurs limites.
Par conséquent, après avis unanime du Cnopsav Santé animale consulté le 21 décembre, et compte-tenu de l'expérience acquise ces deux dernières années avec le BTV 8 (progression inexorable du virus..), il a été décidé de placer l'ensemble du territoire continental en zone réglementée BTV 4-8. Les mouvements d'animaux seront donc libres depuis le 1er janvier 2018. Un arrêté a été publié à cette fin le 31 décembre. Par ailleurs, comme pour le sérotype 8, la vaccination devient facultative et, de ce fait, à la charge des éleveurs. Compte-tenu du nombre de doses disponibles, les priorités dans l'attribution des vaccins seront concertées et décidées par les fédérations professionnelles (GDS) qui devront commander les vaccins dont elles estiment avoir besoin.
Les conséquences aux échanges et à l'exportation sont la priorité de la DGAl. Les échanges avec l'Espagne et l'Italie restent possibles dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. L'urgence est de négocier les conditions d'exportation avec les différents États aux mêmes conditions que celles qui valent pour le BTV-8, notamment avec l'Algérie.

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Les vœux des présidents

En 2018, ouvrons le champ des possibles !

Pour cette nouvelle année, je vous propose de construire nos espoirs sur tous les points positifs de 2017, de faire le choix conscient de voir le verre à moitié plein et d'aller de l'avant. Car nous avons tout pour réussir et notre territoire dispose d'indéniables atouts pour l'avenir : qualité de vie, gastronomie et vin, innovation dans tous les domaines, développement de l'entreprenariat, offre culturelle mais aussi mobilisation des OPA et des agriculteurs autour de projets fédérateurs dont l'impact sera décisif pour notre société.

Parallèlement, le développement du digital, du numérique et de la technologie nous offrent des perspectives très intéressantes… Toutes ces promesses de réussite se concrétiseront d'autant mieux que nous placerons l'humain au cœur de chacune de nos réflexions et nos décisions, pour, toujours, rester dans le vrai. C'est clair, c'est dit et l'engagement territorial du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne va dans ce sens.

En ce qui nous concerne, nous accompagnerons ce mouvement en alliant proximité et innovation tout au long de 2018. C'est une année riche qui s'annonce, marquée par de nombreux temps forts. Notre Village by CACB accueillera ses premières start-up dans le domaine de la foodtech. Point Passerelle Champagne-Bourgogne fêtera 10 années d'accompagnement des personnes en difficultés, la Fondation Agir célèbrera 5 ans d'existence et des centaines de projets financés pour contribuer à la vitalité du territoire, Eko changera la relation des jeunes à la banque avec une offre à 2€, Ma Banque restera la 1ère application bancaire des français, à tester d'urgence !



Photo: Vincent Arbelet

Vous le voyez, nous serons sur tous les fronts avec une envie intacte d'accompagner tous vos projets et tous vos succès. Je vous souhaite au nom de l'ensemble des équipes du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne une très belle année 2018 !

VINCENT DELATTE, PRÉSIDENT DU CRÉDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE.

Distributeurs de matériels agricoles

Investir dans l'avenir

Les Distributeurs de matériels agricoles et d'espaces verts investissent plus que jamais dans l'emploi et la formation. Tel est l'enseignement de leur tour de France, lequel s'est arrêté en Bourgogne Franche-Comté.


Le secteur du machinisme emploie 80 000 salariés sur le territoire.

Le Syndicat national des distributeurs de matériels agricoles et espaces verts (Sedima)) a terminé son tour de France annuel. Du 7 novembre au 7 décembre, il a ainsi rassemblé 65 % de ses adhérents lors des réunions de fédérations. Outre les informations économiques, sociales, juridiques ou encore fiscales que ces temps forts apportent, l'accent était mis cette année sur l'emploi, la formation et le recrutement. Malgré la crise que subit la profession, préparer l'avenir pour fournir un service de qualité à leurs clients reste l'un des enjeux stratégiques de la distribution.

Pour la région Bourgogne Franche-Comté, c'était à Beaune, le 15 novembre, que le Sedima a poursuivi ses réunions de fédérations 2017. Cette étape a réuni quarante-deux sociétés adhérentes, en présence du président régional Alexandre Mortier (Ets Mortier, 21), de Jean-Paul Breton, membre du bureau exécutif du Sedima, d'Anne Fradier, secrétaire générale, et Gilbert Daverdisse, responsable du service Formation du Sedima.

Faibles signes d'améliorations

Côté conjoncture et au niveau national, la tendance du second semestre 2017 s'est révélée moins alarmante qu'en 2016. Les prises de commandes de matériels neufs, tous marchés confondus (grandes cultures, polyculture élevage, équipements d'élevage, viti-viniculture, espaces verts) ont été stables à -0,5 %. Quant au matériel d'occasion, les niveaux de stocks sont revenus à la normale et les ventes affichaient une tendance positive à +2,5 %. Les activités pièces et atelier étaient positives à respectivement +1 % et +2,8 %. Cependant, les immatriculations de tracteurs standards à dix mois (de janvier à octobre) affichaient une forte baisse de -14,9 % (contre +0,3 % en moyenne sur la même période 2016).

Pour la région Bourgogne Franche-Comté, 33 % des distributeurs estimaient des prises de commandes du matériel neuf et du matériel d'occasion en hausse au second semestre 2017 par rapport à la même période 2016, 33 % prévoyaient la stabilité et 34 % une baisse.

Si la rentabilité des entreprises reste fragilisée, le moral des concessionnaires et de leurs clients laissait enfin entrevoir un léger optimisme.

41 % des dirigeants en région grandes cultures et 57 % en région de polyculture élevage indiquaient ainsi que leurs clients avaient un moral *«moyen»*. Ceci étant, les professionnels n'envisageaient pas pour autant un retour significatif à la croissance sur le 1er semestre 2018.

Un axe prioritaire

Dans ce contexte morose, les distributeurs se projettent dans l'avenir. Ils ont effectué 2 200 recrutements en 2017 sur des postes techniques dont 36 % en contrat en alternance (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation).

Pour autant 75 % des entreprises ont déclaré toujours rencontrer des difficultés à recruter, et cela faute de candidats. *«Notre vivier de départ de fils d'agriculteurs n'est plus là»*, constatait Anne Fradier. Le défi est donc désormais d'attirer des jeunes citadins ou périurbains dont les parents ne connaissent pas le métier. *«Il est trop dommage d'imaginer des jeunes partant dans des filières avec du chômage au bout»*, relève-t-elle. *«Il faut leur donner des perspectives»*.

Pour le Sedima, il s'agit vraiment d'un déficit de communication sur le métier auprès des jeunes, car les salaires sont corrects et les salariés restent dans les entreprises. Aussi le syndicat s'est-il engagé dans une campagne de communication en 2017 et cherche à travailler avec les organismes de formation pour améliorer le niveau des professionnels au vu des défis techniques de demain. Le Syndicat a aussi lancé une étude pour évaluer les besoins en recrutement de la profession à cinq ans. Les résultats seront communiqués aux régions et académies.

Pour poursuivre le partenariat initié depuis plus de cinquante ans avec les établissements de formation, le Sedima avait invité les représentants de ces établissements pour échanger sur les évolutions des métiers de la distribution et leurs répercussions sur le niveau de compétences attendu. En Bourgogne Franche-Comté, les proviseurs et chefs de travaux du lycée de Vesoul, de la MFR de Montbozon et des CFA de l'Automobile de Mâcon et Poly de Nevers avaient répondu présents. Pour renforcer le lien local entre les établissements scolaires et les entreprises de distribution, le Sedima a nommé un référent par région qui a pour mission le suivi des organismes de formation et des actions de promotion des métiers.

Une mobilisation constante

Pour attirer les jeunes et les demandeurs d'emplois dans ses filières de formation, le Sedima se doit de donner plus de visibilité sur la technologie et la modernité des métiers proposés par les distributeurs de matériels agricoles et d'espaces verts.

Pour valoriser les atouts de la profession (100 % d'embauches en CDI, emplois de proximité, technologie de pointe, diversité, polyvalence et contacts clients…), la branche Machinisme(1) a décidé d'une campagne médiatique vers des supports de communication grand public à destination des parents et des demandeurs d'emploi.

Le Sedima poursuit par ailleurs son implication dans les Olympiades des métiers (régionales, nationales, européennes, et mondiales), le Concours général des Métiers, les échanges d'élèves en stages à l'étranger, et la création d'outils, comme une valise pédagogique pour les collèges qui a été conçue et diffusée en 2017.

Enfin, une des missions du Sedima est de mettre à disposition de ses adhérents une plateforme de services adaptée et en constante évolution vis-à-vis de la conjoncture économique et sociale de la profession. Plusieurs sujets étaient ainsi abordés au cours des réunions 2017 :

- les évolutions sociales (régime de prévoyance, pénibilité, application des ordonnances Macron pour la distribution) ;
- les nouveautés juridiques (conséquences de la mise sur le marché des matériels agricoles roulant à plus de 40 km/h, actualités en matière du droit des sociétés…) ;
- l'expertise de l'occasion avec la découverte des évolutions du site Simo-net ;
- la signature d'une convention avec le ministère de l'Intérieur pour permettre aux adhérents de procéder à l'immatriculation des matériels agricoles, y compris MAGA et MIAR.

(1) La branche Machinisme (Sedima pour la distribution du machinisme agricole ; DLR pour la distribution du TP ; Fnar pour les artisans ruraux) représente 7 300 entreprises et 80 000 salariés, dont 40 000 affectés au service technique sur le territoire français.

Répartition de la valeur En attente d'un mieux

L'entretien d'un matériel agricole de plus en plus technique nécessite une meilleure rémunération des distributeurs pour que ceux-ci puissent perdurer, a expliqué Pierre Prim, président du Syndicat des entreprises de service et distribution du machinisme agricole (Sedima), le 12 décembre. Selon lui, les agriculteurs peuvent payer un matériel de plus en plus pointu, mais pas forcément l'entretien qui va avec. *«On continue à embaucher pour assurer ces services après vente, alors que le marché a été divisé par deux en quelques années»*, a-t-il continué. Aussi estime-t-il que les constructeurs devraient réfléchir à une meilleure répartition de la valeur au sein de la filière des agroéquipements. Anne Fradier, secrétaire générale, s'interroge de son côté sur la pérennité de ces ateliers, répartis dans les campagnes, du fait du manque de rentabilité des distributeurs dont les taux de marge restent faibles. *«Les structures se regroupent. Les ateliers perdurent. Mais pour combien de temps ?»*, a-t-elle observé.

▸ Formations

Valoriser sa production AB par un triage de qualité

Côte d'Or : mardi 16 janvier
Yonne : mercredi 17 janvier
Horaires : 9h - 17h30

Lieux :
Côte d'Or :
Mairie de Baigneux-les-Juifs, rue de la mairie
21450 Baigneux-les-Juifs
Yonne :
Mairie de Michery (Salle du conseil), 1 place de la Mairie à 89140 Michery
Programme :
• Matin :
Intérêt des différents outils de triage et choix du matériel le mieux adapté : prénettoyeur (à ventilation, à tambour), nettoyeur (plan ou rotatif), table densimétrique, trieur alvéolaire, trieur optique
Optimiser les réglages des trieurs en fonction de la qualité observée et de ses objectifs
Comment évaluer la qualité des lots ?
Points de réglage possibles
Le cas particulier du tri des mélanges céréales/protéagineux
Evaluer l'aptitude des grains à la conservation et techniques de conservation
• Après midi sur le terrain :
Démonstration de réglage sur les différents outils d'une installation de triage
Côte-d'Or : Ferme de Laneuf, Chez Éric Nuttinck à Oigny : nettoyeur séparateur et table densimétrique
Dans l'Yonne au Gaec Thibault à Michery : trieur rotatif et trieur alvéolaire
Intervenant : Patrick Madiot - Labosem (laboratoire d'analyse de semences)
Renseignements complémentaires et inscription auprès de :
Côte d'Or :
Stéphane Grippon, animateur-conseiller grandes cultures Bio Bourgogne.
stephane.grippon@biobourgogne.org - 03 80 28 80 45
Yonne :
Hélène Levieil, responsable filière grandes cultures Bio Bourgogne.
helene.levieil@biobourgogne.org
06 77 30 78 82
Inscription avant le 8 janvier



L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

Retour sur une rencontre avec le Gouvernement

Nos représentants FNSEA (Christiane Lambert, Jérôme Despey, Jérôme Volle et Marianne Dutoit) ont récemment rencontré le Premier ministre (Édouard Philippe), la Ministre du travail (Muriel Pénicaud) et le Ministre de l'éducation nationale (Jean-Michel Blanquer) autour de quatre sujets touchant à l'emploi et à la formation.

En matière de coût du travail, l'accent a été mis sur la nécessité de maintenir, a minima, le même niveau d'aides dont bénéficient actuellement les employeurs agricoles, notamment dans le cadre de la transformation du CICE en allégement de charges.
Concernant l'apprentissage, les représentants du Gouvernement ont reconnu le travail mené par la profession depuis plus de quinze ans. Et nos représentants ont émis plusieurs demandes précises, dont en particulier, la valorisation du maître d'apprentissage et l'évolution de la réglementation afin que les règles de sécurité et de durée de travail ne soient plus un obstacle à l'emploi d'apprentis.

En matière de formation professionnelle, nos représentants ont fait état de l'importance pour la profession agricole de conserver ses propres outils (FAFSEA et VIVEA) afin de faire monter en compétences les actifs de la branche.
Enfin, s'agissant de l'assurance chômage, les représentants de la FNSEA ont indiqué qu'ils ne sont pas favorables à l'ouverture de cette assurance à tous les actifs. Ils estiment en effet que les exploitants agricoles risquent d'être beaucoup plus contributeurs que bénéficiaires. Ils ont également affirmé leur refus d'un système de taxation des contrats de travail courts (CDD saisonniers) dans la mesure où, en agriculture, cette pratique répond à une contrainte climatique et n'est pas une modalité d'organisation du travail. Sur ce point, il a d'ailleurs été rappelé que la profession s'engage pour la dé-précarisation de l'emploi en favorisant, entre autres, le développement de l'emploi partagé (groupements d'employeurs).
Nous espérons qu'à l'image des avancées déjà obtenues sur d'autres dossiers, comme celui de la pénibilité, ces demandes trouveront des issues favorables pour notre profession. Dans tous les cas, durant cette nouvelle année, nous maintiendrons fermement le cap pour y parvenir. Et nous comptons sur votre soutien car le travail fait au niveau national n'a de sens et de portée que s'il s'appuie sur l'implication des exploitants au niveau local.

Avec tous nos meilleurs vœux pour 2018 !



Olivier Gallien
Président de la commission emploi de la FDSEA 21 de la commission régionale emploi de la FRSEA Bourgogne



Mathilde Lafaye
Présidente de la section employeurs de la FDSEA 58



Jean-Baptiste Thibaut
Président de la commission emploi de la FDSEA 89

La réforme de la médecine du travail en agriculture

Commandée par l'insuffisance du nombre de médecins du travail en activité, la réforme de la médecine du travail, est applicable au 1er septembre 2017 en agriculture.

L'examen médical d'embauche, par un médecin du travail, est remplacé par une visite d'information et de prévention (qui aura lieu minimum tous les cinq ans), effectuée par un «*professionnel de santé du service de santé au travail*» sauf pour les salariés affectés à des postes présentant des risques particuliers (tel que les jeunes de moins de 18 ans, les postes avec conduite des équipements de travail mobile ou de levage), l'examen médical d'aptitude (tous les quatre ans avec une visite intermédiaire tous les deux ans) reste la règle.
Par exception, les saisonniers engagés durant moins de 45 jours de travail effectif ne sont concernés que par des actions de formation et de prévention.

Une dispense d'examen médical ou de visite d'information et de prévention est possible lorsque le SST constate dans son dossier médical que le salarié en a bénéficié au cours des dernières années.

Le TESA nouvelle formule

Le nouveau TESA, service d'aide à l'accomplissement des obligations en matière sociale, sera normalement disponible à compter du 1er janvier 2018, sur le site internet de la MSA, pour les entreprises dont l'effectif n'excède pas vingt salariés titulaires d'un CDI ou qui, sans condition d'effectif, emploient, dans la limite de 119 jours consécutifs ou non, des salariés d'exploitations agricoles.
Le TESA actuel disparaitra progressivement au profit du nouveau TESA.

Ce nouveau TESA proposera de nouvelles fonctionnalités permettant de répondre aux obligations nouvelles de la DSN.

Un certain nombre d'éléments notamment ceux concernant l'identification du salarié, le taux de cotisations accident du travail, les éventuels abattements d'assiette… ainsi que le volet social seront renseignés et **établis sous la responsabilité de l'employeur qui devra en certifier l'exactitude**.

Nous n'avons pas encore testé la nouvelle version mais l'utilisation du nouveau TESA sera peut-être moins facile que l'ancienne version (beaucoup plus d'éléments dépendant de l'employeur).

► Le chiffre du trimestre

3 015 €

C'est le montant de l'aide dont bénéficie un employeur de moins de 11 salariés, lorsqu'il met en œuvre l'un des dispositif AEF Emploi ou AEF Maintien dans l'emploi, initié par le FAFSEA.
Ces dispositifs vous permettent de former en interne vos nouveaux salariés en CDI ou CDD de plus de 6 mois ou vos salariés en cas d'aléas climatiques ou de difficultés économiques, dans votre entreprise. Renseignez-vous auprès du service emploi de votre FDSEA.

► En bref

Entretien professionnel : un rendez-vous bénéfique !

Tous les deux ans, l'entretien professionnel est un rendez-vous obligatoire entre le salarié et l'employeur. Il est destiné à envisager les perspectives d'évolution professionnelle du salarié et les formations qui peuvent y contribuer.
Ce temps d'échange entre salarié et employeur doit permettre à chacun de se projeter dans l'avenir en toute sérénité, en tenant compte du parcours du salarié et des perspectives de développement pour l'entreprise.
Il constitue une opportunité pour chaque salarié de voir ses aspirations professionnelles prendre forme (motivations, compétences, évolution professionnelle, formation, qualification, mobilité, …) et un moyen pour l'entreprise d'améliorer sa productivité et sa performance (employabilité, compétitivité).
Plus qu'un entretien c'est un rendez-vous entre le salarié et son employeur. Un exercice qui, pour être constructif, se prépare en amont et nécessite l'implication de tous.
Le Service Emploi de votre FDSEA peut vous accompagner dans la mise en place des entretiens professionnels, en vous proposant des réunions d'informations consacrées à la conduite des entretiens professionnels de vos salariés.

Puis-je mettre mon salarié à disposition d'une autre exploitation ?

Oui, la mise à disposition d'un salarié est possible mais en respectant certaines règles :

• **La conclusion d'une convention de mise à disposition** : la convention ne peut en aucun cas concerner plusieurs salariés. Il en faut une par salarié nommément désigné.

• **L'accord du salarié :** le salarié doit exprimer son accord et ne peut être sanctionné s'il refuse. Il devra donc signer un avenant à son contrat de travail précisant les modalités de cette mise à disposition.

• **La mise à disposition ne doit pas avoir un but lucratif :** l'exploitation qui met à disposition son salarié facture uniquement les salaires versés au salarié, les charges sociales liées et les frais professionnels remboursés.

Attention, lors de la mise à disposition, vous restez l'employeur de votre salarié et donc responsable de sa santé et de sa sécurité. Pensez à vérifier les conditions de sécurité auxquelles sera confronté votre salarié et la présence d'un Document Unique d'Evaluation des Risques sur l'exploitation utilisatrice.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

• FDSEA 21 : 03 80 68 67 68 /sje@fdsea21.fr
• FDSEA 58 : 03 86 93 40 92 /fdsea58@wanadoo.fr
• FDSEA 89 : 03 86 49 48 10 /fdsea.yonne@fdsea89.fr

Petites surfaces

Moins d'un hectare: quelles potentialités pour une activité professionnelle ?

Une étude s'est penchée sur les résultats économiques et la durabilité des systèmes de productions maraîchères diversifiées sur petites surfaces.


J.-C. Gutner

Le système de maraîchage diversifié sur moins d'un ha, tel que défini dans cette étude, est susceptible de satisfaire les attentes du maraîcher.

« Depuis quelques années, on observe un développement du maraîchage sur une petite surface. Or, on dispose de peu de données technico-économiques sur le sujet d'où la réalisation d'enquêtes (1) afin de recueillir des éléments chiffrés et de réflexions sur lesquels se baser pour analyser dans sa globalité le fonctionnement de ces exploitations. Ces données permettront également de répondre aux différents objectifs dans le cadre de dossiers d'installation ou de conversion en agriculture biologique, de formations à destination des maraîchers et de fournir un accompagnement technique», souligne Dominique Berry, conseiller maraîchage à la chambre d'agriculture du Rhône. Parmi la trentaine d'exploitations repérées dans les réseaux chambres d'agriculture et Gab, 16 ont été auditées car répondant aux critères de sélection de l'étude. À savoir, outre le fait d'exploiter moins d'un hectare de légumes, les exploitations devaient pratiquer depuis au moins trois ans, disposer d'une comptabilité exploitable et percevoir au moins 80 % de leur chiffre d'affaires de cette activité.

Des résultats variés

Les exploitations enquêtées se caractérisent par une majorité d'installations suite à une reconversion professionnelle (10 maraîchers sur 16), une expérience avant installation souvent insuffisante, par la présence d'un autre atelier de production et une commercialisation 100 % en circuits courts. À noter, ces exploitations sont assez jeunes. La moitié a été créée il y a moins de huit ans. La surface cultivée se situe aux alentours de 7 000 m² dont 840 m² sous abri pour une surface d'environ 9 500 m² développés. *«On observe une forte variabilité des résultats avec une amélioration au fur et à mesure que l'ancienneté avance. Les outils de production sont par ailleurs dimensionnés à l'échelle des surfaces mais restent les mêmes que pour des surfaces plus grandes (2 à 5 hectares). De plus, la gamme de légumes cultivés est similaire à celle des structures maraîchères de 2 à 5 hectares. Étonnamment, on n'a pas constaté plus d'intensification hormis cas particulier».*

Trois piliers de durabilité

Les résultats économiques et la durabilité des systèmes de productions maraîchères diversifiées sur petites surfaces reposent sur trois piliers : *«la technicité du producteur, c'est-à-dire la capacité à générer une production optimum sur une surface minimale, en utilisant au mieux les ressources internes et externes à l'exploitation sans nuire à la viabilité du système de production ; la structuration de l'outil de production (terres avec un «bon» potentiel agronomique, une surface sous abri, un accès à l'eau et un équipement matériel et bâtiment fonctionnel) ; les modes de commercialisation (choisis judicieusement au regard de l'environnement externe à l'exploitation)».*

Ainsi, tel que défini ici, le système de maraîchage diversifié sur petites surfaces est susceptible de procurer un résultat économique global satisfaisant. Toutefois, la main-d'œuvre pose question car un quart d'entre elle est non salarié ou non exploitant.

«Ce document propose des repères susceptibles de caractériser «le système maraîcher sur petite surface», sans toutefois occulter la grande variabilité des résultats observés», conclut le conseiller.

Cyrielle Delisle

Note : (1) L'ensemble des éléments présentés dans ce document a été obtenu au cours de l'étude *«Maraîchage sur petite surface»* menée en 2017 par la chambre d'agriculture du Rhône sur le territoire de Rhône-Alpes.

Des voies d'amélioration

L'étude réalisée laisse apparaître des voies d'amélioration potentielle au regard des pratiques actuelles *«grâce à l'élaboration d'une rotation cohérente, une meilleure organisation du travail passant par une standardisation du système de mise en cultures, une plus grande intensification par une augmentation des surfaces couvertes, le choix de la gamme cultivée (cycle court), l'ajustement des calendriers de productions, des densités de semis et plantations, de la fertilisation. Le choix du matériel et des équipements fait également parti des pistes possibles en privilégiant du petit matériel spécialement adapté aux petites surfaces (Semoir mécanique multirangs, microculteur, binettes, sarcloirs...) et des équipements de conservation en adéquation avec la gamme et les volumes produits, pour conserver une qualité de produits tout au long de l'année»*, souligne Dominique Berry.

Juridique

Le prix du bail renouvelé

Le fermier dispose d'un droit fondamental au renouvellement de son bail. Qu'en est-il de ses modalités ?


J.-C. Gutner

La question se pose fréquemment à propos du prix. Celui-ci est-il le même que celui du bail d'origine ?

La réponse est évidemment positive si les parties au contrat n'en discutent pas. Le bail se renouvelle alors aux conditions initiales. Elle devient par contre négative si bailleur et preneur décident, à l'amiable, de conditions nouvelles pour le bail renouvelé. Leur accord s'appliquera pour les années qui suivront.

Plus délicate est la situation dans laquelle les parties discutent mais ne s'entendent pas. Recours peut alors être fait, à l'initiative du plus diligent, au juge paritaire qui statuera sur les clauses et conditions contestées. Pour établir le montant du fermage, le juge se référera alors aux maxima et minima arrêtés par le préfet. Il précisera, dans le dispositif de sa décision, le mode de calcul employé.

La question s'est posée de savoir si le prix du bail renouvelé devait tenir compte des améliorations apportées au fond loué par le fermier. Deux thèses se sont longtemps opposées. La première reposait sur le fait qu'un bail renouvelé constitue, en droit, un nouveau bail. Ajouté à cela le fait que le propriétaire accède à la propriété des améliorations en fin de bail, la messe était dite : le loyer nouveau devait être fixé en considération des améliorations. Cette thèse était confortée par un arrêt de la Cour de cassation rendu en matière de bail commercial.

La seconde thèse considérait quant à elle que les améliorations n'étant indemnisées qu'en toute fin de bail, elles ne pouvaient être prises en considération au moment du renouvellement de celui-ci. Cette thèse était d'ailleurs dominante, jusqu'à sa consécration jurisprudentielle récente et on ne peut plus claire (C.Cass, 3°civ, 6 juillet 2017).

Philippe Gaignet

Vient de paraître

Index Acta phytosanitaire 2018

«Index Acta phytosanitaire 2018» est un ouvrage publié par l'Acta.

Référence unique pour la connaissance et l'usage des produits phytopharmaceutiques et des produits biocides, la nouvelle édition de l'Index Acta phytosanitaire a été clarifiée, actualisée, enrichie d'illustrations, Elle s'inscrit dans le cadre d'une agriculture durable et du plan Écophyto. Elle contient: le point précis de l'actualité réglementaire sur la protection des plantes ; le répertoire complet des produits phytopharmaceutiques et biocides ; la sélection des bonnes pratiques phytosanitaires concernant le stockage, la protection individuelle, les traitements des effluents phytosanitaires et trois index de consultation (par culture et usage, par substance active et par spécialité commerciale). Index Acta by est un abonnement complémentaire sur les stores Apple et Androïd. Depuis mai 2017, cette version numérique mobile recense les produits de santé végétale commercialisés. L'application rend possible la consultation en temps réel de toutes les informations produits mises à jour ; elle permet de raisonner les interventions grâce aux fiches produits. Les produits sont classés selon le degré de dangerosité pour une meilleure gestion des stocks.

Prix : 46 euros
Pour commander : https ://acta-editions.com/shop/product/index-acta-phytosanitaire-2018-1451?search=B128 ou Acta Éditions, c/o GIS Logistique - Lieu-dit ZA La Trllerie CS 20016 - 61438 Flers Cedex

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 26/12/2017	Bourg-en-Bresse 26/12/2017	St Christophe-en B. 20/12/2017	National 20/12 au 26/12/17
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,70 €	3,73 €
	R	3,35 €	3,35 €	3,43 €	3,38€
	O	3,10 €	2,80 €	-	2,94 €
Vaches mixte (M)	R	3,25 €	-	-	3,25 €
	O	3,10 €	-	-	2,98 €
Vaches lait (L)	O	2,80 €	-	-	2,71 €
	P	2,60 €	2,20 €	-	2,36 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,27 €	4,04€
	R	3,25 €	3,55 €	3,70 €	3,47€
	O	3,15 €	2,85 €	-	-
Taureaux VML	URO	2,65 €	2,40 €	2,90 €	2,63 €

VML : *type viande , mixte et lait NC: Non communiqués*

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **19/12/2017**

Effectif total: 616 - Nombre d'invendus: 95%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
BROUTARDS : Les acheteurs sont plus nombreux et souhaitent faire le plein avant la trêve de fin d'année. Les cours enregistrent une nouvelle hausse dans toutes Les catégories. Aucun invendu	M	U	200-250	2,98 €	3,29 €	3,21 €	
			250-300	2,87 €	2,98 €	2,92 €	-
			300-350	2,76 €	2,95 €	2,84 €	-
			350-400	2,63 €	2,82 €	2,68 €	-
			400-450	2,54 €	2,71 €	2,61 €	-
			450-500	2,51 €	2,60 €	2,55 €	-
	F	R	200-250	2,77 €	3,10 €	2,94 €	
			250-300	2,70 €	2,89 €	2,80 €	-
			300-350	2,58 €	2,84 €	2,74 €	-
			350-400	2,53 €	2,60 €	2,55 €	-
			400-450	2,55 €	2,62 €	2,57 €	-
			450-500	2,41 €	2,52 €	2,48 €	-
		E	300-350	-	-	-	-
		U	250-300	2,48 €	2,67 €	2,62 €	-
			300-350	2,63 €	2,70 €	2,65 €	
			350-400	2,54 €	2,70 €	2,58 €	
		R	200-250	2,51 €	2,60 €	2,53 €	
			300-350				

Effectif total: - Nombre d'invendus:

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-	-
Offre réduite avec des apports de zone indemne uniquement 97% de vendus		U	300-350	-	-		
GENISSES 18 MOIS/TAURILLONS : Peu d'offre et de demande suivie			350-400	-	-	-	-
			400 - 450	-	-	-	-
			450 et +	-	-	-	-
	F	U	300-350	-	-	-	-
			350-400				
		R	350-400				
			450 +	-	-	-	-

Effectif total: 338 - Nombre d'invendus: 85%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,79 €	2,09 €	1,92 €	-
			5 à 10 ans	1,77 €	2,30 €	1,88 €	-
			+ 10 ans	1,63 €	2,01 €	1,79 €	-
		R	- 5 ans	1,59 €	1,85 €	1,75 €	-
			5 à 10 ans	1,53 €	1,79 €	1,68 €	-
			+ 10 ans	1,40 €	1,74 €	1,64 €	-
GÉNISSES - TAUREAUX		O	- 5 ans	-	-	-	-
TAUREAUX : Cours reconduits. **VACHES ET GENISSES 30 MOIS** : L'offre reste conséquente pour la saison. Les besoins sont mesurés et les achats sont prudents face aux incertitudes et aux cours trop bas dans les vaches grasses			5 à 10 ans	1,43 €	1,67 €	1,54 €	-
			+ 10 ans	1,25 €	1,62 €	1,42 €	-
		E	24 à 36 mois	2,39 €	2,73 €	2,56 €	
	M	U	24 à 36 mois	1,86 €	2,15 €	2,00 €	
		R	24 à 36 mois	1,56 €	1,89 €	1,76 €	
		U	+ 500 kg	1,52 €	1,74 €	1,61 €	
		R	+ 500 kg	-	-	-	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 18/12/2017**

Bovins (266)		
Broutards	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
190 à 390 kg	610 - 1000	2,57 - 3,16
395 à 470 kg	1000 - 1180	2,41 - 2,70
Laitonnes		
210 à 335 kg	550 - 870	2,57 - 2,64
360 à 375 kg	-	-
Génisses		
345 à 515 kg (16-24mois)	-	-
560 à 785 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
715 à 1150 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	760 - 1080	
Vaches entre deux	1090 - 1290	
Vaches lourdes	1310 - 1560	

Vente rapide et globale à des tarifs fermes en broutards. Bonne demande en femelles et particulièrement sur les femelles lourdes. Placement plus rapide en vaches maigres à des tarifs plus soutenus mais qui restent trop bas pour la saison. Peu d'invendus.

Bovins gras : 9
Vaches de viande : 3,40 à 3,64 € kg de viande. Génisses de viande : 3,54 à 3,72 € kg de viande. Malgré des apports de bonne qualité la demnde est toujours calme en taurillons gras. Vente globale.

La Sigagemac sera fermée du 22 décembre au 4 janvier 2018 inclus. Si besoin laisser un message sur le répondeur. Bonnes fêtes de fin d'année

Prochain marché bovins et ovins le 8 janvier 2018 aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 13/12/2017

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 270 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards: marché dynamique, légère hausse dans beaucoup de catégories. Cependant les mâles les plus lourds subissent une légère baisse depuis 2 semaines. Laitonnes: après 2 semaines de baisse, les sujets légers reprennent quelques centimes; vente totale.	M	U	250 - 300	2,75 €	3,49 €	2,88 €	+ 0,03
			300 - 350	2,70 €	2,85 €	2,70 €	-0,02
			350 - 400	2,56 €	2,71 €	2,68 €	-0,03
			400 - 450	2,32 €	2,51 €	2,44 €	-0,04
		R	250 - 300	2,51 €	2,73 €	2,58 €	+ 0,08
			300 - 350	2,24 €	2,71 €	2,66 €	+ 0,12
			350 - 400	2,21 €	2,63 €	2,56 €	+ 0,09
			400 - 450	2,25 €	2,40 €	2,31 €	- 0,07
	F	U	250 - 300	2,45 €	2,65 €	2,53 €	+ 0,02
			300 - 350	2,48 €	2,81 €	2,61 €	- 0,03
		R	250 - 300	2,49 €	2,51 €	2,49 €	+ 0,02
			300 - 350	2,20 €	2,49 €	2,36 €	- 0,02

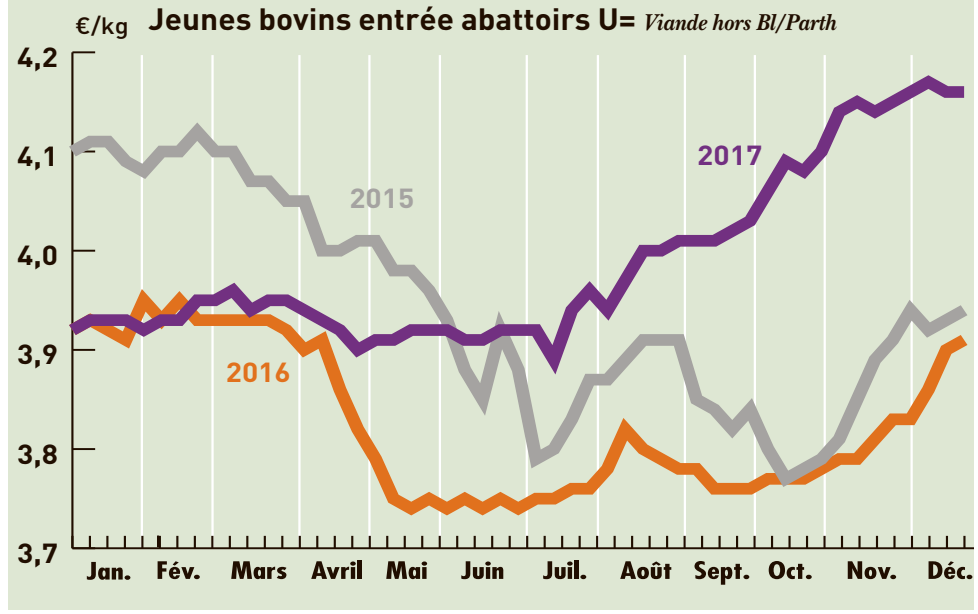
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 18/12 au 24/12/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	4,16 €	3,98 €	3,88 €			
Races mixte		-	3,65 €	3,65 €	3,61 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,00 €	3,77 €	3,67 €	3,35 €	-		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,00 €	3,75 €	3,65 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,21 €	3,09 €	-	
Races lait					-	2,71 €	2,65 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,72 €	4,19 €	3,93 €	3,79 €			

Tendance : Cours en baisse, marché saturé dans toutes les catégories.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 18/12 au 24/12/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,20 €	4,18 €	4,09 €	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	5,24 €	4,71 €	4,10 €	3,86 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,91 €	3,80 €				
Races mixte					3,25 €	3,12 €		
Races lait €						-	2,70 €	2,64
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,74 €	4,50 €	4,11 €	3,81 €				

Tendances SEM. 01/2018

Bovins de boucherie

Après une assez bonne tenue des ventes de viande bovine pour Noël, les échanges sont sérieusement tassés pour le jour de l'An. La consommation de ce début d'année risque de souffrir avec les soldes et les promotions de viande de porc. Avec le férié du 1er janvier, l'offre est mesurée pour ce redémarrage d'activité, mais elle se montre suffisante pour la demande. La tendance est très calme dans les animaux de cheville. Les transactions sont calmes avec des tarifs sur les mêmes bases qu'en fin d'année dans les Charolaises et les allaitantes de choix secondaire. Dans les réformes laitières et Montbéliardes, la tendance est à la stabilisation des prix face à un équilibre offre/demande. En jeunes bovins, l'activité commerciale est plus lourde face au repli des arrières sur l'Italie. Seule, la modestie de l'offre permet un maintien les prix.

Broutards

Après la coupure d'entre les fêtes, l'activité redémarre tout doucement avec de nombreux marchés encore fermés pour cette semaine. L'extension du zonage FCO-4 au 1er janvier a tout le territoire va faciliter les échanges et ne devrait pas avoir de conséquence à l'export vers nos principaux clients. Cela va permettre de désengorger la zone bloquée depuis deux mois. L'activité commerciale redémarre sur l'Italie. Le commerce sur l'Espagne ne redémarrera qu'après l'Épiphanie (6 janvier).

Bovins d'embouche et d'élevage

Les volumes sont peu abondants pour ce début d'année. Le changement majeur est venu de la décision des autorités sanitaires d'étendre la zone FCO-4 a tout le territoire, effaçant ainsi toutes les contraintes de mouvement dans les régions touchées. La demande dans les semaines à venir devrait être plus ferme dans le bétail commun à préparer pour le printemps.■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 06/12/2017 (suite)

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 125 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,63 €	2,00 €	1,81 €	- 0,01
		R	- 5 ans	1,61 €	1,84 €	1,78 €	- 0,02
			5 à 10 ans	1,46 €	1,83 €	1,71 €	-0,01
			+ 10 ans	1,39 €	1,64 €	1,52 €	-0,02
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,83 €	2,07 €	1,95 €	=
		R	24 à 36 mois	-	-	-	-

Vente difficile, cours cependant reconduits.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **18/12/2017**

Effectif total: 406 - Taux de vente: 99%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
L'offre reste mesurée à cause des zonages FCO. **Agneaux :** la présentation est de qualité plus médiocre cette semaine. En effet, de nombreux éleveurs vident les bergeries afin de libérer de la place pour les futurs agnelages. Les besoins sont plus importants à l'approche des fêtes et les cours enregistrent une nouvelle hausse.		U	de 32 à 38 kg	3,16 €	3,76 €	3,35 €	-
			de 38 à 44 kg	3,15 €	3,70 €	3,38 €	-
			de 44 à 50 kg	3,08 €	3,47 €	3,35 €	-
			> 50 kg	2,61 €	2,95 €	2,79 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,67 €	3,22 €	3,05 €	-
			de 38 à 44 kg	2,80 €	3,18 €	3,00 €	-
			de 44 à 50 kg	-	-	-	-

Effectif total: 113 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : qualité correcte mais léger tassement dans les tarifs. **Béliers Caprins :** cours inchangés.	M		(M)	-	-	-	-
	F	U	< 60 kg (F)	0,99 €	1,23 €	1,04 €	-
			> 60 kg (F)	1,14 €	1,25 €	1,19 €	
		R	> 60 kg (F)	0,84 €	1,13 €	0,98 €	-
		O	> 60 kg (F)	0,71 €	0,82 €	0,78 €-	

Effectif total: - Nombre d'invendu:

			CAPRINS - F - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins :	F	O	30 €	30 €	30 €	-

Effectif total:

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)
AGNEAUX :	R	25-35 kg	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 11/12/2017*

Ovins : 238	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	75 - 95	2,40 - 2,88
Agneaux gras - 44 kg	104 - 148	2,63 - 3,44
Agneaux gras + 44 kg	120 - 159	2,33 - 3,24
Brebis	50 - 80	0,82 - 1,10

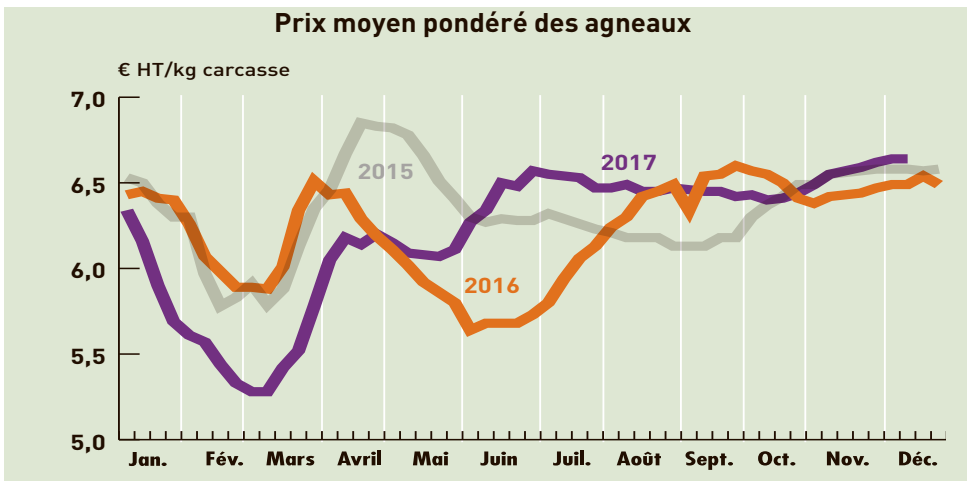
Les apports en agneaux sont de bonne qualité. la vente est active et particulièrement en agneaux lourds. Seulement deux lots invendus.
Vente globale en brebis à des tarifs facilement reconduits.
Prochain marché le lundi 18 décembre aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 18/12 au 24/12/2017*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,69** €	**6,35** €
Couvert	16-19 kg	-	**6,69** €	**6,21** €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,90** €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 18/12 au 24/12/2017*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,64 €	**7,02** €	**2,42** €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 18/12/2017 au 24/12/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	7,12 =	7,31 =	7,22 =	6,36 =	-	-	-	-
	R Var.	6,93 =	6,98 =	6,94 =	-	6,89 =	6,89 =	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,32 =	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	7,14 =	7,24 =	7,14 =	6,11 =	-	6,65 =	-	-
	R Var.	6,85 =	6,90 =	6,84 =	6,20 =	6,69 =	6,69 =	6,51 =	6,00 =
	O Var.	6,26 =	6,45 =	6,56 =	-	6,35 =	6,21 =	6,03 =	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,90 =	-	-
	O Var.	-	-	-	-		-	-	-

Zone nord : Reconduction des cotations de la semaine 50 à la suite d'un problème informatique à Franceagrimer. Ces données ne reflètent pas nécessairement la réalité des transactions de la semaine. **Zone sud :** Idem

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 18 décembre) :
«Commerce fluide et offre stable : cours reconduits.»

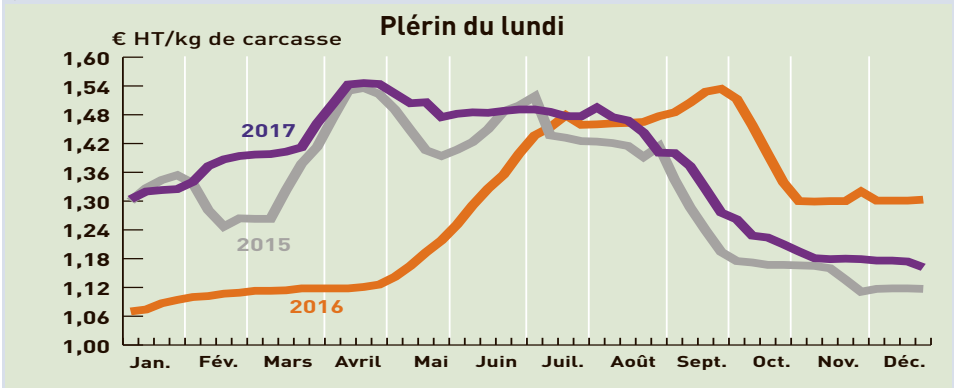
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (29 208 porcs présentés) — *Cotations du jeudi 28 décembre 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,162** €

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 15/12 au 21/12/2017*

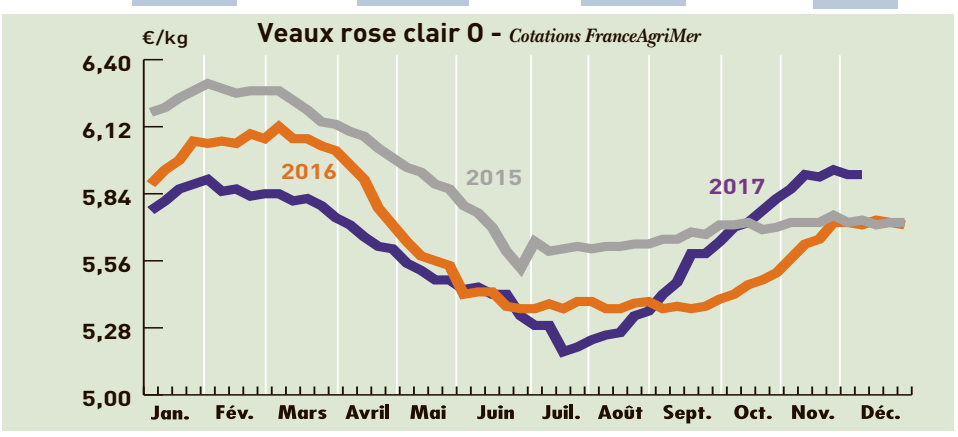
1,45 € /carcasse euros



Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 18/12 au 24/12/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,76** €	-	-
U	-	**7,64** €	**5,80** €	-
R	-	**6,49** €	**4,99** €	**4,18** €
O	-	**5,92** €	**4,97** €	**4,12** €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *en euros/tête* — *Synthèse nationale FranceAgriMer du 25/12 au 31/12/2017*

Marchés	Effectifs	Tendance
Bourg-en-Bresse		Marche ferme
La Talaudière		Marche ferme

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles		
Femelles		

Prix moyen pondéré des veaux	Euros/tête	Variation
Mâles	**30**	**-67,00**

Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) *Cotations FranceAgriMer du 25/12 au 31/12/2017*

Poids	Prix moyens	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	4,23	0,00	0,00

Céréales

Marché du 19 décembre 2017

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	4 de janv.	150	V	C
	fourrager	4 de janv.	144	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	4 de janv.	152	V	C
	fourrager	4 de janv.	146	V	C
Aube	meunier	janv.-mai	146	N	C
	fourrager	janv.-mai	142	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	62/63 kg/hl	janv.-mai	139	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de janv.	140	N	C
Nord Côte d'Or	62/63 kg/hl	4 de janv.	142	N	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl	4 de janv	140	T	C
Aube/Yonne	50 kg/hl		inc.		C

SEIGLE panifiable	RÉCOLTE 2017				
Côte d'Or			inc.		C

TRITICALE	RÉCOLTE 2017				
Yonne			inc.		C

MAÏS	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		janv.-juin.	145	N	C
Côte d'Or		janv.-juin	147	N	C

SORGHO	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Yonne	alim. animale		inc.		C

POIS	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Yonne/Aube	fourrager	déc.-janv.	175	N	C

Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	5 de déc.	170	T	

Pulpes de betteraves	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	4 de déc.	151	T	

Matériel

Tracteur

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Achète TRACTEURS
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres/**MF** du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / **FENDT**modèle après 1980, même porte outils / **DEUTZ** 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres **/VALTRA - CLAAS - SAME/ZETOR** 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980/**EICHER** 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres/**RENAULT** série 14-54 et 34 - Temis - Ares - Celtis et autres / **FIAT** de 80-90 à 180-90 - Winner - TL - TLA - G et autres / **JOHN DEERE** série 40-50-55-6000-7000 et autres /**CASE** IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres/**MB** TRAC après 1985 - **UNIMOG MERCEDES** Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers… et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65/**JOHN-DEERE** 342/Round BALLER 120x120/Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques…
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses/Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN…
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI Tél. 06 10 84 67 52
meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

26 - Vds tracteur cause retraite CASE QUAMTUM 85 N année 2013 fruitier 1070 H - TBE
✆ **06 37 71 28 26**

38 - Vds tracteur John Deere 6400 semi powerchift 100 ch, 7995 heures relevage avant, année 1997, tb état.
✆ **04 74 54 12 25**

71 - Vends tracteur Ford 5600, an. 76, 10.000 heures, direction assistée, prix à débattre - Brabant Bonnel 3 fers.
✆ **06 83 13 82 29**

Travail sol

26 - Vds charrue tri-socs Duro avec sécurité
✆ **04 75 04 42 13**

57 - Vends semoir Easydrill Sky, 4 m, 3 campagnes, ferti-traceurs, rampe de semis Hd.
✆ **06 08 33 62 24**

89 - RECHERCHE roue jauge brabant duro, - faucheuse 4 ou 5 ou 6 assiettes non conditionneuse (réf. 0102)
✆ **06 74 70 67 38**

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, - tracteurs Claas John Deere, NH, Fahr, Fiat, MF, Renault Fendt, Welger et autres (réf. 010A)
✆ **06 29 81 80 05**

25 - VDS MB Deutz Fahr M2680 très bon état coupe 4,20 m, 4264 HM équip. tournesol, scie colza clim. pneu av. neuf 16.000 Đ.
✆ **06 13 97 84 20**

Irrigation

26 - Cherche enrouleurs et groupe arrosage diesel HP et couverture totale
✆ **04 75 53 64 22 HR le soir**

Manutention

42 - vds tracto pelle MF 860 révisé an 1994 7400 h retro télescopique bon état 13000 euros
✆ **06 89 49 91 60**

Agri. divers

01 - Vds mélangeuse horizontale 10m3 - pirouette 6502 Kuhn 2012 - semoir Sulky 1500L
✆ **06 08 42 82 99**

01 - Vds cse cess vibro 3m, herse rot. 2m50, desileuse Jeantil 1,5m3, andaineur Fella 3m50, tasse avant 3m, charrue 4 s., pulvé Hardi, cuve 8000l
✆ **06 70 46 92 06**

01 - Vds grue Kruger type L212 sur roues pour bois , fumier.Très bon état.
✆ **06 98 36 65 15**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 24-28- 32- 36- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 2- 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vend calibreuse abricot électronique une ligne caissier de 1998 état correct prix 12000 euros à débattre.
✆ **06 27 46 24 48**

38 - Vends benne de stockage céréales sur roue 9 T basculante 700 euros, cellule 5 T avec porte et trappe 210 euros, 2 appareils clôture électrique 30 euros, moteur avec réducteur évacuateur à fumier, 2 pneus 1400x20, 4+4 socs rasettes maïs charrue KV 40 euros, canon à gaz, char 4 roues 5 m fer : 580 euros, 3 génisses B. Aquitaine terme juin - Achète 1 char 4 roues Doyeux 5 m, 1 tracteur John Deere 6910 TBE, grosse vache B. Aquit. plein 2e veau.
✆ **06 14 47 49 53**

38 - Recherche machine à ramasser les pierres hourra - Vends MB H150.
✆ **04 74 20 27 73 HR**

42 - Vds andaineur Krone Swadro 461 lmargeur 4.6 mètres bon état 2004
✆ **06 85 69 36 66**

69 - Vends lame niveleuse Desvoys - lame 2m50 Roue niveleuse - Déport manuel - Lame au Kevlar pour neige - Tarif : 2000 Đ.
✆ **06 25 78 74 57**

69 - Vends épandeur à fumier Mengele 3,5 Tonnes hérissons verticaux. Semoir à céréales, prairies, 13 rangs 2,2 m. Mahier.
✆ **06 07 19 39 81**

74 - Vends andaineur Stoll 2003, planteuse pomme de terre 2 rangs avec trémis.
✆ **06 82 10 30 18**

Elevage

26 - Vds machine à traire12 postes lavage automatique manus? autochargeuse OMAS, 104 bottes Andaineur Kuhn GA 300 moteur NEVADA
✆ **04 85 54 74 03**

42 - Vds tank à lait 1500 l Lavauto divers cse retraite
✆ **06 82 30 07 77**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds presse MD IH 440
✆ **06 47 65 03 14**

38 - Vds C 15, 4x4 danger pour pièces.
✆ **06 70 24 56 64**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds bois chauffage sec 2 ans coupe 2m acacia frêne chêne verne 010zan
✆ **06 82 07 33 68**

01 - Vds acacia coupe 2m pour faire piquets 50 euros le stère 15km Mâcon
✆ **06 82 07 33 68**

21 - VENDS avoine noire, 15 euros le quintal (réf. 0101)
✆ **06 89 78 14 38**

38 - Vds foin et paille bottes carrées livraison possible paiement comptant.
✆ **06 36 73 74 26**

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Pood. vds maïs ensilage ou épis, paille
✆ **06 82 29 74 85**

42 - Vds betteraves, grosses raves défeuillées, maïs concassé ou farine, sacs papier vide de 50 kg
✆ **06 17 52 60 51**

69 - Vends courge muscade commune Quincieux (69).
✆ **06 17 14 00 28 ou 04 26 55 13 37**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

Fourrage

21 - VENDS paille de qualité en Bourgogne, prix : 54 Euros la tonne, transport camion-remorque (réf. 010C)
✆ **06 85 73 22 68**

71 - Vends foin, paille, enrubannage bottes rect., livraison po., dép. : 01-21-25-39-71-74.
✆ **06 09 97 91 59**

Pépinière

38 - Prod. fruit + pep. vds plants pommier, poirier, pêche de vigne de variété anciennes.. exp. grat. à + 12 scions.
✆ **06 42 90 75 43**

Bât. Pro.

38 - Locl d'activité entrepôt 500 m à 50 km sud Lyon et 15 km de Chanas pour atelier ou artisan loyer 500 euros/mois HT.
✆ **06 70 00 08 05**

Terrain

38 - Agriculteur cherche terrain sur secteur 26300 voir limitrophe étudie toutes propositions.
✆ **06 89 44 75 22**

Divers

57 - Vends plateaux Glaiser, 17 bottes - Leboulch et Scobel, 11 bottes divers 8 et 11 bottes.
✆ **06 30 89 08 37**

70 - Achète Bennes de 4T à 9T - Presses BR 120x120 Claas - Krone KR - Deutz - Carraro - Welger - JD - Tract. Massey 168-188-690-Landini-Ford - Semoirs à céréales à disques - Andaineurs Kuhn 1 toupie.
✆ **06 83 59 05 70**

Location

Autre

69 - Propriétaire cherche fermier pour exploiter 47 ares de Chénas. Vinification Coop de Chénas.
✆ **06 80 16 49 69**

Offre

Emploi

42 - Expl. céréales 90 ha cherche stagiaire école pour une ou plusieurs périodes 2018 - logé nourri indemni.
✆ **04 77 76 11 77**

58 - Urgent cause santé RECHERCHE salarié agricole élevage bovins 3 mois ou plus, région Lormes, Cervon. Pas sérieux s'abstenir (réf. 0104)
✆ **06 87 31 57 31 06 33 10 52 29**

58 - RECHERCHE salarié agricole exploitation polyculture élevage centre nivernais (réf. 0106)
✆ **03 86 69 21 53**

69 - Urgent cherche personne pour taillage vignes sect. St Etienne des O. - Vaux en Bjs.
✆ **06 87 34 86 77**

69 - Exploitation viticole cherche chauffeur de tracteur agricole CDI.
✆ **04 78 47 93 45 ou contact@terresdorees.fr**

69 - GAEC en élevage bovin lait biologique recherche un Agent en polyculture-élevage (H/F) pour assurer principalement la conduite des tracteurs et engins agricoles, les travaux de culture et l'entretien du matériel. Le reste du temps sera consacré aux travaux d'élevage. Expérience souhaitée en agriculture ou débutant accepté si formation agricole. Permis B exigé. CDI Temps plein sur Claveisolles. Poste à pourvoir dès que possible. Pour postuler à ce poste : Envoyez CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :
fermedelespoir@gmail.com

69 - Cherche ouvrier agricole temps plein à Thurins salaire en fonction des compétences et expérience. M. Lhopital :
✆ **06 61 44 36 98**

70 - Secteur La Rochelle, cherche salarié polyvalent en vue association exploitation Lait Céréales Métha.
✆ **06 86 55 69 43 06 80 07 88 24**

Service

84 - Propose location voitures et utilitaires anciens pour manifestation, cérémonie, mariage et autres ...
✆ **06 66 48 74 05**

Demande

Emploi

71 - Femme sérieuse et expérimentée cherche vignes à plier à la tâche, Mâconnais-Beaujolais.
✆ **06 62 14 08 25**

71 - Jeune homme, 20 ans, Bac pro CGEA CS ach. estimateur bétail recherche emploi expl. polyculture/élevage/milieu coop., libre de suite, départements 71-58-21.
✆ **06 62 08 25 75**

71 - Recherche travail entre Villié-Morgon et Mâcon, logement apprécié sur place en raison de personne H., non dispo. à 14h00 et 16h30 - autres secteurs recherchés : boulangerie chocolaterie.
✆ **04 74 04 48 61**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services









Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente 1 taureau adulte, - 15 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 480B)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

38 - Vends taureau Limousin 15 mois calme ind. IBR.
✆ **06 88 55 01 48**

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré. GAEC Pelle G. et J. - Jailly (réf. 4902)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

58 - - 21 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey VENDS taureaux 13 mois et 2 ans issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 010B)
✆ **06 70 34 71 84**

69 - Achète laitonnes charolaise vaccinées FCO et vaches de réforme Bio.
✆ **06 80 44 67 41**

Élevage charolais
CORNELOUP Jean-Louis
Lieu-dit « Les Trembles » - 03130 AVRILLY
À VENDRE
TRÈS BONS TAUREAUX
prêts à saillir de 2 ans et 25 de 1 an à 14 mois au choix.
TGS et livraison assurée.
Animaux très complets dont plusieurs issus IA, vélage facile. Prix raisonnables.
N'hésitez pas à nous rendre visite !
06 83 22 20 77 - 04 70 55 31 61

69 - Vds taureaux charolais HBC 15 mois type viande et élevage, vêlage facile. Ttes garanties sanitaires et livr. possible.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Vends vaches Salers avec veaux Idem IBR, inscrite Herd book Salers. Cause cessation d'activitée.
✆ **07 82 41 50 49**

69 - Vd génisse Red Holstein fille de Alo York née le 28/12/2017 CL garantie sanitaire.
✆ **06 59 64 66 74**

71 - Vends génisses limousines 18 mois, prêtes à saillir, très dociles, indemnes IBR FCO.
✆ **06 85 54 80 24**

71 - Cause retraite vends 13 génisses limousines 2 ans.
✆ **06 73 56 79 78**

71 - Vends taureaux charolais 20-22 mois et génisses 18 mois, HBC ou non, livraison possible, IBR A. Gaec Vincent P. et F., 71420 Oudry.
✆ **06 77 16 24 11 06 70 45 82 34**

71 - Vends veaux repro. B. Aquit., TGS naturel + génisses 18 mois B. Aquit.
✆ **06 32 86 30 25**

74 - Vends taureau Red Holstein.
✆ **06 82 10 30 18**

89 - VENDS choix de reproducteurs CHAROLAIS nés en décembre 2016 issus IA, vêlages faciles dont 1 sans cornes, livraison possible. EARL Montenat 89200 Lucy le Bois (réf. 0105)
✆ **06 13 13 39 48**

Caprin

38 - Vends chevrettes et boucs issus d'insémination, bonnes références contrôle laitier.
✆ **06 62 19 95 28**

Ovin

58 - VENDS agneaux biberons CHAROLLAIS, prix 20 euros (réf - 0103)
✆ **06 83 13 43 26 06 75 03 63 64**

71 - Vends 150 brebis charollaises prêtes à l'agnelage.
✆ **06 81 51 07 00**

Porcin

69 - Vds porcs fermiers de 170 à 200 kgs élevés aux produits de la ferme.
✆ **06 82 35 31 37**

71 - Vends truie grasse, porcs fermiers 200 kg, élevés aux céréales.
✆ **03 85 88 81 03**

Equin

25 - A V. pouliche Comtoise Heidi 7 mois n° 25025850019678, 1 jument Beauté 25 née le 15/06/2011 saillie en juillet 2017 portante, 1 jument Eglantine 71 née le 21/06/2014 portante TC.
✆ **06 88 57 19 27**

Volaille-Lapin

21 - VENDS poules pondeuses plein air vivantes du 3 au 13 janvier le matin de 10 h à 12 h 30 - l'après-midi de 15 h à 18 h : de 1 à 20 poules (3 euros), de 21 à 50 (2 euros), de 51 à 100 (1.50 euro), et plus de 100 (1 euro). GAEC du Pontot - Gevrey Chambertin. Téléphoner pour réserver de préférence par SMS (réf. 500D)
✆ **06 80 41 58 75**

38 - Vends clapiers béton très bon état 20 euros la case.
✆ **04 74 90 91 90**

Chasse-Gibier

26 - Loue Chasse Sud Drôme 30HA + appartement 70 m2 au milieu de la Chasse. Beau cadre
✆ **06 18 70 42 98**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
CHAROLAIS CROISSANCE
• 10 et 31 janvier
• 07 février
STATION DE CHARMOY (89)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - 06 20 97 23 93 - 06 09 82 85 46
www.charolaiscroissance.fr

Terres de Bourgogne
Bien plus qu'un journal professionnel agricole !
Un partenaire pour votre **communication papier, web et marketing**. Découvrez toutes nos compétences et solutions pour une communication adaptée, pertinente et efficace.
www.agribourgogne.fr/event
Pub · Conception · Éditorial · Digital · Marketing

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

S.A.S. MOREY-BLANC

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 000 d'Euros
Siège social : 13, rue Pierre Mouchoux
21190 Meursault
384 800 736 R.C.S. Dijon**

Par décision du 20 décembre 2017, les associés ont pris acte de la démission de Madame Christiane MOREY de ses fonctions de Directrice Générale de la Société au 31 décembre 2017 et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis La Présidente.

AL210120646

NOMINATION

S.A.S. SECULA LOGISTIQUE

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : Travoisy - 21200 Ruffey-les-Beaune
482 713 815 R.C.S. Dijon**

Par décision du 30 septembre 2017, l'associée unique a décidé:

- de nommer en qualité de Présidente de la Société, en remplacement de Monsieur Pascal SECULA démissionnaire, la S.A.S. GROUPE PASCAL SECULA DEVELOPPEMENT, Société par Actions Simplifiée à capital variable, au capital plancher de 2 021 500 Euros, ayant son siège social à Ruffey-Les-Beaune (21200) Travoisy, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 398 339 192, pour une durée illimitée.

Pour avis.

AL210120615

S.A.S. BOURGOGNE RECYCLAGE

**Société par actions simplifiée
au capital de 2 730 000 euros
Siège social : Travoisy - 21200 Ruffey-Les-Beaune
379 909 617 R.C.S. Dijon**

Par décision du 30 septembre 2017, l'Assemblée Générale a décidé :

- de nommer en qualité de Présidente de la Société, en remplacement de Monsieur Pascal SECULA démissionnaire, la S.A.S. GROUPE PASCAL SECULA DEVELOPPEMENT, Société par

Actions Simplifiée à capital variable, au capital plancher de 2 021 500 Euros, ayant son siège social à Ruffey-Les-Beaune (21200) Travoisy, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 398 339 192, pour une durée illimitée.

Pour avis.

AL210120616

S.A.S. BOURGOGNE DECHETS SERVICES

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 150 000 Euros
Siège social : Travoisy
21200 Ruffey-Les-Beaune
326 313 350 R.C.S. Dijon**

Par décision du 30 septembre 2017, la collectivité des associés a décidé :

- de nommer en qualité de Présidente de la Société, en remplacement de la Société V2G SECULA démissionnaire, la S.A.S. GROUPE PASCAL SECULA DEVELOPPEMENT, Société par Actions Simplifiée à capital variable, au capital plancher de 2 021 500 Euros, ayant son siège social à Ruffey-Les-Beaune (21200) Travoisy, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 398 339 192, pour une durée illimitée.

Pour avis.

AL210120617

EARL ERIC MONTCHOVET

**société civile au capital de 503.580 €
Siège : Au Château 21190 Nantoux
438479396 RCS de Dijon**

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 27 novembre 2017, la collectivité extraordinaire des associés a nommé Monsieur MONTCHOVET Pierre, demeurant Au Château – 21190 Nantoux, co-gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 27 novembre 2017.

Pour avis, La gérance.

AL210120631

TRANSFERT DE SIÈGE

BOUCHERIE ALVISET

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €
Siège social
22 Rue Molière 21000 Dijon
RCS Dijon 508 630 290**

Par décision du 08/12/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 22 Rue Molière 21000 DIJON au 20 Rue de la Préfecture 21000 DIJON à compter du 08/12/2017. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL210120542

FUNECAP EST

**S.A.R.L. au capital de 300.000 €
Route de Genève
39380 Mont sous Vaudrey
388 796 526 RCS Lons Le Saunier**

Suivant acte en date du 10/11/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 3, rue Clément Désormes Le Prisme 21000 Dijon à compter du 10/11/2017.

L'article 4 des statuts a été modifié.

Gérant : Monsieur Luc BEHRA, 18 bis, boulevard Frédéric Mistral 83400 Hyères. La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avi.

AL210120645

MODIFICATION DE CAPITAL

TEYSSEDOU -TRANSPORTS

**SARL
au capital de 100 000 euros
porté à 450 000 euros
Siège social : Route de Villebichot,
1700 St Nicolas Les Citeaux
381 070 655 RCS Dijon**

Avis

L'AGE du 11-12-2017 a décidé d'augmenter le capital social de 350 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 100 000 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 450 000 euros.

Pour avis. La Gérance.

AL210120612

LEGATIS

DOMAINE MARQUIS D'ANGERVILLE

**Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital de 40.000,00 euros
Siège social : Clos des Ducs
(21190) Volnay
303 955 652 RCS Dijon**

Suivant une décision des associés prise aux termes d'un acte reçu le 19/12/2017 par Me NOURISSAT, notaire à Dijon, il a été procédé à une augmentation du capital de ladite société DOMAINE MARQUIS D'ANGERVILLE,

Par l'apport en nature par la société FINANCIERE D'AUVRECHER, SARL, ayant son siège à Volnay (21190), Rue de Mont, SIREN 451 128 383, RCS Dijon. D'une parcelle de vigne en zone d'appellation d'origine contrôlée (AOC) «VOLNAY 1ER CRU» Sise à Volnay (21) et cadastrée section AD n° 191, lieudit POINTES D'ANGLES, pour une contenance de 53a 59ca, évaluée 626.051 €.

Cet apport a eu lieu moyennant la création de 219 parts nouvelles de 16 € chacune, numérotées de 2.501 à 2.719, émises avec une prime d'émission dont la souscription est réservée à l'apporteur.

Ancien capital : 40.000 €,

Nouveau capital 43.504 €.

Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis et mention.

Le notaire

AL210120622

DOMAINE LEFLAIVE

**Société Civile d'Exploitation
au capital de 278 507,25 euros
Siège Social : Place du Pasquier de la Fontaine
21190 Puligny Montrachet
778 245 316 RCS Dijon**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 9 décembre 2017 a pris acte du retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 278 507,25 euros à 276 344,25 euros par rachat et annulation de 100 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Le capital est fixé à 278 507,25 euros, divisé en 12 876 parts sociales de 21,63 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital est fixé à 276 344,25 euros, divisé en 12 776 parts sociales de 21,63 euros chacune. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis

AL210120638

BOURGOGNE FRET SERVICES

**Société par actions simplifiée
de 1.136.547 euros
Siège social : 45 rue Longvic,
21300 Chenôve
790 954 267 R.C.S Dijon**

L'AG du 20 novembre 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1 126 547 € de nominal, pour le porter de 10 000 € à 1 136 547 €, par l'émission de 1 126 547 actions nouvelles d'un € nominal chacune.

L'article 6 des statuts est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 6 – APPORTS - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 1.136.547 euros divisé en 1.136.547 actions de un euro de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées.

Pour avis,

AL210120650

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 22/12/2017, concernant la société Le Clos Hélios,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

- Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

AL210120611

CONVOCATION

CÔTE D'OR CONSEIL ELEVAGE

**Société Coopérative Agricole
à Capital variable
1 Rue des Coulots
21110 Bretenière
RCS Dijon 778 212 894 (2016 D 818)
Agrément n°12414**

Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire

Les associés coopérateurs de la coopérative sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui auront lieu Mardi 23 janvier 2018 à 10H00 dans les locaux de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or (salle 1) – 1 rue des Coulots – 21110 Bretenière. En l'absence éventuelle de Quorum, les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire seront convoquées en seconde convocation le Mardi 6 Février 2018 à 10 H00 à L'Hôtel de la Poste à Saint Seine L'Abbaye.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire est le suivant :

· Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 30 septembre 2017

· Approbation des comptes et constatation de la variation du capital social au cours de l'exercice

· Quitus aux administrateurs

· Affectation du résultat de l'exercice 2017

· Indemnité globale du Conseil d'Administration

· Pouvoirs en vue pour formalités

· Questions diverses

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire est le suivant :

· Approbation du projet de fusion

· Approbation des engagements statutaires

· Approbation de la composition du conseil d'administration issue de la fusion

· Approbation en conséquence de la dissolution sans liquidation de la coopérative

· Pouvoirs en vue des formalités

Les associés ont la faculté, à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section, de prendre connaissance au siège social des comptes de fin d'exercice, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et de la proposition des résolutions.

Le Président du Conseil d'Administration

Guy BUNTZ

AL210120653

MODIFICATION DE STATUTS

MCM

**SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com**

M.F.

**SARL au capital de 689.910 €
Siège Social : 6 Rue du Professeur Louis Neel
21600 Longvic
RCS Dijon424 718 658**

Par assemblée générale extraordinaire en date du 18/12/2017, la collectivité des associés a décidé la modification de l'objet social comme suit :

La société a pour objet :

L'activité d'achat et vente de voitures ;

Le reste sans changement.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

AL210120599

LVS 94 - LA VIE SAINE (EX IDF BIO)

**Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social :
6 Rue des Frères Montgolfier
21300 Chenôve
518 384 532 RCS Dijon**

Aux termes d'une décision en date du 18 décembre 2017, l'associée unique a décidé à compter du même jour :

-de changer la dénomination sociale de la société pour la faire devenir LVS 94 – LA VIE SAINE et de modifier l'article 3 des statuts en conséquence ;

-de transférer le siège social de Avenue de Champlain – ZAC de l'Hipprodrome - 94 430 Chennevières sur Marne à 6 Rue des Frères Montgolfier – 21300 Chenôve.

et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

-de nommer la société AB DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 6 196 050 euros, dont le siège social est situé 29 Rue Musette – 21000 Dijon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijonsous le numéro 830 605 721, représentée par Madame Pascale CARTIER en remplacement de SFB BIO, Président démissionnaire.

Pour avis

Le Président

AL210120606

EARL DES CHAUMES

**Société civile au capital de 299 970 euros
Siège social : 21430 Marcheseuil
438 628 240 RCS Dijon**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12/12/2017, la collectivité extraordinaire des associés a transformé l'EARL en GAEC, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Dénomination sociale : GAEC DES CHAUMES

Date d'agrément par le préfet de COTE D'OR : 11/12/2017

N° d'agrément : 1 330

Pour avis, la gérance.

AL210120603

SCEA D'UCHEY

**Société civile au capital de 182.685 €
Siège : Uchey 21230 Vievy
382260107 RCS de Dijon**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15/11/2017, la collectivité extraordinaire des associés a transformé la SCEA en GAEC à compter du 1er décembre 2017, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes : Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun Dénomination sociale : GAEC D'UCHEY Date d'agrément par le préfet de COTE D'OR : 27 septembre 2017 N° d'agrément : 1 325

Pour avis La gérance

AL210120632

POMMARD CLOS DES BOUCHEROTTES

**Groupement foncier agricole
au capital de 838 469,59 euros
Siège Social : 21190 Saint Romain
321 457 913 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 25 novembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de :

- transférer le siège social de Saint Romain (21190) à Pommard (21630) - 2 rue du Parc, à compter du même jour,

- proroger la durée du groupement pour nouvelle période de 50 années à compter du 12 avril 2031,

- désigner en qualité de cogérant Benoit SORDET, demeurant à Beaune (21200) - 16 rue Paul Laneyrie pour une durée indéterminée à compter 25 novembre 2017 et ce, en adjonction des mandats de Guillaume SORDET et de Dominique SORDET qui se poursuivent.

Les statuts seront modifiés en conséquence. La Gérance.

AL210120614

AC.FI

**SARL au capital social de 802.500 Euros
Siège social : 1, rue Tilleul
21600 Domois
SIREN 799 708 607 R.C.S. Dijon**

Le 6 novembre 2017, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social a «l'accompagnement du dirigeant et de ses collaborateurs dans le conseil et la gestion des ressources humaines, via notamment le recrutement, les bilans de compétences, les analyses de postes de travail et des risques psychosociaux». Le reste est sans changement.

Pour avis.

AL210120620

GAEC GIRAUX

**Societe civile
Siège social : Villaines-en-Duesmois
322 668 245 RCS Dijon**

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 06/12/17 la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en SCEA, à compter rétroactivement du 01/12/2017, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes:

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Dénomination sociale : SCEA GIRAUX

Siège social : Villaines-en-Duesmois - 21450

Capital social : 184 768.11 euros

Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricole

Gérants : Messieurs GIRAUX Alain, GIRAUX Jean-Marie et GIRAUX Michel, demeurant à Villaines-en-Duesmois

Durée : 65 ans

Pour avis et mention, La Gérance.

AL210120624

F3C LOC

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : rue derrière -
21360 Montceau-et-Echarnant
819 491 135 RCS Dijon**

Suivant délibération en date du 1er décembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales d'1 euro chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : Monsieur Clément FICHET demeurant 6 rue de Martray - 21190 Meursault.

Directeurs généraux : Madame Charlotte CHATAIN et Monsieur Yves CHATAIN demeurant tous deux rue derrière - 21360 Montceau-et-Echarnant.

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Clément FICHET demeurant 6 rue de Martray - 21190 Meursault.

Pour avis.

AL210120627

S.A.S. DOMAINE A.F GROS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 137 500 Euros
Siège social : La Garelle
Grande Rue - 21630 Pommard
383 967 346 R.C.S. Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 1er Décembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- Achat, vente et exploitation de licence IV sous toutes ses formes,

- Evènementiel, oenotourisme.

Et de modifier en conséquence les statuts.

La Présidente

AL210120629

FRANCOIS PARENT CHATEAU DES GUETTES

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 32 000 Euros
Siège social : 14 bis, rue Pierre Joigneaux
21200 Beaune
420 425 969 R.C.S. Dijon**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er Décembre 2017 a décidé avec effet au 1er Décembre 2017 de :

- transférer le siège social du 14 bis, rue Pierre Joigneaux - 21200 Beaune au 1, place de l'Europe - 21630 Pommard

- supprimer le terme «CHATEAU DES GUETTES» de la dénomination sociale pour ne conserver que «FRANCOIS PARENT»

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : achat, vente et exploitation de licence IV sous toutes ses formes

- évènementiel, œnotourisme, élaboration et commercialisation de produits cosmétiques, vinothérapie - exploitation de tous domaines viticoles et agricoles, de toutes parcelles de

terres plantées ou non plantées et de tous immeubles bâtis ou non bâtis dépendant des domaines ou pouvant être utiles à ceux-ci - la société pourra créer, acquérir, vendre, prendre ou donner à bail, gérer et exploiter directement ou indirectement tous vignobles et toutes terres, tous

bâtiments, tous matériels et objets mobiliers - la construction, la rénovation, la prise à bail et l'exploitation de gîtes, chambres d'hôtes et tables d'hôtes, l'organisation de réunions, de séminaires et d'excursions,

la location de salles et d'espaces pour tous types de réception, l'achat et la vente de produits régionaux (végétaux ou non), huile d'olives et de souvenirs - galerie d'art, équipements de la maison et de la personne

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

AL210120634

DOMAINES LEFLAIVE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 37 000 euros
Siège social : place du Pasquier
de la Fontaine
21190 Puligny Montrachet
490 715 836 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 22 décembre 2017, l'associée unique a décidé d'étendre et de reformuler l'objet social dont la rédaction est désormais la suivante :

La Société a pour objet : l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toute boisson alcoolisée ou non et de tout produit se rapportant à l'activité vinicole ainsi que toute opération de négociation et de commission ; la réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne ; la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, notamment l'achat de vignes, ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour Avis

AL210120640

FUSION

PROJET DE FUSION

**Du CRSU de l'académie de Besançon
et du CRSU de l'académie de Dijon**

CRSU de l'académie de Dijon, Association Loi de 1901, déclarée à la Préfecture de Côte d'Or, en date du 1 juillet 1985, Siège social : Maison des Sports, Campus universitaire Montmuzard, BP 27877, 21078 Dijon Cedex, Numéro SIRET 411 080 351 00117, Association absorbée

CRSU de l'académie de Besançon, Association Loi de 1901, déclarée à la Préfecture du Doubs, en date du 21 mars 1986, Siège social : Gymnase de la Bouloie, 1 rue Pierre Laplace 25000 Besançon

Numéro SIRET 315 014 530 00028, Association absorbante

Par acte sous seing privé en date du 13/12/2017 et du 14/12/2017, les comités directeurs respectifs du CRSU de l'académie de Besançon et du CRSU de l'académie de Dijon ont conclu un traité de fusion aux termes duquel il est envisagé la fusion par voie d'absorption du CRSU de l'académie de Dijon par le CRSU de l'académie de Besançon.

A partir des comptes annuels arrêtés au 30/09/2017, l'actif et le passif du CRSU de l'académie de Dijon dont la transmission est prévue au CRSU de l'académie de Besançon s'élèvent à :

- Actif : 129 100,89€

- Passif : 28 228,88€

- Faisant ressortir un actif net de : 100 872,10€

S'agissant d'une fusion entre associations, il n'y a pas lieu de procéder à un échange de titres.

L'opération prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, au 01/10/2017, les opérations du CRSU de l'académie de Dijon depuis cette date devant être considérées comme accomplies par le CRSU de l'académie de Besançon.

Les créanciers du CRSU de l'académie de Besançon et du CRSU de l'académie de Dijon dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, L. 236-20 et L. 236-21 du Code de commerce.

L'assemblée générale de chaque comité devant statuer sur l'opération de fusion se tiendra le

05/03/2018 pour le CRSU de l'académie de Besançon et le 05/03/2018 pour le CRSU de l'académie de Dijon.

Le traité de fusion est disponible au siège social de chacun des comités, parties à l'opération

AL210120619

AVIS DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/11/2017, la Société GAEC FRETEL, société absorbante, au capital de 225 136 euros, dont le siège social est fixé à St Anthot - 21540, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le n° 328 717 566, et la Société EARL DE SAINTE BARBE, société absorbée, au capital de 66 180 euros, dont le siège social est situé à Vielmoulin - 21540, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le n° 379 260 250, ont établi un traité de fusion par voie d'absorption de la Société EARL DE SAINTE BARBE par la Société GAEC FRETEL à compter du 05/12/2017.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/12/2017 de la Société EARL DE SAINTE BARBE, la collectivité des associés a approuvé le traité de fusion, les apports réalisés et leur évaluation pris note de la dissolution de plein droit et sans liquidation de la Société EARL DE SAINTE BARBE. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 05/12/2017 de la Société GAEC FRETEL, la collectivité des associés a approuvé le traité de fusion, les apports réalisés et leur évaluation constaté la réalisation définitive de la fusion, augmenté le capital social pour le porter à 333 456 euros décidé de nommer le groupement «DE PARGY» agréé Monsieur VERPEAUX Loïc, demeurant à Vielmoulin, cogérant du groupement pour une durée illimitée

Pour avis, la Gérance.

AL210120648

CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date 20/12/2017, enregistré auprès du service de la publicité et de l'enregistrement de Dijon le 21 décembre 2017, dossier 2017 56162, référence 2017 A 04010, la SAS UNION au capital de 1 000 €, RCS Dijon 798 495 404, 4 boulevard de l'Université – 21000 Dijon, représentée par Monsieur Karim BAHLA, a cédé à la SARL BELDI au capital de 15 000 €, RCS Dijon 831 359 633, 8 rue d'York – 21000 Dijon, représentée par Madame Aida BELDI, un fonds de commerce de restauration sur place et à emporter, sis et exploité 4 boulevard de l'Université – 21000 Dijon, moyennant le prix de 55 000 €, dont 42 467 € d'éléments incorporels et 12 533 € d'éléments corporels. La date d'entrée en jouissance est fixée au 20/12/2017. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale au Cabinet de Maître MENDEL 14 bis rue de la Poste – 21000 Dijon

Pour avis

AL210120651

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com

EVOLVING

**SARL au capital de 4 000 €
Ancien siège social : 51 rue Devosge
21000 Dijon
Nouveau siège social : 6 rue d'Alise
21000 Dijon
RCS Dijon 822 494 753**

Avis

Par assemblée en date du 13 novembre 2017, la collectivité des associés a :

- pris acte de la démission à compter du 13 novembre 2017, de Mr Alexandre RENAUD demeurant au 1 B rue Vannerie 21240 Talant de ses fonctions de gérant et la désignation en remplacement, à compter du même jour, de Mr Jean-Charles NEYRAT demeurant au 79 Allée Nolet 06700 Saint-Laurent-du-Var

- du transfert du siège social de la société au 6 rue d'Alise 21000 Dijon.

Pour avis,

AL210120462

AVIS FIN LOCATION-GÉRANCE

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP en date du 16/01/2017 à Dijon, par le bailleur : la SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 euros, dont le siège est à DIJON (21000) - 3 rue de Corcelles, RCS Dijon 502 127 962, au locataire-gérant : la SARL JAUGEY PASCAL, au capital de 3.000 euros, dont le siège est à St Seine L'abbaye (21440) - 18 rue Carnot, RCS Dijon 825 132 665 et portant sur un fonds de commerce d'activité d'exploitant de taxi dont l'autorisation de stationnement est situé sur la commune de TROUHAUT, est venu à expiration le 31/12/2017.

Pour unique insertion

Le locataire-gérant

AL210120490

MAZARS DIJON

**société à responsabilité limitée
au capital de 380.000 €
Siège : 5 avenue de la Découverte
Parc Technologique 21000 Dijon
388480121 RCS de Dijon**

L'AGO du 30/11/2017 a nommé un nouveau gérant en remplacement d'un gérant démissionnaire à compter du même jour, modifiant comme suit la mention soumise à publicité : Gérance

Ancienne mention : Mr Christophe LHUILE

Nouvelle mention : Mr Michel MULLER 6A chemin des Pièces 25320 Grand-fontaine.

Pour avis La Gérance

AL210120607

GAEC DE CONCLOIS

**Groupement agricole d'exploitation
en commun au capital de 50.399,65 €
Siège : Ferme de Conclois
21290 Bure Les Templiers
315093526 RCS de Dijon**

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 13/12/2017, la collectivité extraordinaire des associés a autorisé Mme SALLOIGNON Chantal à se retirer du groupement et à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2017, nommé M. SALLOIGNON Thibaut, demeurant à Bure Les Templiers, gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 01/01/2018.

Pour avis, La gérance.

AL210120623

LOCATION-GÉRANCE

M. Jean-Michel GUILLEMOT immatriculé sous le n°481 225 746, domicilié 350 Chemin Fouan de l'Olivier à Vidauban 83550, a mis un terme un contrat de location-gérance de M. Pascal

ROBIN FOURNIER domicilié 24 Rue Marie de Bourgogne à Saint Apollinaire 21850, son fonds de commerce de : taxi sur la commune de Varois et Chaignot 21490 à l'emplacement n°1, sis

et exploité 21490 Varois et Chaignot. La présente location-gérance est résiliée au 31/10/2017.

AL210120635

AVIS

Suivant acte SSP en date du 01/11/2017, M. Jean-Michel GUILLEMOT immatriculé sous le n°481 225 746, domicilié 350 Chemin Fouan de l'Olivier à Vidauban 83550, a confié la location-gérance à TAXI DIENOIS, SASU, en cours d'immatriculation au RCS de Dijon., 10 Impasse petits comets - 21120 Diénay, représentée par Mme AMIOT Sandra, son fonds de commerce de : taxi sur la commune de Varois et Chaignot 21490 à l'emplacement n°1, sis et exploité 21490 Varois et Chaignot. La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans à compter du 1er novembre 2017 pour se terminer le 31 octobre 2020, renouvelable par tacite reconduction.

AL210120636

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL VIE & NATURE

**SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 42 rue de l'Orme
21400 Etrochey
RCS Dijon 810 137 349**

Gérance a compter du 01 Décembre 2017

Ancienne mention :

Lydie RAILLARD demeurant à Etrochey (Côte d'Or) - 42 rue de l'orme

Brice MARIGLIER demeurant à Pothières (Côte d'Or) - 22 rue de la Porte de Mussy

Nouvelle mention :

Brice MARIGLIER demeurant à Pothières (Côte d'Or) - 22 rue de la Porte de Mussy.

Pour avis Le Gérant : Brice MARIGLIER

AL210120637

DISSOLUTION LIQUIDATION

PHARMACIE DU VAL DE SAONE

**Société d'Exercice Libéral
par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
1, Rue Desilles et Rue Martene
Saint-Jean-de-Losne (Côte D'or)
801 941 501 RCS Dijon**

Suivant délibération d'une assemblée générale extraordinaire en date du 3 novembre 2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 3 novembre 2017.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Madame MISILO Françoise demeurant à Le Perréon (69460) – 106, Rue du Commerce.

Le siège de la liquidation est fixé à Le Perréon (69460) – 106, Rue du Commerce.

Pour avis, le liquidateur.

AL210120523

SCCV EOLE

**Société civile de construction vente en liquidation au
capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation : 1 rue En Clairvot
21850 Saint Apollinaire
518 184 296 RCS Dijon**

Avis de clôture de liquidation

L'AG du 2/11/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la SARL BODEV de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière, quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL210120533

MARC THOMSON CONSULTANT PAYSAGE

**Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 623 euros
Siège social : 114 route de Dijon
21600 Longvic
Siège de liquidation : 65 rue François Peissel
69320 Caluire Et Cuire
378 839 963 RCS Dijon**

LE 8/12/2017 l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL210120594

FP PEINTURES

**SARL en liquidation au capital de 7 700 €
74 rue de la Corvée
21000 Dijon
445 302 714 RCS Dijon**

Décisions de l'associé unique du 18/12/2017 : Dissolution anticipée de la société à compter du 18/12/2017 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. Liquidateur : M. Francis PANSIOT, Dijon (Côte d'Or) 74 rue de la Corvée, a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Siège de la liquidation : Dijon (Côte d'Or) 74 rue de la Corvée. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée. Dépôt des actes relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, le liquidateur

AL210120601

GAEC ROUSSIN

**agréé le 29/09/1998 sous le numéro 1 017
Société civile en liquidation
Siège social : 21350 Dampierre en Montagne
380 545 244 RCS Dijon**

Aux termes d'un acte en date du 2 décembre 2017, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL210120613

SARL DU VIEUX CHATEAU

**Société à responsabilité limitée à capital variable au capital de 8 000 euros<\n>Siège social : 23 rue du Vieux Château
21640 Vougeot
484 586 821 RCS Dijon**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 octobre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous

le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Bernadette RAPHET, demeurant 14 rue au Gué - 21220 Morey-Saint-Denis pour toute

la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif,

acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les

besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 14 rue au Gué - 21220 Morey-Saint-Denis. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au

Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.

AL210120625

RIKOSH

**SASU en liquidation
au capital de 6000 €.
Siège : 44 B rue de Longvic
Résidence Le Résident
21 000 Dijon
RCS Dijon 820276699.**

Par décisions ordinaires de l'actionnaire unique du 12.12.2017, après avoir entendu le rapport de Bastien FELIX, liquidateur, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation au 12.12.2017. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS Dijon.

Pour avis, le liquidateur.

AL210120643

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé en date du 02/01/2018, il a été constitué une SCI

Dénomination : SCI FARADAY

Siège social : 10-12 Avenue Foch, 21000 Dijon

Objet : achat, location, gestion de biens immobiliers

Capital : 1200 €

Modalités de cessions des parts : libre entre associés

Durée: 99 ans

Gérant associé : PONCELIN François, 43 rue Nicolas Jacquemard 21560 Arc sur Tille

Immatriculation au RCS de Dijon

AL210120528

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/12/2017 : il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : M.J.D.C,

Siège Social : 2 place du Monument, Marcilly Sur Tille (21120).

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; La vente de tous immeubles et biens immobiliers ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 2 000 €.

Apports en numéraire : 2 000 €.

Gérance :Didier MIAS , de2 place du Monument, Marcilly Sur Tille (21120),

Agrément des Cessions : Cession libre entre associés. Cession à des tiers, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les 3/4 des parts sociales.

Immatriculation : Au RCS de Dijon.

Pour avis, le gérant

AL210120596

LE DOMAINE DE CYM

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 101 Avenue Roland Carraz
21300 Chenôve**

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Chenôve du 19 décembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LE DOMAINE DE CYM

Siège social : 101 Avenue Roland Carraz, 21300 Chenôve

Objet social : -l'activité de marchands de biens, directement ou indirectement par toute société interposée, -l'activité de promotion immobilière, directement ou indirectement par toute filiale interposée.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Yves REMY domicilié 101 Avenue Roland Carraz – 21300 Chenôve

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL210120609

MCM

SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com

S.L.

**SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 2 Rue Israël Sylvestre
21121Fontaine les Dijon
RCS Dijon**

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 18 Décembre 2017, il a été constitué la société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : S.L.

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital social : 1.000 euros

Siège social : 2 Rue Israël Sylvestre – 21121 Fontaine les Dijon

Objet social :

La société a pour objet en France ou à l'étranger :

- La prise de participation dans toute entreprise ou société et la gestion de ces participations,

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, soit seul, soit avec des tiers, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou d'alliance et de fusion de société,

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Président : Monsieur Sébastien BIGOT né le 27 février 1979 à Dijon (21), de nationalité française, demeurant au 2 rue Israël Sylvestre - 21121 Fontaine les Dijon

RCS Dijon

Pour avis

AL210120610

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er décembre 2017 à La Rochepot, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : V2 HOLDING

Forme : Société civile de Portefeuille

Siège social : 8 rue de l'Abreuvoir - 21190 Puligny-Montrachet,

Capital: 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,

Durée: 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés,

Objet social : l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer ; l'animation de groupe de sociétés, le conseil en gestion, le management d'entreprises et toutes prestations, services, autres assistances et animations de

ses filiales;

Gérance : Monsieur Stéphane VIOLOT-GUILLEMARD, demeurant à Puligny-montrachet (21190) - 8 rue de l'Abreuvoir.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL210120618

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans une SARL dénommée LE SOUFFLOT 2.0, au capital de 30.000 €, ayant son siège social à Meursault (21) 8, Rte Nationale 74, ayant pour objet la création, la réalisation, l'acquisition, la prise à bail, la gérance et l'exploitation directe ou indirecte de tout fonds de commerce de restauration, de brasserie et de traiteur; dont les gérants sont C. BUFERNE, 44, rue Grande 89440 Joux La Ville et J. PEZE 13, place Vauban 89200 Avallon. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL210120621

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Fontenelle du 2-01-2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU.

Dénomination : GARAGE DE FONTENELLE.

Siège : 4 Route de Licey, 21610 Fontenelle.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 2 000 euros.

Objet : Réparation et maintenance automobile et cyclomoteur. Dépannage, Vente de tous véhicules d'occasion.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions

collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Philippe VANHEE, demeurant 4 Route de Licey, 21610 Fontenelle. La Société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis, le Président.

AL210120626

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée LE SOUFFLOT au capital de 1.000 €, dont le siège social est au Meursault (21) 8, route Nationale 74, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. M. C. BUFERNE demeurant 44, Grande Rue 89440 Joux La Ville et M. J. PEZE demeurant 13, place Vauban 89200 Avallon ont été nommés gérants. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des parts. Immatriculation au RCS de Dijon.

AL210120628

MORGADO HERCULANO

Par ASSP en date à ARCEAU du 22/12/17, il a été constitué la société:

Forme: SARL.

Dénomination: MORGADO HERCULANO.

Siège: 2 chemin de la Vignotte Hameau de Fouchanges 21310 Arceau.

Objet: maçonnerie générale, construction et rénovation d'immeubles.

Durée: 99 ans.

Capital: 2500 euros.

Gérance: Herculano do Nascimento MORGADO, dmt 2 chemin de la Vignotte Hameau de Fouchanges 21310 Arceau.

Immatriculation: RCS Dijon.

AL210120644

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp à Vaucresson en date du 20 décembre 2017, il a été institué une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination Sociale: TASKA

Capital : 30.000 euros

Siège Social : 7 rue Joseph Jacquard 21300 Chenôve

Objet : toute activité de consultant et de conseil aux particuliers et aux entreprises, notamment dans le domaine de la prise de participation et de la gestion d'entreprise par quelque moyen que ce soit

Durée : 99 années

Gérant: M. Patrick JEANDET demeurant 10 sente Maurice Joron 92420 Vaucresson

Immatriculation au RCS de Dijon

AL210120652

NIÈVRE

DÉMISSION

GENERALE COLLECTIVITES

**Société par actions simplifiée
au capital de 38.200 €
Siège social : Rue Edouard Branly,
ZAC des Chamonds
58640 Varennes-Vauzelles
300 577 202 RCS Nevers**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 22/11/17, il a été pris acte de la démission de M. Jacques-Antoine ANDREVON de ses fonctions de Président et décidé de nommer en remplacement la société BUNZL CATERING DEVELOPPEMENT, SAS ayant pour siège social le 140 rue Victor Hugo, 92300 Levallois-Perret, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°832 633 796. Dépôt légal au RCS de Nevers.

AL580120712

TRANSFERT DE SIÈGE

GEKKO S.C.

**société civile au capital de 85.000 €
5 bis rue des Perrières,
58000 Nevers
489882423 RCS Nevers**

Aux termes de l'AGE en date du 15/12/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social à 11 Rue Louis Vicat, 58000 Nevers, à compter du 01/01/2018. Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

AL580120714

EURL LAV'58

**Société À Responsabilité Limitée
au capital de 2 000.00
euros
Siège social : 80 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne-Cours-Sur-Loire
790 180 459 RCS Nevers**

Suivant décisions de l'associée unique du 20 décembre 2017, le siège social a été transféré, à compter du 01/01/2018, de 80 rue du Maréchal Leclerc, Cosne-Cours-Sur-Loire (Nièvre), à Cosne Cours Sur Loire (Nièvre) 46 rue du Maréchal Leclerc.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL580120739

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL HUBERT VENEAU

**Sarl au capital de 8.000 €
Siège : Les Ormousseaux
58200 St Pére
432921328 RCS de Nevers**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2017, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 3.000 euros, ayant pour effet de le porter à 11.000 euros.

Pour avis, la gérance.

AL580120702

SCEA HUBERT VENEAU

**Société civile
au capital de 203 100,00 euros
Les Ormousseaux
58200 Saint Père
350 195 699 Rcs Nevers**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2017, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 75.000 euros, ayant pour effet de le porter à 278.100 euros.

Pour avis, la gérance.

AL580120703

SCI L.B.

**Capital social : 5 000 Euros
Siège social : 52 Bld du Grand Pré des Bordes
58000 Nevers
R.C.S. Nevers 479 878 795**

Décision : AGE du 20.12.2017
Objet : Réduction de capital
Ancien capital : 5 000 euros
Nouveau capital : 3 750 euros
Pour avis.

AL580120720

HOLDING 2B2G

**SARL au capital social de 450 000 Euros
Siège social : 10 chemin de la Tuilerie et du Battoir
58400 Champvoux
R.C.S. Nevers 802 165 829**

Décision : AGE du 20.12.2017
Objet : Réduction de capital
Ancien capital : 450 000 euros
Nouveau capital : 405 000 euros
Pour avis.

AL580120721

VALLOUREC DRILLING PRODUCTS FRANCE

**S.A.S au capital de 11 803 845 €
5 rue des Guérins
58200 Cosne Cours Sur Loire
RCS Nevers 390 053 411**

Aux termes d'une décision du Président en date du 15/12/2017, le Président a constaté la réalisation des opérations sur le capital, décidée par l'associée unique le 11/12/2017 et conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés, à savoir :

-l'augmentation de capital d'un montant de 3 350 000€ par incorporation de réserves pour le porter à 15 153 845 €, par création de 670 000 actions de 5 uros chacune.

- l'augmentation de capital d'un montant de 50 000 000 € en numéraire pour le porter à 65 153 845 €, par la création de 10 000 000 actions de 5 € chacune.

-la réduction de capital d'un montant de 15 153 845 € par voie d'annulation de 3 030 769 actions pour le ramener à 50 000 000€

Le capital est désormais de 50 000 000€ divisé en 10 000 000 actions de 5 euros chacune.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis

AL580120732

**Maître Julien Boisbeaux
Notaire à Sancergues 18140
42, Grande rue**

AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Julien Boisbeaux, notaire à Sancergues, le

20 décembre 2017 publié au service de la publicité foncière de Nevers 3 le

L'associé de la société dénommée Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Domaine Tinel-Blondelet dont le siège social est à Pouilly sur Loire (58150) 56 avenue de la Tuilerie au capital de 622 251,00 € immatriculée au RCS de Nevers numéro SIREN 422117895.

A décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 106 029,00 € par incorporation de réserve pour le porter à 728 280,00 € par création de 693 parts de 153,00 € chacune.

Par suite le capital social est ainsi composé :

Ancienne mention

Le capital social est fixé à la somme de 622 251,00 € divisé en 4067 parts de 153,00 €

Nouvelle mention

Le capital social est fixé à la somme de 728 280,00 € divisé en 4 760 parts de 153,00€

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis et mention

Maître Julien Boisbeaux, notaire.

AL580120747

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Etude de Maître Jean-Paul GAUTHRON Notaire à Guérigny (Nièvre), 1, rue Plouzeau

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Paul GAUTHRON Notaire à GUERIGNY (58130) le 20 décembre 2017, Monsieur Patrick, Gérard MIRBEL, et Madame Patricia, Juliette CAMBRELIN, son épouse, demeurant ensemble à VAUX D'AMOGNES (58130), 118, Route de Guérigny, Balleray, nés savoir monsieur MIRBEL à NEVERS (58000), le 13 avril 1955 madame CAMBRELIN à MONTFERMEIL (93370), le 12 juillet 1954

Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de AULNAY SOUS BOIS (93600), le 20 mars 1976. Les époux ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale. Les oppositions des créanciers pourront être faite dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Jean-Paul GAUTHRON, notaire à GUERIGNY (58130) 1, rue de Plouzeau. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance compétent.

Pour insertion

Me Jean-Paul GAUTHRON, Notaire

AL580120717

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SCI CHRISTOPHER

Société civile immobilière au capital de 152,45 € Siège social 1bis avenue de Lowendal 75007 Paris 382 935 450 R.C.S. Paris

Aux termes du procès verbal du 3 novembre 2017, l'AGE a décidé :

- de transférer le siège social au 3 place St Cyr - 58410 Entrains sur Nohain,

- d'augmenter le capital social pour le porter à 762,25 euros par création de 8 parts sociales.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Durée : 50 ans jusqu'au 06/09/2041

Objet : achat, vente, location et toutes opérations immobilières

La société sera immatriculée au RCS de Nevers

AL580120715

GAEC DE VERON

Véron - 58350 Chasnay Au capital de 242 670 euros RCS Nevers - 497 813 428

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2017, ont été prises les résolutions suivantes :

- Transformation du GAEC en EARL prenant effet le 1er décembre 2017 et disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : EARL de VERON

Siège social : 6 rue de Véron - 58350 Chasnay

Gérant : M GILBERT Alexis - 6 rue de Véron - 58350 Chasnay

Capital social : 242 670 euros divisé en 24 267 parts de 10 euros représentatives de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Pour avis, la gérance.

AL580120719

SCEA PERREAU

Capital social : 299 280 Euros Siège social : Lieu dit La Forêt 58340 Saint Gratien Savigny R.C.S. Nevers 478 404 023

Décision du 05 décembre 2017

Dénomination : ECURIE PERREAU

Objet social : l'exploitation de la carrière de chevaux de courses dont elle peut avoir la propriété ou la location (et leur élevage) et généralement, dans le respect des dispositions du Code des Courses au Galop [...] le reste de l'article demeure inchangé.

Pour avis.

AL580120725

SCI DES AMOGNES

La SCI des Amognes domiciliée à Noïlles 2 chemin des Chaumes 58130 Montigny-aux-Amognes immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 81877291 00012 ayant pour activité locations d'immeubles. Par actes sous seing privé du 02.12.2017 dit que : Le nom SCI Legrand est mis en lieu et place de SCI des Amognes. Son capital passe de 10 à 500 euros. Mme Kowalski est un nouvel associé et aura 160 parts. M. Legrand aura 177 parts. M. Lenoir aura 163 parts.

AL580120736

GAEC BOITEUX PÈRE ET FILS

Le Bourg - 58800 Cervon Au capital de 561 670 euros RCS Nevers - 539 895 185

Par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2017, ont été prises les résolutions suivantes :

- Transformation du GAEC en EARL prenant effet le 1er janvier 2018 et disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : EARL BOITEUX Père et Fils

Siège social : Le Bourg - 58800 Cervon

Gérant : M BOITEUX Nicolas - Maré Bas - 58800 Cervon

Capital social : 561 670 euros divisé en 56 167 parts de 10 euros représentatives de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Pour avis, la gérance.

AL580120743

EARL DE TRONSEC

58210 Courcelles Au capital social de 29 600 euros RCS Nevers - 503 417 420

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre 2017, à effet du 31 décembre 2017, il a été procédé à la réduction du capital le ramenant à 20 000 euros, au retrait de M. Bernard EECKHOUTTE et à la précision de l'adresse : Rue de NANT - 58210 Courcelles

Mention sera faite au RCS de Nevers

Pour avis. La gérance.

AL580120744

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GSP3

SARL au capital de 3.000 € Siège : Rue de Dompierre 58700 St Bonnot 752882662 RCS de Nevers

Le 29/11/2017, les associés ont: pris acte de la démission de Abdelouahed DAOUDI, ancien Gérant ; en remplacement, décidé de nommer Gérant M. Samuel DAOUDI, chez Mme DA SILVA 62 rue du château 92250 La Garenne Colombes; décidé de modifier l'objet social qui devient: activités multiservices consistant a aider les particuliers comme les entreprises a effectuer tout petits travaux non réglementés tel que le service a la personne, le secrétariat et travaux manuels ou services non sujet a réglementations.

Mention au RCS de Nevers

AL580120538

EARL DE BOUARD

Société Civile au capital social de 116 000 Euros Siège social : Bouard 58110 Tintury RCS Nevers - N°815 009 931

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2017 a décidé la nomination en qualité de gérant, de Monsieur Cédric EMILE, demeurant Bouard 58110 Tintury, en remplacement de Monsieur Michel EMILE, gérant démissionnaire. Les statuts modifiés sont déposés au RCS de

Nevers. Pour avis et mention.

AL580120728

SCEA DES CHAUMES

Domaine de Bellevue 58350 Chateauneuf Val-Dde-Bargis RCS Nevers : 510 103 427 Capital social : 228 690 euros

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à effet du 1er décembre 2017, il a été procédé au retrait de l'associé gérant, Monsieur PREVOST Jean-Luc. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis, la gérance.

AL580120740

SCEA DU BREUIL

13 Chemin de la Chaume - Le Breuil 58700 Premery Au capital social de 59 073,99 euros RCS Nevers - 323 648 121

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date et à effet du 21 décembre 2017, il a été procédé au retrait de l'associé, M MARCEAU Guy et à l'abandon de ses fonctions de cogérant. Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis, la gérance.

AL580120746

➜ NON DISSOLUTION

LONG KIEU SUSHI.

SARL au capital de 3000€. Siège : 22 rue Marc Riquier 58000 Nevers. 801 885 310 RCS Nevers.

L'AGE du 31/07/2017 décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée malgré la perte de la moitié du capital.

AL580120718

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL BERNIER

Le Chailloux - 58480 Fertrève Au capital de 243 186,67 euros R.C.S. Nevers- 329 903 512

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2017, l'associé unique de l'EARL BERNIER a décidé la dissolution de la société au 1er décembre 2017.

Monsieur BERNIER Philippe est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL BERNIER, lieu du siège de liquidation Le Chailloux – 58480 Fertrève.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Le liquidateur

AL580120706

AMP DIFFUSION

Par décision du 15/12/2017, Patrick SANCHEZ demeurant 20, rue du Donjon 58000 Nevers, associé unique de AMP DIFFUSION, SARLU au capital de 5000 €, ayant son siège 20, rue du Donjon 58000 Nevers, RCS Nevers 492 290 432 a décidé la dissolution anticipée de cette société avec transmission universelle de son patrimoine à son profit en application de l'article 1844-5, 3ème alinéa du Code civil. Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce de Nevers, 19 rue Saint-Martin dans les trente jours de la présente publication. Pour avis : Patrick SANCHEZ

AL580120707

EARL DE COMMAGNY

Société civile en liquidation au capital de 42 197,89 euros Commagny - 58290 Moulins-Engilbert RCS Nevers - N°389 794 827

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2017, l'associée unique de l'EARL de COMMAGNY a décidé la dissolution de la société à compter du 31 décembre 2017.

Madame Nathalie BROSSARD est nommée liquidatrice et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL de COMMAGNY en liquidation, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Le liquidateur.

AL580120713

EARL DE LA MAISON NEUVE

EARL au capital social de 436 000 Euros Siège social : Maison Neuve 58160 Chevenon R.C.S. Nevers 753 411 883

Le 30 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur MAENHOUT Francis demeurant Maison Neuve 58160 Chevenon, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis.

AL580120723

ECOGEO

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital social de 7 000 Euros Siège social : Buy 58240 Saint-Pierre-le-Moutier RCS Nevers - 499 437 085

L'assemblée générale réunie le 28 novembre 2017, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 28 novembre 2017, déchargé M. ROBERT Georges-Antoine de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes définitifs ont été déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL580120730

WESTERN PACIFIC

Société À Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7 622.45 euros Siège social : 52 rue du Commerce 58200 Cosne-Cours-Sur-Loire (Nièvre) 342 430 014 RCS Nevers

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 6 octobre 2017, la dissolution anticipée de la société à compter du 6 octobre 2017 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Ali YEFSAH, demeurant à Beaulieu-sur-Loire(Loiret) 3 allée des Tilleuls.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : Beaulieu Sur Loire (Loiret) 3 allée des Tilleuls. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur

AL580120731

SCI SYFRA

SCI à capital variable au capital de 300€. Siège social : 25 bis Rue du Général de Gaulle, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire 801 552 142 RCS de Nevers

Le 30/11/2017, l' AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2017. Radiation au RCS de Nevers.

AL580120733

MATRIX PRESTATIONS

SARL au capital de 500 € Siège social : 59 Ter rue de Balleray 58130 Guérigny RCS Nevers 807.904.974

Aux termes de l'assemblée générale du 21 octobre 2017, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 21 octobre 2017, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. TOUMELIN Pierre, demeurant 59 Ter rue de Balleray, 58130 Guérigny, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et

parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 59 Ter rue de Balleray, 58130 Guérigny, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL580120737

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 15 décembre 2017 à Coulanges les Nevers (58), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : Holding ESAV

Siège Social : Za Les Champs Hardis 58660 Coulanges les Nevers

Objet : Holding

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2 000 000 euros

Gérance : Monsieur Emmanuel BOUDET

demeurant à Coulanges les Nevers (58660), Za Les Champs Hardis

La société sera immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis,

Le représentant légal

AL580120590

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : 58 ELEC ;

Forme sociale : SARL ;

Siège Social : ZA des Belles Barbes - Route de Busserolles – 58180 Marzy ;

Objet social : Travaux d'électricité - Travaux de plomberie, sanitaire, chauffage - Installation de gaz ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 100 € ;

Gérance : Mr Karim CHATER dt à Varennes-Vauzelles (58) – 1, Chemin du Vieux Vauzelles ;

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

AL580120705

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats 58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à Nevers du 19/12/2017:

Constitution d'une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Christophe GADEA Photographie

Sigle : CGP

Siège social : 147 Chemin de la Forêt - La Gérauderie 58320 Parigny-Les-Vaux

Objet social: Photographie évènementielle (mariage, naissance, fêtes familiales, séminaires...), en studio (portrait, shooting pack, identité). Photographie scolaire, Photographie de sports mécaniques, Reportage photo pour les particuliers, les professionnels, les collectivités...

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : M. Christophe GADEA, dt 147 Chemin de la Forêt - La Gérauderie 58320 Parigny-Les-Vaux

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

Pour avis

La Gérance

AL580120710

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 06/12/2017 à Nevers (58), il a été constitué la société civile suivante :

Dénomination sociale : VEGA CAPITAL

Capital social variable : - minimal : 217.896 €uros

- effectif : : 217.896 €uros

- maximal : : 2.178.960 €uros

Siège social : 27 Avenue du Géneral de Gaulle – RdC -58000 Nevers

Objet social : acquérir et gérer dans un cadre familial un ensemble de biens mobiliers et immobiliers ayant vocation à être ou à devenir des biens de famille.

Durée de la Société : 99 ans

Cogérance : Mathilde LEFEVRE-MILLOT 27, avenue du Général de Gaulle – RdC- 58000 Nevers

Julien QUIN 64, rue du Commandant Paul Pierre CLERC

58000 Nevers

Cessions de parts : L'agrément des associés est requis, par décision collective extraordinaire des associés, à l'exception des cessions entre associés, au conjoint de l'un d'eux ou aux descendants du cédant.

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

AL580120711

Office Notarial de Saint-Amand-en-Puisaye Rue du Docteur Roux 58310 Saint-Amand-en-Puisaye

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 09/12/2017, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale : METEOR

Objet social :

- l'acquisition, la gestion et l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se

trouvent situés,

- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse

- et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Siège social : 10 rue du Docteur Roux 58310 Saint Amand en Puisaye

Capital : 1 001,00 Euros

Gérance : Madame DUBOIS Sylvie demeurant 10 rue du Docteur Roux 58310

Saint Amand en Puisaye

Monsieur VERDY Cédric demeurant 7 Route des Gravots 58310 Saint Amand en Puisaye

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis.

AL580120716

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 19 décembre 2017, il a été constitué une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LUCIENNE CONCEPT STORE.

Objet social : A titre principal, la vente de prêt à porter féminin et masculin, d'accessoires, de chaussures, la vente de décorations et d'objets designs ; A titre secondaire, l'activité de dépôt-vente, expositions de peintures, la vente de boissons non alcoolisées et pâtisseries, épicerie fine. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

Siège social : 3 Place Saint Just 58300 Decize.

Capital : 6 000 euros.

Gérance : Madame Emmanuelle LAGARRIGUE CORTADELLAS, demeurant 7 rue Bellevue 58300 Champvert.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL580120727

SARL BRANLARD

Société à responsabilité limitée au capital de 4.000 euros Siège social : Le Bourg 58230 Alligny en Morvan Société en cours de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL BRANLARD

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : Le Bourg - 58230 Alligny en Morvan

Objet : Exploitation d'un fonds de commerce d'hôtel, bar, restaurant, traiteur, plats à emporter, tourisme équestre, accompagnateur de tourisme équestre, défrichage, débroussaillage

Durée : 99 ans

Capital : 4000 euros

Gérance : Monsieur Emmanuel BRANLARD, demeurant Le Bourg - 58230 Moux en Morvan et Madame Isabelle DANG, épouse BRANLARD, demeurant Le Bourg - 58230 Moux en Morvan

Immatriculation : au RCS de Nevers.

Pour Avis.

AL580120729

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/12/2017, il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination sociale : SNACK XL (SARL)

Capital : 300 €

Siège : 48 rue de la Barre, 58000 Nevers

Objet : RESTO RAPIDE

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Mme LU SUYAN

demeurant à 48 rue de la Barre, 58000 Nevers

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Pour avis et mention

Mme LU SUYAN, gérant

AL580120735

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Châtillon en bazois du 15/12/17, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BAUDE NICOLAS

Siège social : Le Bourg - 58110Mont et Marré

Objet social : les travaux de maçonnerie générale et gros ½uvre de bâtiment

Durée de la Société : 99 ans RCS Nevers

Capital social : 48 000 euros (apports en nature)

Gérance : M. Nicolas BAUDE demeurant Le Bourg - 58110 Mont et Marré

AL580120741

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à NARCY du 15/12/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

- Dénomination sociale : CABINET FREDERIC LABBE

- Siège social : 7 route de Narcy - Les Malmaisons - 58400 Narcy

- Objet social : l'exercice de la profession d'expert forestier

- Durée de la Société : 99 ans RCS de Nevers

- Capital social : 400 000 euros (apports en nature)

- Gérance : M Frédéric LABBE demeurant 7 route de Narcy - Les Malmaisons - 58400 Narcy.

AL580120742

YONNE

➜ DÉMISSION

GAEC CARRON FRÈRES

GAEC agréé le 5 juillet 1981 Société civile au capital de 42.960 euros Siège social : Les Légerons 89110 La Ferté Loupière 322 434 572 RCS Sens

Aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2017 prenant effet le 31 décembre 2017, il a été : Pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Louis Carron. Décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

À compter du 31 décembre 2017 les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination sociale : Earl Carron Fermier.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L.324-1 et suivants du code rural et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. **Capital social :** 21.480 euros.

Siège social : Les Légerons - 89110 La Ferté Loupière.

Durée : Jusqu'au 16 août 2066.

Gérant : Mme Séverine Carron épouse Fermier demeurant à La Ferté Loupière (Yonne), Les Bosselins.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

Pour avis, la gérance.

AL890120775

EARL DU BOIS DES BERGERIES

Earl au capital de 7.650 € Siège : Chez M. et Mme Roger Beeuwsaert Les Bergeries 89130 Toucy 444958433 RCS de Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2017, la collectivité des associés a pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Roger Beeuwsaert à compter de cette date.

Pour avis, la gérance.

AL890120791

SCEA DES BERGERIES

Société civile au capital de 8.000 €
Siège : Chez M. et Mme Roger Beeuwsaert
Les Bergeries 89130 Toucy
411919590 RCS de Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2017, la collectivité des associés a pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Roger Beeuwsaert à compter de cette date.

Pour avis, la gérance.

AL890120792

➜ NOMINATION

AMC (ASSURANCES MULTI CONSEILS)

SARL au capital de 150.000 €
Siège social : 7 Chemin des Gardillons Guerchy
89113 Valvarillon
817 604 937 RCS Sens

Aux termes des Décisions des Associés en date du 17.11.2017, il a été décidé de nommer en qualité de co-Gérant, Mme Stéphanie WALBERT, épouse CEGARRA, demeurant 121 rue de Colombes 92600 Asnières sur Seine.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL890120736

R EVENTS

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 18 rue des Grahuches,
89100 Sens
831 769 922 RCS de Sens

L'AGE du 01/12/2017 a nommé en qualité de président Mme TEIXEIRA LEITE Stéphanie, demeurant 2 rue verte, 77830 Valence-en-Brie en remplacement de M. NOUI Reda, à compter du 01/12/2017.

Modification au RCS de Sens.

AL890120750

AIRES

SAS au capital de 7.800 euros
30 route de Chichery
89380 Appoigny
RCS Auxerre 424 445 443

Aux termes du PV de l'AGO en date du 29/12/2017, l'assemblée générale décide de nommer, à effet au 29/11/2017, Christian LEGRIS, 1 rue Sainte Jules 10000 Troyes, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et ERIC MAERTE AUDIT, 37 avenue Pasteur 10000 Troyes, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement d'INTERCOMEX - 2 bis rue Veuve Bénard Bodié - 10600 La Chapelle Saint Luc, commissaire aux comptes titulaire et Yohan LOTH 2 bis rue Veuve Bénard Bodié - 10600 La CHhapelle Saint Luc commissaire

aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, en raison de leur démission,.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

AL890120808

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

ARTALIIS

SAS au capital de 26.249,90 €
Siège social : 1 bd des Noyers Pompons <\ n>ZAC Les Vauguillettes
89100 Sens
823 873 278 R.C.S. de Sens

Par décision du Président en date du 01.12.2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 1 boulevard des Noyers Pompons ZAC Les Vauguillettes - 89100 Sens au 1 Bis rue Georges Clemenceau - 89400 Migennes, . L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de Sens.

Pour avis et mention, Le président.

AL890120739

SAS BYBAT

S.A.S au capital de 1000 €
Siège social: 12 bis Chemin Bernard Lamy
89100 Sens
824 0599 588 00015 Sens

Suivant procès verbal du 8 décembre 2017, l'assemblée générale extraordinaire à décidé :

— de transférer le siège social à l'adresse suivante : 19 TER Route de Pont sur Yonne 89260 La Chapelle sur Oreuse.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Modification au RCS de Sens.

Le Représentant Légal

AL890120744

INGEFIE

SARL au capital de 5000,00 Euros
77 rue Franche,
89310 Noyers Sur Serein
492949557 R.C.S. Auxerre
Sigle : INGEFIE

Par décision en date du 04/12/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 672 rue du Christ, 45200 Amilly à compter du 18/12/2017. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Orléans et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL890120747

JOUR ET NUIT CONSEIL

EURL au capital de 7500 euros
Siège social : 68 rue de la Vallée,
89140 Villthierry
499 810 489 RCS Sens.

L'AGO du 21/12/2017, a transféré le siège social de la société à 10 rue de Penthievre, 75008 Paris à compter du 26/12/2017, et a modifié en conséquence l'article 5 des statuts. Radiation au RCS de Sens. Réimmatriculation au RCS de Paris.

AL890120779

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SASU SOCIETE MICHEL

Le 27.11.17 l'associé unique de la SASU SOCIETE MICHEL capital de 30.000 €, siège social à Auxerre (89) 57, rue Guynemer, 832 412 035 RCS Auxerre, a décidé d'augmenter le capital social de 20.000 € pour le porter à 50.000 € par apports en numéraire. Le 29.11.17 le Président de la société a constaté la réalisation définitive de cette augmentation.

AL890120755

➜ CONVOCATION

ALYSE

Coopérative Agricole à capital variable
3 rue Jules Rimet –
89400 MIGENNES
Agrément n° N1391 -
RCS Sens : 778 119 818

ASSEMBLEES DE SECTION

Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :

Mardi 16 janvier 2018 à 10 heures
(Sections Troyes – Brienne -Bar sur Seine)
Restaurant la Mangeoire
Rue du relais de Poste LE MENILOT,
10 Montiéramey

Mercredi 17 janvier 2018 à 10 heures
(Sections Gien - Montargis – Cher)
à Ferme de Lorris
112 route de la grange des champs – 45 Lorris

Jeudi 18 janvier 2018 à 10 heures
(Sections Auxerre - Tonnerre - Sens – Avallon – Nièvre)
Restaurant le Marais (à côté de l'hôtel Kyriad)
Rue Fossée d'en bas - 89 Appoigny
L'ordre du jour :
• Mot du Président
• Lecture du rapport moral
• Rapport d'activité pour l'exercice clos le 30/09/2017 « Tous les chiffres clés de la campagne »
• Information et discussion sur l'ordre du jour des Assemblées Générales Plénière Ordinaire et Extraordinaire du Jeudi 8 février 2018
• Élection des représentants de la section aux Assemblées Générales Plénière Ordinaire et Extraordinaire du Jeudi 8 février 2018
• Projet de fusion avec Côte d'Or Conseil Elevage
12 h.00 : Bien être animal : Intervention par la DDCSPP
12 h.30 : Repas offert par Alysé
14 h.30 : Visite d'un élevage : application d'un diagnostic « Bien être », le respect des 5 libertés et les pistes d'amélioration

ASSEMBLEES GENERALES PLENIERE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en qui auront lieu le :

Jeudi 8 février 2018 à 10 h.00
3 Rue Jules Rimet
89400 Migennes

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire :
• Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 30 septembre 2017
• Approbation des comptes et constatation de variation du capital social au cours de l'exercice
• Quitus aux administrateurs
• Affectation du résultat de l'exercice 2017
• Rapport général et spécial du commissaire aux comptes
• Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration
• Indemnité globale du conseil d'administration
• Pouvoir au président
• Questions diverses.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire :
• Approbation du projet de fusion
• Augmentation du capital social
• Montant et mode de comptabilisation de l'excédent d'actif net apporté
• Adoption des options statutaires
• Adoption des nouveaux modèles des statuts de coopérative agricole
• Reformulation de la circonscription territoriale
• Modification de l'objet social
• Modification des engagements d'activité
• Confirmation des durées statutaires
• Modification des sanctions statutaires
• Modification des critères de souscription de parts sociales
• Modification de la composition du conseil d'administration
• Modification des limites d'âges applicables aux administrateurs
• Prorogation de la durée de l'exercice social 2017/2018 et modification de la date de clôture de l'exercice
• Responsabilité financière attachée à l'activité groupement employeur
• Modification du nombre de sections territoriales

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social et dans les établissements de la coopérative, des comptes de fin d'exercice, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et de la proposition des résolutions.

Le Président du Conseil d'Administration

Alain BOULARD

AL890120790

C.E.C.N.A.
Société coopérative agricole à capital variable
5 rue Jules Rimet - 89400 Migennes
Agrément n° N223 -
RCS Sens : 775 718 356

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES DE SECTION

Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :

Lundi 22 janvier 2018
Troyes - Brienne - Bar sur Seine
Salle de réunion CECNA à Moussey (10) à 10 heures
Mercredi 24 janvier 2018
Gien - Montargis - Cher
Salle de la mairie à Magny (89) à 10 heures
Mardi 30 janvier 2018
Auxerre - Tonnerre - Sens - Avallon et Nièvre
Hôtel IBIS STYLE à Gien (45) à 10 heures
Mardi 6 février 2018
Seine et Marne
Ferme auberge de la Recette à Êchouboulains (77) à 10 heures

L'ordre du jour :
• Information et discussion sur l'ordre du jour à l'assemblée générale plénière ordinaire du jeudi 15 mars 2018 dont la convocation est ci-dessous,
• Élection des représentants de la section à l'assemblée générale plénière ordinaire du jeudi 15 mars 2018.

Convocation a l'assemblée genérale plénière ordinaire

Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en assemblée générale plénière ordinaire qui aura lieu le :

Jeudi 15 mars 2018 à 10 heures
Restaurant « Le Bois du Bon Séjour» 10. PONT-STE-MARIE
Ordre du jour :
Assemblée Générale Plénière Ordinaire
• Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016/2017,
• Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
• Approbation des comptes et constatation des variations du capital social,
• Affectation du résultat de l'exercice 2017,
• Quitus aux administrateurs,
• Renouvellement du tiers sortant des administrateurs,
• Indemnités allouées aux administrateurs,
• Pouvoirs au Président pour formalités,
• Questions diverses.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social de la coopérative, des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et du texte des résolutions proposées.

Le Président du Conseil d'Administration

Pascal BEETS.

AL890120804

➜ RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 895020659 parue dans le N° 1455 du 15.12.2017 dans l'édition du 89, il convenait de lire:

Sigle: GFA du Rû

Dénomination sociale: Groupement Foncier agricole du Rû (et non GFA du Rû)

pour avis, le gérant

AL890120770

Dans l'annonce n° 894820248 parue dans le n° 1453 du 1er décembre 2017 concernant la société PAINTBALL ICAUNAIS il convenait de lire **SIREN 751 537 622** au lieu de 751 357 622 .

AL890120787

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SCEA DES SCIES

Société civile au capital de 167 775,00 euros
Siège social : Les Scies - 89430 Mélisey
383 906 633 Rcs Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2017, la collectivité des associés a pris les décisions suivantes :

- Augmentation du capital social de 299.205 euros, portant celui-ci à la somme de

466 980 euros.

- Démission de Mme Chantal Lavocat épouse Faillot de ses fonctions de gérante.

Pour avis, la gérance.

AL890120737

SALON DE THE NASSIM

SARL au capital de 5000,00 Euros
1 rue Aristide Briand,
89400 Migennes
811858919 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/09/2017 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 27/09/2017 Nouvel objet social : Restauration rapide plats à emporter et divers Autres modifications : - il a été pris acte de changer la dénomination de la société. Ainsi, la dénomination sociale de la société est désormais : LE POULET BRAISE Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL890120738

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SENONAISE

au capital de 2 439,18€
Siège Social : 4, Impasse Saint-Martin
89100 Sens
300 016 250 R.C.S. Sens

L'A.G.E. du 30/11/17 a décidé de transférer le siège social à SENS (89100), 5, Place Jean Jaurès, à compter du 01/12/17. Elle a également décidé de proroger de 99 années la durée de la société, à compter du 04/11/18. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de Sens.

AL890120740

TUBAUTO DISTRIBUTION
SAS au capital de 100 Euros
Siège social : Rue des Salcys
Zone industrielle - 89100 Gron
824 583 470 R.C.S. Sens
TUBAUTO SAS
SAS au capital de 17 600 Euros
Siège social : Rue des Salcys
Zone industrielle- 89100 Gron
342 817 947 R.C.S. Sens

Aux termes des décisions en date du 30/11/2017, l'Associé Unique de la société TUBAUTO DISTRIBUTION, après avoir pris connaissance du projet de traité d'apport partiel d'actif en date du 18/10/2017 prévoyant l'apport de la branche d'activité dite de «commercialisation» de la société TUBAUTO SAS au profit de la société TUBAUTO DISTRIBUTION, et du Rapport du Commissaire aux apports, a :

- approuvé le traité d'apport partiel d'actif dans toutes ses dispositions et constaté l'augmentation de capital social de la société d'un montant de 7 799 900, pour le porter à 7 800 000 euros, au moyen de la création de 7 799 900 actions sociales nouvelles, de 1 euros chacune, entièrement libérées, attribuées en totalité à TUBAUTO SAS .

-constaté que les conditions sont réalisées et que l'augmentation de capital résultant des apports consentis par la société TUBAUTO SAS est définitivement réalisée.

Mention sera fait au RCS de Sens.

AL890120773

EARL MARCHI

EARL au capital de 104.000 €
Siège : 6 rue du Mont Roche
89390 Aisy sur Armançon
422969311 RCS de Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2017, la collectivité des associés a, à compter du 20 décembre 2017 :

- décidé de nommer M. Mathieu Marchi, domicilié à Ravières (89390), 9 route de Châtillon, aux fonctions de gérant,

- pris acte de la démission de M. Jean-Michel Marchi de ses fonctions de gérant,

- décidé de transférer le siège social à Ravières (89390), 9 route de Châtillon, - décidé de proroger la société de 60 années reportant ainsi son terme au 26 mai 2084.

Pour avis, la gérance.

AL890120774

SAS LABORATOIRES OLIVIER

Le 14.12.2017 l'associé unique de la SAS LABORATOIRES OLIVIER, capital 1.000 €, siège social à Nailly (89) 20, rue Bruneau Les Chollets, 807 672 480 RCS SENS, a décidé de corriger l'objet social et de transférer le siège social à compter du même jour.

Anciennes mentions publiées : 1ier alinéa de l'Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de surdité et d'audioprothésiste - Siège social : Nailly (89) 20, rue Bruneau Les Chollets.

Nouvelles mentions : 1ier alinéa de l'Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de surdité et d'audioprothèse - Siège social : Fontainebleau (77) 188, rue Grande. La société sera désormais immatriculée au RCS de Melun.

AL890120776

EARL DES HAUTS CHEMINS

EARL au capital de 161.600 €
Siège : 2 rue à Denis - cidex 303
89144 Varennes
481675098 RCS de Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2017 : - A décidé de réduire le capital social de 73 610 euros, ce qui le ramène à la somme de 87 990 euros. - A pris acte de la démission de Mme Nadine Madelénat épouse Pommier de ses fonctions de gérant, et a nommé M. Joakim Forgeot, demeurant à Bernouil (Yonne), 15 rue Saint Jacques pour la remplacer aux dites fonctions. - A décidé de transférer le siège social à Bernouil (Yonne), 15 rue Saint Jacques. - A décidé de proroger la durée de la société de 50 ans, jusqu'au 7 avril 2075.

Pour avis, la gérance.

AL890120647

SCI ROGER VALLET

Société Civile Immobilière
au capital de 19 818,37 €
Siège social : 5 Grande rue
89360 Jaulges
R.C.S Auxerre 394 125 199

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à Jaulges (Yonne) du 31/05/2017, Monsieur Guy Germain VALLET, domicilié à Jaulges(89360) 1 Grande rue, et Monsieur Claude VALLET, 4 rue de la Taillausse ont été nommés co-gérants de ladite société à compter du 21/03/2015, en lieu et place de Monsieur Georges André Armand VALLET, décédé.

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à Jaulges (Yonne) du 31/05/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la SCI, de 5 Grande rue 89360 Jaulgesau 4 rue de la Taillausse 89360 Jaulges.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Auxerre.

Pour Avis

Le gérant

AL890120802

➜ FUSION

FUSION

Publication de l'avis de fusion des Ligues Motocyclistes Bourgogne et Franche-Comté
Conformément à l'article 15-3 du décret du 16 août 1901

La Ligue Motocycliste Bourgogne,

Déclarée à la Préfecture de l'Yonne le 1er octobre 1969, enregistrée sous le numéro 7136 et ayant son siège social au 22 rue Paul Desjardins, 89230 Pontigny,

Et

La Ligue Motocycliste Franche-Comté,

Déclarée à la Sous-Préfecture de Dole le 19 août 1955, enregistrée sous le n°W0391003130 et ayant son siège social au 9 Avenue Aristide Briand, 39100 Dole.

La nouvelle association créée porte le nom de Ligue Motocycliste Bourgogne-Franche-Comté et a pour objet :

• d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du Motocyclisme sous toutes ses formes ;

• de diriger, de coordonner l'activité des Associations regroupant les membres pratiquant :

• la motocyclette, le cyclomoteur, le scooter, le quad, et d'une façon générale, tous les engins terrestres à deux, trois ou quatre roues équipés d'un guidon et propulsés par un moteur ;

• de défendre les intérêts du Sport et du tourisme motocycliste ;

• de mener des actions relatives à la sécurité routière et à la voie publique.

• d'assister tous les groupements sportifs et des clubs de tourisme affiliés dans l'organisation des épreuves comme dans les actions d'ordre général prises en vue de la défense des intérêts communs relatifs au sport et au tourisme motocycliste dans la région,

• de faire respecter et appliquer les décisions du Comité Directeur de la F.F.M

• assurer, en liaison avec la Fédération Française de Motocyclisme, le contrôle des Comités Motocyclistes Départementaux constitués dans son ressort territorial,

• d'observer et de faire respecter l'application des présents statuts et règlement intérieur.

Son siège social est fixé 9 Avenue Aristide Briand, 39100 Dole.

Le projet de traité de fusion a été adopté le 18 août 2017. Les Assemblées Générales Extraordinaires des Ligues Motocyclistes Bourgogne et Franche-Comté seront amenées à statuer sur l'opération le 4 février 2018. La Ligue Motocycliste Bourgogne-Franche-Comté reprendra tous les éléments d'actifs et passifs sans exception ni réserve des deux associations.

Concernant la Ligue Motocycliste Bourgogne (dernier exercice clos au 31 août 2016), l'actif net apporté s'élève à 229 585,00 euros et le passif à 21 260,00 euros soit une situation nette de 208 325,00 euros.

Concernant la Ligue Motocycliste Franche-Comté (dernier exercice clos au 31 décembre 2016), l'actif net apporté s'élève à 148 173,00 euros et le passif à 31 634,00 euros soit une situation nette de 116 539,00 euros.

Le projet de traité de fusion est disponible au siège social de la Ligue Motocycliste Bourgogne et sur le site internet de la Ligue Motocycliste Franche-Comté.

AL890120705

M2C EN PUISAYE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : La Maison Rouge
89520 Treigny
448 044 024 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire en date du 14/12/2016 a approuvé le projet de fusion par voie d'absorption par la société M2C EN PUISAYE de la SCI CHATILLON DEVELOPPEMENT,

société civile immobilière, au capital de 1 000 euros, siège social à Cosne Cours sur Loire (58200) Centre Commercial du Pont Midou, l'Ile de Cosne, n° 493 054 936 RCS Nevers, suivant acte du 06/10/2016, prévoyant la transmission universelle du patrimoine, son évaluation ainsi que sa rémunération. Ce projet de fusion a été approuvé préalablement par l'assemblée générale extraordinaire en date du 14/12/2016 de la société CHATILLON DEVELOPPEMENT, société absorbée.

Les associés ont augmenté le capital social de M2C EN PUISAYE de 500 euros par la création de 50 parts d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées au profit des associés de l'absorbée, le capital étant porté de 1 000 euros à 1 500 euros, le montant de la prime de fusion

est de 479 523 euros.

La fusion a été assortie d'un effet rétroactif au 01/01/2016, de sorte que les résultats de toutes opérations réalisées par l'absorbée depuis le 01/01/2016 et la fusion seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de l'absorbante.

Pour avis.

AL890120758

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Brigitte GRANA, Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta , le 18 décembre 2017, enregistré à AUXERRE, le 22 décembre 2017, dossier 2017 28901, référence 2017 N 00385, a été cédé par :

Monsieur Abdelaziz CHARRHINE, commerçant, époux de Madame Naïma BOUFOUS, demeurant à JOIGNY (89300), 4 Place du Pilori.

Né à TAROUDANTE (MAROC), le 25 décembre 1980.

A Monsieur Larbi AOUAME, commerçant, époux de Madame Hanane CHADDAD, demeurant à PARIS 20ÈME ARRONDISSEMENT (75020), 28 rue Florian.

Né à TIZNIT (MAROC), le 15 avril 1974.

Un fonds de commerce d'alimentation générale exploité à JOIGNY, lui appartenant, connu sous le nom commercial LIBRE SERVICE AKLIM, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 452897671.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. Le cédant cessera son activité au 31/12/2017 et le cessionnaire commencera son activité au 02/01/2018.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TREIZE MILLE EUROS (13.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour ONZE MILLE EUROS (11.000,00 EUR),

- au matériel pour DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL890120811

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me MILLARD Julien, Notaire Associé à Saint-Florentin (Yonne), 26, rue Dilo, le 8 décembre 2017, enregistré au SPFE Auxerre 1 le 12/12/2017 dossier 2017/27675, référence 2017 N 00370 droits 1 710 € a été cédé par :

M Sylvain Germain Claude VIDALET, Commerçant, demeurant à Saint-Florentin (89600) 31 D, Rue des Gouttières. Né à Rambouillet (78120), le 28 février 1959.

A :

Madame Karine Christine Sylviane DUMONT, employée, demeurant à Saint Florentin

(89600) 3 rue Camille Hermelin. Née à Meaux (77100), le 16 septembre 1973.

Un fonds de commerce de journaux, papeterie librairie, loto et jeux dérivés et gérance de

débit de tabac exploité à Saint Florentin (Yonne) 22 avenue du 8 mai, Centre Commercial

Armance, lot E plus amplement désigné ci-dessous, lui appartenant, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Auxerre, sous le numéro 385346531.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT

MILLE EUROS (80.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS (78.000,00 EUR),

- au matériel pour DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière

en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL890120778

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Gérard LEGUY, Notaire à Avallon, le 29 décembre 2017 enregistré à Auxerre,

La Société dénommée YONNE VOYAGES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000,00 euros ayant son siège social à Avallon (Yonne) 4 rue de Paris identifiée sous le numéro SIREN 398 517 151 RCS Auxerre.

À cédé à :

La Société dénommée VYAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000,00 euros ayant son siège social à Avallon (Yonne) 4 rue de Paris identifiÊée sous le

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/12/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique PERRIER DAMIEN** RCS Auxerre 800 910 135. CIP 3921.

AL890120764

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/12/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique NBS** 17 Rue Fragonard 89000 Auxerre. RCS Auxerre 811 551 415. CIP 3892

AL890120765

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/12/2017 autorisant la modification substantielle du plan de redressement arrêté au profit de la **Sàrl LE STYLISS** Route d'Héry 89230 Rouvray (organisation de matinées et soirées dansantes) RCS AUXERRE 316.001.767. CIP 3057.

AL890120760

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/12/2017 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la **Sàrl N.T.H.** 34-36 Bd Vaulabelle 89000 Auxerre (restaurant). RCS Auxerre 510 305 063. CIP 3849. Commissaire au plan : Selarl BCM en la personne de Me Carboni 24, Rue d'Egleny 89000 Auxerre.

AL890120761

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/12/2017 prononçant la RETRACTATION de son jugement du 04/12/2017 sur la conversion de la procédure de sauvegarde en redressement judiciaire au profit de la **Sàrl ENTREPRISE LAPIED** 2 rue des Caillottes 89470 Monéteau (entreprise générale de bâtiment). RCS Auxerre 950003830. Ordonnant le rétablissement de la procédure de sauvegarde. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Mandataire : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE CIP 3981.

AL890120762

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/12/2017 prononçant, conformément aux dispositions de l'article L.631-16 du Code de Commerce la clôture de la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de la **Sci SCI DES CHAMPS GIRARD** Le Moulin des Baudières 89550 HERY. RCS AUXERRE 392744652.CIP 3758. Désigne Me Bernard DELIBES en qualité de répartiteur des fonds.

AL890120763

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/12/2017 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire simplifiée au profit de la **SAS à associé unique SASU COTTE** 37 rue Lucile Cormier 89130 Toucy (Café restaurant). RCS AUXERRE 818 095 234. CIP 3993. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890120766

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/12/2017 ouvrant une procédure de Liquidation judiciaire simplifiée au profit de la **SAS à associé unique HD TATOO AND CO** 6 rue de l'Église 89250 Seignelay (Tatouage pose Piercing). RCS AUXERRE 808 998 819. CIP 3994. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12, Bd Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL890120767

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/12/2017 ouvrant une procédure de Liquidation judiciaire simplifiée au profit de la **Sàrl M.D TERRASSEMENT** Les Ledets Louesmes 89350 CHAMPIGNELLES (Travaux de terrassement). RCS AUXERRE 791 441 041. CIP 3995. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 DIJON. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12, Bd Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL890120768

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/12/2017 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl ZONE PC** 9 rue du Docteur Collinot 89480 COULANGES SUR YONNE (dépannage informatique). RCS AUXERRE 818 646 614. CIP 3996. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 DIJON. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SCP Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL890120769

numéro SIREN 833 102 031 RCS Auxerre.

Un fonds de commerce d'AGENCE de VOYAGES situé et exploité à Avallon (Yonne) 4 rue de Paris.

Prix : CENT MILLE EUROS (100.000,00 euros).

Prise de possession à compter du 1er janvier 2018, 0heures.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître LEGUY, notaire à Avallon (Yonne), 4 rue de Lyon, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion.

AL890120805

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Brigitte GRANA Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta le 21 décembre 2017, enregistré à AUXERRE, le 22 décembre 2017, dossier 2017 28900, référence 2017N 00384, a été cédé par la SARL dénommée CASA KEBAB, au capital de 500,00 €, dont le siège est à JOIGNY (89300), 3 place Colette, identifiée au SIREN sous le numéro 534.188.453 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS, à la Société dénommée LE CH'TI SNACK, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 500 €, dont le siège est à JOIGNY (89300) , 3 place Colette , en cours d'identification au SIREN, un fonds de commerce de RESTAURATION SUR PLACE ET A EMPORTER - TRAITEUR - SALON DE THÉ exploité à JOIGNY (89300), 3 Place Colette, lui appartenant, connu sous le nom commercial CASA KEBAB, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 534.188.453.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. Le CEDANT cesse toute activité au 31/12/2017 et le cessionnaire commencera son activité au 02/01/2018.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour MILLE EUROS (1.000,00 EUR),

- au matériel pour NEUF MILLE EUROS (9.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

Le notaire.

AL890120810

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DE FORÊT BRÉAULT

Earl au capital de 67 595,89 euros
Siège social : Forêt Bréault
89310 Noyers sur Serein
413 362 997 Rcs Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2017, la collectivité des associés a pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Didier Goux à compter de cette date.

Pour avis, la gérance.

AL890120731

PERRIGNY

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 €uros
Siège social : Rue de l'Auge
89000 Perrigny
520 665 308 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 Novembre 2017, Monsieur DECAUDIN Frédéric a été nommé cogérant de la société, à compter du 1er Décembre 2017, pour une durée non limitée.

Les modifications résultant de la décision ci-dessus, sont les suivantes :

Ancienne mention :
Gérance:
• Madame GAUTRAIS Rozenn,
demeurant à BIARRITZ (64200) 10, rue Ibaïa
Nouvelle mention :
Gérance:
• Madame GAUTRAIS Rozenn,
demeurant à BIARRITZ (64200) 10, rue Ibaïa
• Monsieur DECAUDIN Frédéric,
demeurant à APPOIGNY (89380) 9, rue des Sureaux

Pour avis,

AL890120741

THEODULE

Société à responsabilité limitée
au capital de 161 000 euros
Siège social : 14 avenue Victor Hugo
89000 Auxerre
829 902 915 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2017, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Roberte LELONG de ses fonctions de gérante au 1er

décembre 2017 et a nommé en qualité de nouveaux cogérants M. Gilles GENEST, demeurant 14 Avenue Victor Hugo - 89000 Auxerre et Mme Julie GENEST demeurant 19 Boulevard du 11 novembre - 89000 Auxerre, pour une durée indéterminée à compter du même jour.

Pour avis.

AL890120788

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

SP2M

SAS au capital de 1.000.000 €
Siège social : RN 20, BP47
89190 Molinons
791 180 029 RCS Sens

Poursuite de l'activité

Par décision en date du 21 décembre 2017, l'Associé unique, statuant conformément aux dispositions de l'article L 225-248, a décidé la poursuite de l'activité et par conséquent de ne pas dissoudre la société.

Pour avis

AL890120786

➜ NON DISSOLUTION

VDB TRANSPORT

EURL au capital de 17000 €
Siège social :
passage à niveau 77,
89150 Villeneuve-la-Dondagre
500 561 972 RCS de Sens

L'assemblée générale du 11/12/2017 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

L'AGE du 11/12/2017 a décidé de transférer le siège social de la société 110 avenue de Lyon, 77140 Nemours, à compter du 01/01/2018.

Radiation au RCS de Sens et réimmatriculation au RCS de Melun

AL890120746

VIKEDO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 050.00 €
Siège social : 9 ter rue des lions
89170 Saint Fargeau
534 697 248 RCS Auxerre

Aux termes d'une AGE du 30/11/2017, il résulte que :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce n'ont pas décidé de dissoudre la société.

Dépôt légal au RCS d'Auxerre

Pour avis, la gérance

AL890120749

TONNERRE ACCESSOIRES

Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 20, avenue Alfred Grévin
89700 Tonnerre
384 496 899 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance.

AL890120780

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

A.B.C.

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 rue Henri Collinet
89100 Malay Le Grand
Siège liquidation : 9 rue Henri Collinet
89100 Malay Le Grand.
814 415 493 RCS Sens

L'Assemblée Générale réunie le 5 décembre 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bastien CESARI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL890120753

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

HIPPOCRATE

Société civile de moyens en liquidation
Au capital statutaire de 152,45 euros
Et au capital effectif de 30,49 euros
Siège social : 15 rue des Courroies
89100 Gron
Siège de liquidation : 12 rue des Chaponnières
89100 Gron
RCS Sens 389 188 988

L'Assemblée Générale réunie le 7 décembre 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Sylviane CHAFFAROD de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL890120754

EARL CLÉMENT

Earl en liquidation
au capital de 210 000,00 euros
Siège social : 7 le Ruy 89260 Voisines
437 926 371 Rcs Sens

Aux termes d'une décision en date du 25 novembre 2017, l'associé unique de l'Earl Clément a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable. Jean-Paul Clément, demeurant à Voisines (Yonne), 7 le Ruy, exercera les fonctions de liquidateur et aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Voisines (Yonne), 7 le Ruy, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL890120771

EARL LE COLOMBIER

Earl au capital de 254.830 €
Siège : Le Colombier
Chez M. Pierre-André Perrin
89190 Les Clerimois
431998095 RCS de Sens

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2017, l'associé unique de l'Earl le Colombier a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2017, et sa mise en liquidation amiable. Pierre-André Perrin demeurant à Les Clérimois (Yonne), Le Colombier, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : Le Colombier - Chez M. Pierre-André Perrin – 89190 Les Clérimois. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890120772

CHEZ NOUS SARL

Aux termes du procès verbal de l'AGE en date du 12 Décembre 2017, CHEZ NOUS

SARL au capital fixe de 7500 euros Siège social : Liedit la chaussée,

89480 Coulanges sur Yonne 802451187 RCS Auxerre. ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Décembre 2016, la nomination en qualité de

liquidateur de Monsieur Montiel Olivier domicilié Lieudit la chaussée 89480 Coulanges sur Yonne. pour une durée de 1 an et de fixer le siège de la liquidation au siège social. La correspondance doit être adressée Lieudit la chaussée. 89480 Coulanges sur Yonne

Les formalités seront effectuées au tribunal de commerce de Auxerre. Mention en sera faite au RCS de Auxerre.

AL890120782

SUREAU

SARL au capital de 151756.39 ¤
Siège : ZA Bonjuan (89200)Magny
382847309RCS Auxerre

L'A.G.E réunie le 20/12/2017, a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30/09/2017, déchargé Mr Bernard SUREAU de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe du RCS.

Pour avis, Le liquidateur.

AL890120783

SCI GSCF

SCI au capital de 304,90 €
Siège social :1 Route de Bonnard 89400 Cheny
RCS Auxerre: 382186526
Société en liquidation amiable

Avis de dissolution

Liquidateur Amiable : SELARL Ph. CONTANT - B. CARDON prise en la personne de Philippe CONTANT

Aux termes d'une délibération en date du 12 décembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCI GSCF a décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter de la date de l'assemblée et sa mise en liquidation amiable. Elle a désigné Maître Philippe CONTANT, membre de la Selarl Ph. CONTANT – B. CARDON, société d'Administrateurs Judiciaires, situé 7 rue Pithou, BP 20080, 10002 Troyes, en qualité de Liquidateur Amiable et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé en l'étude de la SELARL Ph. CONTANT-B.CARDON, 7 rue Pithou 10000 Troyes, adresse à laquelle la correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.

Le Liquidateur

AL890120785

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/10/2017 constitution de la SASU APPIMAC.

Capital: 500 euros.

Siège social: 67 rue pasteur 89140 vinneuf .

Objet: vente de matériel informatique.

Président: Amazigh Rehab, 67 rue pasteur 89140 vinneuf.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens

AL890120622

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 06/12/17,il a été constitué une SARL dénommée MAISON DES CAPRICES.

Siège social:17 rue Danton 89190 Villeneuve l'archevêque.

Capital:1000euros.

Objet:Maison de presse avec FDJ cadeaux souvenir.

Gérance:M.Jonathan Dagois,17 rue danton 89190 Villeneuve l'archevêque

Durée:99 ans.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL890120643

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/12/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : JACAM

Siège social : 3 rue Principale, Egriselles, 89290 Venoy

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 €

Objet social : La location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou encours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit.

Gérant : Madame Cécile JOUBERT, 3 rue Principale, Egriselles, 89290 Venoy

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre.

AL890120756

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : A.B.C.

Forme : Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

Capital : 1 euro

Siège social : 5 rue du Bordeau 89100 ST Denis Les Sens

Objet social : aménagement décoration électricité plomberie sanitaire-

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Président : BRAGA AMILCAR demeurant au 5 Rue du Bordeau 89100 Sens

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Sens

AL890120695

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2017, il a été constitué une SCI à capital variable dénommée : SCI MATA

Siège social : 2A chemin du Tertre, 89250 Mont-Saint-Sulpice

Capital minimum : 30€

Capital initial : 30€

Capital maximum : 1.000.000€

Objet : achat, vente, location de tout bien immobilier

Gérance : M. Alexis TONUS, 2A Chemin du Tertre, 89250 Mont-Saint-Sulpice, Mme Marine TONUS, 2A chemin du Tertre, 89250 Mont-Saint-Sulpice

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d' Auxerre.

AL890120735

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/11/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : CE-BAT

Siège social : 17 Ruie des Logues Raies Sens, 89100 Sens

Forme : SASU Capital : 10000 Euros Objet social : Bardage, étanchéité, charpente métallique, couverture

Président : Monsieur Cemal CEKEREK demeurant : 9, rue Albert Camus , 89100 Sens élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL890120742

SARL PIERRES & NEGOCES

Aux termes d'un acte sous seing privé du 19/12/2017, il a été décidé de constituer:

une SARL dénommée: PIERRES & NEGOCES

Siège social: 35 Route d'Athie Genouilly 89200 Provency

Capital : 3000€

Objet: Le commerce, la distribution sous toutes ses formes de tous matériaux et matériels et généralement de tous produits et marchandises naturels ou manufacturés.

L'achat, l'exploitation, la vente de tous biens et droits immobiliers.

Gérant: Monsieur TEDESCO THIBAUT - 17 Route d'Athie - Genouilly - 89200 Provency

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS d'Auxerre

Cette société est constituée sans activité.

AL890120743

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 décembre 2017, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : Earl de l'Écuelle.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L.324-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural. Capital social : 60.000 euros. Siège social : Le Petit Béru - 89700 Tonnerre.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports: Apport de numéraire pour un montant de 60.000 euros.

Gérant : Étienne Rouyer, demeurant le Petit Béru, 89700 Tonnerre.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL890120745

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Préhy (Yonne) du 19 décembre 2017, il a été constitué une société

présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : CLAIRE GUGLIELMETTI COURTAGE

Siège : 42 Rue de Vaucharmes, 89800 Prehy

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 3 000 euros

Objet : Courtage en vins et spiritueux ; Prestations en conseil œnologique, marketing et commercial. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Claire GUGLIELMETTI, demeurant 42 Rue

de Vaucharmes - 89800 Prehy

La Société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis, la Présidente.

AL890120748

Office notarial LENDAIS & Associés,
Notaires à Villeneuve sur Yonne (Yonne),
8 Quai du Commerce

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sixte BERTHIER, Notaire de la SCP « Lendais & Associés », titulaire d'un office notarial à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 18 décembre 2017, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI ALEA.

Le siège social est fixé à : Egriselles le Bocage (89500) , 11 rue de la Mardelle à Lison Les Brouards .

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Lukasz LEWANDOWSKI et Madame Elodie LEWANDOWSKI, pouvant agir ensemble ou séparément, demeurant 11 rue de la Mardelle à Lison Egriselles le Bocage 89500

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens

Pour avis

Le notaire.

AL890120751

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/12/2017, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DECREMERE

Objet social : acquisition d'un immeuble, administration et exploitation par bail, location dudit immeuble

Siège social : Rue de la Croix Blanche, 89420 Cussy-les-Forges.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. DECREMERE Jonathan, demeurant 5 Rue du Pont des Chèvres, 89630 Saint-Brancher

Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément

Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL890120752

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué la société civile à capital variable suivante :

Dénomination : JLBC DODOLATUS

Sigle : SC JLBC DDL

Siège social : 4 place de la Mairie 89150 Dollot

Objet : Administration et gestion des biens mobiliers et immobiliers du patrimoine

Capital : minimum 1 000 € maximum 100 000 €

Durée : 99 ans

Gérant (AGE du 19.12.2017) M. Jean Loup COUTURIER demeurant 4 place de la Mairie 89150 Dollot

Cession de parts : librement cessible ou transmissible qu'entre associés fondateurs. Soumis à agrément statuant à une majorité des associés représentant plus de 90 % des parts ou par le gérant pour toute autre cession.

Immatriculation : RCS Sens.

AL890120757

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Melisey (Yonne), du 21 décembre 2017, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : SCEA BAS DES CHARMES;

- Siège : Melisey (89430), 2 rue de la Ferdindine ;

- Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre ;

- Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

- Capital : 323 600,00 euros, constitué exclusivement au moyen d'apports en nature ;

- Gérance : a été nommée gérante de la société sans limitation de durée Madame Laëtitia BOUCHARD, demeurant 2 Chemin des Fossés - 89160 Argenteuil sur Armançon.

Pour avis, la gérance.

AL890120777

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Les Vallées de la Vanne (Yonne) du 22 décembre 2017, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : SCEA LA FERME DES PRES;

- Siège : Les Vallées de la Vanne (89320), 2 rue des Prés - Vareilles ;

- Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Sens;

- Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

- Capital : 244 550,00 euros, constitué à concurrence de 300,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 244 250,00 euros au moyen d'apports en nature;

- Gérance : a été nommé gérant de la société sans limitation de durée Monsieur Marc LAROCHE, demeurant à 2 Rue des Prés - Vareilles 89320 Les Vallées de la Vanne.

Pour avis, la gérance.

AL890120784

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte s.s.p. en date du 1er décembre 2017 enregistré, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Dénomination : SEQUOIA

Capital : 150 Euros en numéraire

Siège : 1 route de Chevannes, Saint Georges sur Baulches, 89.

Objet : la propriété, la jouissance et l'administration de tous immeubles et droits immobiliers.

Les cessions de parts entre associés sont libres, toutes autres cessions seront soumises à agrément.

Aux termes d'une assemblée générale en date du 1er décembre 2017, les associés ont désigné, en qualité de gérante, pour une durée indéterminée, Madame Corinne PERO, demeurant à Saint Georges sur Baulches -89 – 1 route de Chevannes.

La société sera immatriculée au registre du commerce de Auxerre.

Pour avis.

AL890120789

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 18 novembre 2017, à Sens

Dénomination : LEFEVRE

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : 19 Bd Du Pont Neuf - ZAC Des Sablons, 89100 Sens

Objet : Transport routier de marchandises et location de véhicules pour le transport routier de marchandises – Véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de PMA, Prestations de déménagements auprès de particuliers et d'entreprises, Prestations de manutentions diverses

Durée de la société : 99 années

Capital social fixe : 2 700 euros euros divisé en 270 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs

Cession d'actions et agrément : Dans les conditions statutaires et légales

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales

Ont été nommés : Président : Monsieur Marc LEFEVRE 4 Impasse De La Croix De Six 77130 Varennes sur Seine. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens

Pour avis.

AL890120794

Etude de Maître Damien FONTENEAU, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 21 décembre 2017 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Monsieur Jean-Luc HOUBLIN, exploitant agricole, époux de Madame Murielle Françoise Marcelle GUESTON, demeurant à MIGE (89580) 80 grande rue.

Né à MIGE (89580), le 12 mai 1961.

Madame Murielle Françoise Marcelle GUESTON, technicienne logistique, épouse de Monsieur Jean-Luc HOUBLIN, demeurant à MIGE (89580) 80 grande rue.

Née à DIJON (21000), le 3 avril 1962.

Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Dénomination : Groupement Foncier Agricole de «GFA DES COTEAUX DE MIGE».

Siège : MIGE (89580), 80 grande rue.

Durée : 99 années.

- Apport(s) en nature : QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS (463.440,00 EUR).

Le montant total des apports s'élève à QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS (463.440,00 EUR), somme égale au montant du capital social.

Cession des parts : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé participant à l'exploitation de tout ou partie des biens du groupement en vertu d'un bail. Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le premier gérant est, d'un commun accord entre les constituants : Mr Jean-Luc HOUBLIN.

La durée de ses fonctions est indéterminée.

AL890120795

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 27/11/2017 , il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI LOGIA

Siège social : 2 Lieu-dit «La Sécherie» 89150 Montacher-Villegardin

Capital social : 10.000 euros

Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment de divers immeubles sis à Souppes sur Loing (77460) 42 et 44 rue Voltaire, 44 rue Voltaire et 46 rue Voltaire.

Durée : 99 ans

Cession des parts sociales : est soumise à un agrément, dont les modalités sont fixées dans les statuts

Gérant : M. Pierre MASTROLIA, demeurant 2 Lieu- dit «La Sécherie» 89150 Montacher-Villegardin. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens. Pour avis.

AL890120796

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/12/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : AUXERRE CENTRE INFORMATIQUE

Siège social : 7 Rue d'Egleny, 89000 Auxerre

Forme : SARL

Nom commercial : ESPACE AFFAIRE 2000

Capital : 5 000 €

Objet social : ac vente détail : mat informatique bureautique téléphonique accessoires, neuf et occas et divers

Gérance : Monsieur Fréderic HALLOUIN, 48 Chemin de la Postaillerie, 58500 Clamecy

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL890120799

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP en date du 26/12/2017 il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GRANUL€NERGIE89

Capital : 1 000 €, divisé en 1 000 actions de 1 €.

Siège social : 9996 Route de Paris Genève (89320) Cerisiers

Objet : l'achat, la vente, la commercialisation de granulés de bois, de tous dérivés de bois, notamment lambris, parquets et plus généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Sébastien VITRY demeurant 2 impasse MARCHAIS RALLU (89320) Cerisiers

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL890120800

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 décembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : STUDIO OCRE

Siège Social : 8, rue du 24 Août 1944 89240 Pourrain

Capital social : 1.000 €

Objet : La création graphique, la communication graphique, le packaging, l'édition..

Durée : 99 années

Gérant : M. Gilles LABURTHE, demeurant 8, rue du 24 Août 1944, 89240 Pourrain

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

Le Gérant.

AL890120806

Etude de Maîtres Julien MILLARD et Laure BERTHELIN, Notaires associés à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26 rue Dilo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laure BERTHELIN, Notaire Associé à Saint-Florentin (Yonne), 26, rue Dilo, le 11 décembre 2017 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « SC MARLEY »

Forme : Société Civile

Objet : l'acquisition, la propriété, la gestion, la transformation, la construction, l'aménagement, la location et la vente, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers, et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits en question.

Siège social : 2 rue du Faubourg Saint Martin 89600 Saint-Florentin

Durée : 99 années

Capital social : 2.000,00 euros.

Apports en numéraire : 2.000,00 euros.

Associés indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales - premiers gérants pouvant engager la société : M. Jany Louis Léonard WARBURTON, 9 rue du Faubourg Saint Martin 89600 Saint-Florentin, et Melle Betty Paulette Suzanne WARBURTON, 9 rue du Faubourg Saint Martin 89600 Saint-Florentin.

Immatriculation au RCS d'Auxerre

Agrément des cessions de parts : toutes, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis

Le notaire.

AL890120809

Office notarial LENDAIS & Associés, Notaires à Villeneuve sur Yonne (Yonne), 8 Quai du Commerce

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la SCP « Lendais & Associés », ayant son siège social au 8 Quai du Commerce à Villeneuve sur Yonne (89500), le 22 décembre 2017, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

La dénomination sociale est : EDEN 22.

Le siège social est fixé à : Pont-sur-Yonne (89140) , 22 rue Fernand Loirat .

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) .

Les apports sont en numéraires.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont: Monsieur Jean-Paul OLIGO et Madame Nadine OLIGO demeurant à PONT SUR YONNE (89140), 22 rue Fernand Loirat .

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens

Pour avis

Le notaire.

AL890120812

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE

1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40

abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 48 €
- ☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____

date d'expiration: ____/____

SIGNATURE



HAUTE-LOIRE (43)

Paroles de jeune

COMMUNICATION

À 18 ans, Arthur Bérard effectue son BTS Acse par alternance sur le Gaec familial à Fix St Geney. Le jeune homme, qui compte s'installer bientôt, est passionné de vidéo qu'il réalise à l'aide d'un drone et les diffuse sur le web.



Étudiant en agriculture et youtubeur

Arthur Bérard est en première année de BTS ACSE par alternance. Il partage son temps entre le lycée agricole de Bonnefont et le Gaec au Beau Fix dirigé par son père et son oncle à Fix St Geney, exploitation sur laquelle il effectue son alternance. Même s'il ne s'installera pas forcément tout de suite après son BTS, le jeune homme évoque une licence professionnelle et peut-être une expérience en tant que salarié, Arthur Bérard a l'"intention d'intégrer un jour le Gaec familial. C'est d'ailleurs dans cette optique que les associés de ce Gaec laitier ont entrepris de construire un nouveau bâtiment (en remplacement de l'ancien) avec une capacité de 120 places logettes et une salle de traite 2x14 par l'arrière. *« Ce qui nous permettra de produire davantage de lait. Nous n'avons pas fait le choix d'un robot de traite car nous voulions garder le contact avec l'animal pendant la traite »,* explique Arthur dont les missions sur l'exploitation sont bien définies : *« je m'occupe de l'alimentation des vaches le matin. Je prépare la mélangeuse et je distribue la ration au cornadis avec la mélangeuse. Puis je prépare le matériel nécessaire aux travaux de l'après-midi (labour, semis...). Et en soirée, j'assure la traite en alternance avec mon oncle ».*


Arthur Bérard avec son drone dans la cour du Gaec au Beau Fix. © HLP

Un métier technique et diversifié

Le métier d'agriculteur lui plaît, à la fois pour sa *« technicité »* et sa *« diversité »,* mais ce n'est pas son unique passion. Appartenant à la génération du web, le jeune homme se trouve à la tête d'une chaîne Youtube qu'il alimente régulièrement en vidéos sur le thème de l'agriculture. Sa passion pour les vidéos agricoles a pu véritablement s'exprimer lorsque ses parents lui ont acheté son premier drone en mai 2016. *« J'avais un peu de mal à le piloter alors j'en ai acheté un autre plus performant (25 minutes d'autonomie, possibilité de filmer jusqu'à 150 mètres de haut en HD). Pour ma première vidéo, j'ai filmé une personne de ma famille qui passait le déchaumeur. Je l'ai montré à ma classe et tous ont apprécié le concept.»* Dans les jours qui ont suivi, Arthur a ouvert sa propre chaîne Youtube où il diffuse ses vidéos.

25 vidéos en ligne

Le jeune homme a réalisé 25 vidéos qui sont toutes en ligne et qui lui font gagner des abonnés (plus de 700 à ce jour). Ses vidéos traitent de thèmes agricoles (des ensilages aux moissons, en passant par le labour) et débordent sur des chantiers forestiers ou des travaux de terrassement. *« Le but est de faire voir ce qui se fait sur le plan technique en Haute-Loire. Les gens croient souvent que, dans notre département, il n'y a que des petits chantiers. C'est faux, il y a du matériel conséquent et performant ! »*
Certaines de ses vidéos sont plus attractives que d'autres ; c'est notamment le cas de celle qui montre sa voisine au volant de son tracteur qui a généré 74 000 vues et de nombreux abonnés supplémentaires pour notre youtubeur !


Les drones : une passion pour Arthur. © HLP

Cet été Arthur a été sollicité par les JA de Saugues pour filmer l'animation qu'ils avaient proposée dans le cadre du concours *« Les agriculteurs aiment le Tour ».* Et Arthur mettra bientôt d'autres vidéos en ligne : les finales départementale et régionale de labour qui se sont déroulées début septembre à Monlet et bientôt le Sommet de l'élevage (orienté sur les nouveautés en matière de matériels). Il poste aussi régulièrement des vidéos sur les étapes de construction du nouveau bâtiment du Gaec, à l'image d'une série TV.

> *« Les gens croient souvent que dans notre département, il n'y a que des petits chantiers. C'est faux, il y a du matériel conséquent et performant ! ».*

J'aime

- Travailler avec des animaux
- Faire des vidéos
- Evoluer dans mon travail
- Faire du sport (VTT et ski en famille en hiver) et les concours de labour
- Participer à des concours agricoles

Je n'aime pas

- L'image de l'agriculture véhiculée par certains médias
- Les associations véganes qui détériorent l'image de l'agriculture française.

Son profil

Bac pro CGEA obtenu en juin 2017 au lycée de Bonnefont. Arthur est en première année de BTS ACSE par alternance à Bonnefont.

Arthur Bérard réalise son BTS par alternance sur le Gaec de son père (Jean-François) et de son oncle (Jérôme). Le Gaec dispose d'une SAU de 145 ha et produit du lait (référence de 850 000 litres) avec un troupeau de 90 Montbéliardes. Le lait est livré à Savencia. La traite s'effectue dans une salle de traite en épi 50° de 2x7.

Une stabulation en construction de 120 places logettes pour vaches laitières en vue de produire davantage de lait à l'avenir (lors de l'installation d'Arthur) et de faciliter le travail. Le bâtiment sera équipé d'une salle de traite par l'arrière 2x14 en simple équipement.

Organisation du travail : Les associés du Gaec au Beau Fix ont mis en place une organisation qui permet à chacun de se libérer quelques week-end et de prendre quelques vacances. *"Je ne vois pas pourquoi les agriculteurs n'auraient pas le droit de prendre des vacances ?",* lance Arthur.

Sa chaîne Youtube : AgriBeauFix43
Le contacter : arth.berard43@gmail.com
Tél : 06 12 61 26 05.

Féru d'internet, il a appris seul à réaliser ses vidéos, en se documentant à droite à gauche sur les logiciels et le matériel nécessaire. Arthur est attentif à la qualité de ses vidéos : *« Pour les réaliser, il faut une mise en scène et il faut trouver une musique, c'est elle qui donne le rythme aux images.»* Arthur, qui met environ une journée pour réaliser une vidéo, espère atteindre la barre des 1 000 abonnés d'ici la fin de l'année sur sa chaîne.

Véronique Gruber